

MAÎTRISE ÈS ARTS (HISTOIRE)

PIERRE ROUBAUD

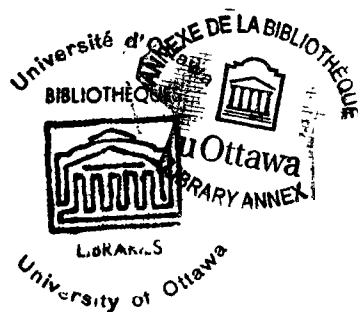
Ses activités à Londres concernant les affaires canadiennes

1764-1788

par

Auguste Vachon

M.A. (histoire) de l'Université d'Ottawa



DEPARTEMENT D'HISTOIRE

Faculté des Arts

Université d'Ottawa

1973

UMI Number: EC55938

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.



UMI Microform EC55938

Copyright 2011 by ProQuest LLC

All rights reserved. This microform edition is protected against unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

A V A N T - P R O P O S

Notre première intention était d'étudier l'influence de Roubaud sur les affaires canadiennes alors qu'il travaillait au compte des ministres à Londres. Au cours de ce travail, nous avons découvert que les nombreux écrits de Roubaud n'avaient pas retenu l'attention des ministres. Mais, aujourd'hui, ces mêmes documents ont une grande valeur pour l'histoire car ils fourmillent de renseignements sur les événements, l'économie et la société de l'époque. Fruit de ses activités d'espionnage, les comptes rendus de Roubaud rapportent les événements au jour le jour. C'est pourquoi nous avons insisté assez longuement sur le contenu de certains écrits de Roubaud; le lecteur devra s'attendre à voir par moment, le personnage s'effacer derrière les faits.

Très tôt, il est apparu clairement que les idées et les agissements de Roubaud émanaient d'un esprit trouble. Dès lors, il nous a semblé difficile d'étudier une seule période de la vie de notre personnage, sans faire mention de ses antécédents, lesquels jettent une certaine lumière sur son état psychologique. C'est pourquoi nous avons consacré un chapitre entier à la vie de Roubaud avant son départ pour Londres.

Nous exprimons notre plus vive gratitude à notre patron de thèse, le professeur Pierre Hurtubise, dont les conseils judicieux, les nombreuses corrections et les encouragements nous ont permis de mener ce travail à bonne fin; à notre collègue, André Desrosiers, qui le premier nous a parlé de Roubaud; à nos amis qui ont relu notre manuscrit: Yvan Lamonde et Jean-Pierre Proulx. Nos remerciements au père Thomas Charland qui a manifesté un vif intérêt pour notre sujet et nous a aidé de ses conseils. Nous tenons aussi à remercier ceux qui nous ont fourni des renseignements ou des copies de documents: Mme J.M. White du bureau des Archives publiques du Canada à Londres, le père Edmond Lamalle des Archives de la Compagnie de Jésus à Rome, Monsieur Hayez des Archives du Département de Vaucluse, l'archiviste du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le conservateur de la Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, la direction des Archives générales de Simancas.

T A B L E D E S M A T I E R E S

Avant-propos.....	I
Table des matières.....	III
Sigles.....	X
Bibliographie.....	XI

INTRODUCTION.....	1
Ouvrages antérieurs.....	1
Sources documentaires.....	5
Thèmes des chapitres et intérêt du personnage...	6

CHAPITRE PREMIER

Les antécédents

A. <u>Famille et formation scolaire</u>	
Origines de Roubaud.....	11
Particularités de caractère.....	13
Etudes et enseignement.....	14
B. <u>Départ pour le Canada</u>	
Raisons du départ.....	14
Aptitude pour les missions.....	15
C. <u>Les campagnes militaires</u>	
Affectation de Roubaud à la mission de St-François-du-Lac.....	16
Offensive contre les postes anglais.....	16
Participation aux événements de 1759.....	17
Acceptation des papiers de Montcalm.....	17
Perte des papiers.....	19

D.	<u>Brouilles et attachement à la cause anglaise</u>	
	Amitié de Roubaud et de Vaudreuil.....	19
	Sermon injurieux et ses suites.....	20
	Attachement à la cause anglaise.....	21
	Rappel par le supérieur des Jésuites.....	23
	Intervention de Burton.....	23
	Raisons du rappel.....	25
E.	<u>Règlement d'un différend chez les Indigènes</u>	
	Tension entre les Abénakis et les loups de Stockbridge.....	26
	Action de Roubaud.....	26
	Opinions divergentes de Johnson et d'Amherst à l'endroit de Roubaud.....	27
F.	<u>L'écrivain à l'oeuvre</u>	
	Ecrits pour le général Amherst.....	28
	Effets tranquillissants des activités de plume	29
	Instabilité de Roubaud.....	30
G.	<u>La mine d'argent</u>	
	Rumeur de l'existence d'une mine en Acadie...	30
	Intérêt d'Amherst.....	31
	Attitude d'Haldimand.....	32
	Départ de Roubaud.....	32
	Retour de Roubaud.....	33
	Déception d'Haldimand et d'Amherst.....	33
H.	<u>Maladie de Roubaud</u>	
	Epuisement et instabilité de Roubaud.....	35
	Irritation d'Haldimand.....	35
	Dispute entre Roubaud et Bruyère.....	36
I.	<u>Fuite à Québec</u>	
	Crainte des hôpitaux.....	37
	Bonté des Jésuites à l'endroit du fugitif....	38
	Perpétuelle inquiétude de Roubaud.....	39
J.	<u>Séjour chez Murray</u>	
	Informateurs et hommes de génie au service de Murray.....	40
	Services de Roubaud.....	40

K. Départ pour Londres

Projet extravagant de Roubaud et embarras de Murray.....	41
Réputation de Roubaud avant son départ.....	41
Engagements des Jésuites à son égard.....	42
Projet secret de Murray et de Roubaud.....	43

CHAPITRE II

Métiers et misères à Londres

A. Premiers mois à Londres

Arrivée à Londres.....	45
Premières impressions.....	46
Au service d'Halifax.....	46

B. Instabilité des ministères

Changement de ministère.....	47
Renvoi de Roubaud.....	48
Endettement	48
Mariage à une libertine.....	48
Protection passagère de Shelburne.....	49
Le métier de comédien.....	49
Obtention d'une pension insuffisante.....	50
Emprisonnements fréquents pour dettes.....	50
Refuge chez Murray.....	52
Plaidoyer pour obtenir une pension plus élevée.....	52
Conduite immorale de sa femme.....	53
Son séjour en Hollande.....	53
Nouvelles dettes.....	54
Intervention de l'ambassadeur d'Angleterre en sa faveur.....	54
Retour à Londres.....	55
Ses mémoires sur la rébellion des Treize Colonies.....	55
Séjour chez le duc de Richmond.....	57

C. Espionnage

Intrigues d'espions.....	58
Victoire de Roubaud et emploi par l'ambassadeur de France.....	58

Le dur métier du reportage des débats parlementaires.....	59
Mémoire prônant l'union de la France et de l'Angleterre contre les treize colonies.....	60
Genèse du mémoire.....	61
Ses suites.....	61
Publication des fausses lettres de Montcalm.	63
Critiques de Shelburne à l'endroit de ces lettres et humiliation de l'auteur.....	64
Renvoi de Roubaud.....	65
Son état d'indigence.....	67
Espionnage au compte de l'Espagne.....	67
Les peines du métier.....	68
Refus de s'immiscer dans les secrets d'Etat.	68
Emploi de traducteur.....	69
Les bas échelons de l'espionnage.....	69

D. Dernières misères

Déménagements fréquents.....	71
La multiplication des taxes.....	72
Misères de la famille Roubaud.....	73
Recherche d'un emploi.....	73
Poursuites des créanciers et menaces constantes de prison.....	74
Retour de Roubaud en France.....	75
Pénitence et mort.....	75

CHAPITRE III

Au service des ministres

A. La question du papier-monnaie

Problème de la monnaie canadienne à la suite de la Conquête.....	77
Les pourparlers entre la France et l'Angleterre.....	78
Mémoire de Roubaud.....	80
Effets de son mémoire.....	83

B. L'affaire Briand

Difficultés de Briand à Londres.....	87
Mémoire de Roubaud.....	89
Opinion de La Corne.....	90
Remarques de Cramahé.....	91

Chantage des évêques anglicans.....	92
Rôle de Roubaud.....	92
Attaques de Louis Lotbinière contre Briand..	93
C. <u>La concession de la baie Verte</u>	
Nature et circonstance de la concession.....	94
Mémoire de Roubaud.....	97
Effets du mémoire.....	98

CHAPITRE IV

Les biens des Jésuites

A. <u>La requête d'Amherst</u>	
Visée d'Amherst sur les biens des Jésuites..	99
Appui de Roubaud.....	100
Situation des Jésuites à la suite de la Con-	
quête.....	100
Description de leurs biens.....	102
Accusations portées contre eux par Roubaud..	102
Recommandations à leur sujet suivant leur	
suppression.....	104
Adoption des arguments de Roubaud par Amherst	104
Fausse rumeur au sujet du succès d'Amherst..	104
B. <u>La suppression de l'ordre des Jésuites</u>	
Implications pour les Jésuites du Canada....	105
Recommandations de Roubaud.....	107
C. <u>Tentatives d'extorsion</u>	
Lettre menaçante de Roubaud.....	108
Tentative de tirer des lettres de change sur	
les Jésuites.....	110
Plaidoyer au roi.....	111
Accusations contre les Jésuites.....	112
Premier ordre enjoignant les Jésuites de	
payer une pension à Roubaud.....	112
Etat financier des Jésuites.....	113
Leur défense contre Roubaud.....	115
Appui reçu de Carleton.....	119
Envoi d'un deuxième ordre.....	120
Réponse des Jésuites.....	121

Production de faux certificats par Roubaud..	123
Divergences entre les faux et un certificat authentique.....	123
Nouvel espoir de succès.....	124
Troisième ordre adressé aux Jésuites.....	125
Nouvelle défense des Jésuites.....	126
Leur état financier.....	127
Impatience de Roubaud et de Sydney.....	128
Permission accordée à Roubaud de tirer de l'argent sur les Jésuites.....	128
Enquête sur la conduite de Roubaud.....	129
Investigation du bien-fondé de ses prétentions.....	130
Echec définitif de ses démarches.....	131

CHAPITRE V

Les Canadiens à Londres

A. L'affaire du Calvet

Origines de du Calvet.....	133
Emprisonnement.....	133
Refus de procès.....	133
Mise en liberté et départ pour Londres.....	134
Premier livre de du Calvet.....	134
Deuxième livre de du Calvet.....	135
Apport de Roubaud.....	135
Trahison de du Calvet par Roubaud.....	137
Mort de du Calvet.....	140

B. Mission d'Adhémar et Delisle

Manque de prêtres à Montréal.....	142
Députation d'Adhémar et Delisle à Londres..	143
Requêtes politiques et civiles confiées aux députés.....	143
Démarches à Londres.....	144
Voyage à Saint-Sulpice de Paris.....	144
Echec de la députation.....	145
Causes de l'échec.....	146

C. Formation des comités

Nécessité d'amener les affaires canadiennes devant le Parlement et formation d'un comité à cet effet.....	147
---	-----

Efforts de Roubaud pour se gagner la faveur des Canadiens.....	148
Ses vues concernant les problèmes canadiens	149
Tentatives de devenir agent des Canadiens à Londres.....	151
Critiques à l'endroit des députés canadiens.	151
Formation de comités à Montréal et à Québec.	155
Réformes demandées.....	156
Attitude du clergé.....	156
Comité des marchands de Londres chargés des requêtes réformistes.....	158
Attitude négative du comité de Londres.....	158
Démarches de Roubaud pour inciter les Canadiens à la modération.....	159
Zèle de Maseres pour la cause des Canadiens.	161
Réticences des marchands de Londres.....	162
Insuccès des efforts de Maseres.....	164

CONCLUSION

Déséquilibre psychologique de Roubaud.....	166
La portée de sa collaboration avec le nouveau régime.....	170
Intérêt de ses écrits pour l'histoire.....	171
Méthode recommandée pour la critique de ses écrits.....	172
Autres sujets connexes.....	173
Intérêt du cas Roubaud pour le psychologue..	174

APPENDICE

Principaux écrits de Roubaud.....	175
-----------------------------------	-----

S I G L E S

AAQ	Archives de l'Archevêché de Québec
APC	Archives publiques du Canada
BRH	<u>Bulletin des recherches historiques</u>
PJ	<u>Papiers Johnson</u>
MSRC	<u>Mémoires de la Société royale du Canada</u>
RAPQ	<u>Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec</u>
RJ	<u>Relations des Jésuites</u> (éd. Thwaites)

B I B L I O G R A P H I E *

1 Sources manuscrites

(a) Archives publiques du Canada

MG 1 Archives des colonies, Paris.

C 11 A Correspondance générale, Canada, vol. 102, 105 (3).

MG 4 Archives de la guerre

B 1 A 1 Service historique de l'armée, archives historiques, correspondance générale, opérations militaires, vol. 3574.

MG 5 Ministère des affaires étrangères, Paris

A 1 Correspondance politique, Angleterre, vol. 63, 456, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 468, 515, 516, 519, 523, 525.

B 1 Mémoires et documents, Amérique, vol. 21, 25.

B 2 Mémoires et documents, Angleterre, vol. 56.

* L'appendice contient l'inventaire des principaux écrits de Roubaud.

MG 11 Public Record Office, Londres.

- C.O. 5 Colonial Office, Amérique et Indes occidentales, 1689-1829, vol. 43, 154, 155, 246.
- C.O. 42 Canada, correspondance, 1700-1909, vol. 1, 2, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 43, 44, 45, 46, 47, 49.
- Série Q A partir du volume 24, cette série correspond à la série C.O. 42. Comme cette dernière elle contient la correspondance administrative des gouverneurs, lieutenants-gouverneurs, et administrateurs du Canada. Vol. 1, 2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 25, 26-1, 55.
- C.O. 43 Correspondance administrative du Board of Trade 1763-1784 et du secrétaire d'Etat chargé des colonies 1784-1872. Tous les mémoires de Roubaud qui se trouvent dans cette série se retrouvent aussi dans la série Q. Vol. 7, 8, 12, 13.

MG 12 Admiralty and War Office, Londres.

- W.O..34 War Office, Amherst Papers, 1756-1763, vol. 4, 6, 7, 16, 39.

MG 18 Documents antérieurs à la cession

- G 2 Gouverneurs et intendants, papiers de la famille Vaudreuil.
- K 7 Officiers militaires français, Montcalm, Louis-Joseph, marquis de, vol. 7.
- L 4 Officiers militaires britanniques, papiers Jeffery Amherst, liasse 47, 62, 69.
- M 1 Collection Northcliffe, papiers du général Robert Monckton, vol. 35.

MG 21 British Museum

- F 1 Québec et le Haut-Canada, papiers relatifs au Canada, folios 197-198.

- G 2 Officiers militaires, papiers Haldimand. Les papiers Frederick Haldimand s'appellent communément la série B. Vol. 5, 6, 21-1, 68, 205, 206, 213.

MG 23 Documents à la fin du dix-huitième siècle

- A I Hommes d'Etat britanniques, papiers Dartmouth, William Legge, 2ième comte de, série 1, vol. 8, 9, 10; série 3, vol. 5.
- A 2 Hommes d'Etat britanniques, papiers Chatham, William Pitt, comte de, liasse 54.
- A 4 Hommes d'Etat britanniques, papiers Shelburne, William Petty Fitzmaurice, lord, série 4, vol. 13, 14, 59.
- G II 1 Québec et Bas-Canada, hommes politiques, papiers James Murray, série 1, vol. 2, 4; série 2, 3, 4.
- G II 2 Québec et Bas-Canada, hommes politiques, papiers John Collier, vol. 2.
- G II 3 Québec et Bas-Canada, hommes politiques, papiers Edward William Grey, vol. 3.
- G V 5 Documents divers, Québec et Bas-Canada, papiers Roubaud
- G V 7 Documents divers, Québec et Bas-Canada, fonds Verreau, cartons 13, 17.

MG 24 Documents de dix-neuvième siècle antérieurs à la Confédération

- J 15 Personnages religieux, l'abbé Jacques Paquin, Mémoire sur l'Eglise au Canada, 1415-1837.

(b) Archives de l'Archidiocèse de Québec

A (Angleterre) I: 10, 11.

Ev. Qué. (Evêques de Québec) I: 158, VI: 10.

G (Gouvernement) I; 23.

V.G. (Vicaires généraux) VI: 64.

(c) Archives générales de Simancas, Espagne.

Secrétariat d'Etat, liasse 7021.

(d) Archives départementales de Vaucluse, France.

Registre de la paroisse St-Pierre: 12 mars 1703,
13 fév. 1707, 4 avril 1723, 28 mai 1724, 9 mai
1726, 21 déc. 1727, 18 oct. 1729, 8 nov. 1731,
2 avril 1755.

Registre de la paroisse Notre-Dame-de-la-Principale:
16 janv. 1735, 28 nov. 1739.

Registre de la paroisse St-Symphorien: 1765, f. 152.

Série D, 119.

(e) Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras

Ms 1756, ff. 278-321.

2 Sources imprimées

BOUGAINVILLE, Louis Antoine de, "Le Journal de M. de Bougainville" dans RAPQ, 1923-24, pp. 204-393.

DOUGHTY, Arthur G., The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham, Québec, 1901, 6 vol. Le sixième volume, p. 122, contient une lettre de Roubaud à Bougainville, 11 sept. (1759).

Du CALVET, Pierre, Appel à la justice de l'Etat, Londres, 1784, XIV-320-VIII pp.

.....The Case of Peter du Calvet, Londres, 1784, XI-284 pp.

JOHNSON, Sir William, The Papers of Sir William Johnson, Prepared for Publication by the Division of Archives and History, Albany, 1921-1965, 14 vol.

LEVIS, François-Gaston de, Collection des manuscrits du maréchal de Lévis, édités par l'abbé H.R. Casgrain, Montréal 1889-1895, 12 vol. Le volume 6, p. 141, contient une lettre de Montcalm à Lévis, 21 déc. 1758, concernant le règlement d'une altercation survenue entre Roubaud et M. de Matissart, capitaine du régiment du Languedoc.

MASSICOTTE, E.-Z., "Pierre Ducalvet inculpé en 1775" dans BRH, 29 (1923), pp. 303-305.

O'CALLAGHAN, Edmund Bailey, Documentary History of the State of New-York Arranged Under Direction of the Hon. Christopher Morgan by E.B. O'Callaghan, Albany, 1849-1851, 4 vol.

(ROUBAUD, Pierre-Joseph-Antoine), Lettres de le Marquis de Montcalm, gouverneur général en Canada à Messieurs de Berryer et de Molé écrites dans les années 1757, 1758 et 1759, Londres, 1777, 28 pp.

....."Mr. Roubaud's Deplorable Case humbly submitted to lord North's consideration, humanity, Generosity, civil and natural equity, and to all Administration, 24 fév. 1781" dans Historical Magazine, 8 (1870), pp. 282-291.

SHORTT, Adam, Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le régime français, Ottawa, 1925, 2 vol.

.....et Arthur G. DOUGHTY, Documents relatifs à l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-91, 2e ed., Ottawa, 1921, 2 vol., XIX-1064 pp.

THWAITES, Reuben Gold, Relations des Jésuites: The Jesuit Relations and Allied Documents, Travel and Explorations of the Jesuit Missionnaires in New France, 1610-1791, publié par

Reuben Gold Thwaites, Cleveland, 1896-1901, 73 vol. Le volume 70, pp. 90-203, contient une longue lettre de Roubaud datée de Saint-François le 21 oct. 1757 et décrivant la prise du fort George en août 1757.

Copy of a petition from the British Inhabitants of the Province of Quebec to the Commons House of Parliament in the year 1783, Londres, 1784, 24 pp.

Parliamentary Register History of the Proceedings and Debates of the House of Lords, Londres, 1774-1793.

"Dépêche officielle de Benjamin Franklin, ambassadeur des Etats Unis en France, adressée à George Washington, 1 nov. 1783" dans BRH, 1 (1895), pp. 14-15.

La Gazette de Québec, 15 janv. 1789.

"Les Jésuites au Canada après la suppression de la Compagnie de Jésus" dans BRH, 36 (1930), pp. 752-758.

"Pièces relatives à la mission de M. M. Adhémar et Delisle en Angleterre en 1783-1784" dans BRH, 12 (1906), pp. 325-341, 353-71.

3 Ouvrages spécialisés

BRYMNER, Douglas, Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1884, Ottawa, 1885, pp. XIV - XXII. Signale la plupart des pièces relatives à Roubaud contenues dans les documents du Colonial Office, série Q, et dans les papiers Haldimand, série B.

DALTON, Roy C. The Jesuits' Estates Question 1760-1888, Toronto, 1968, IX-201 pp. Décrit les tentatives de Roubaud pour obtenir une pension de ses confrères de Québec.

CHARLAND, Thomas M., o.p., Histoire des Abénakis d'Odanak, Montréal, 1964, 368 pp. Nous renseigne sur les activités de Roubaud dans le règlement d'un différend entre les Abénakis de Saint-François et les Loups de Stockbridge.

LANCTOT, Gustave, Faussaires et Faussetés en histoire canadienne, Montréal, 1948, 226 pp. On y trouve un chapitre concernant Roubaud "Le prince des faussaires". Il y est habilement démontré au moyen de critique interne que les lettres attribuées à Montcalm et publiées en (1776) sont en effet l'oeuvre de Roubaud. Toutefois on peut reprocher à l'auteur de n'avoir pas tenu suffisamment compte des témoignages contemporains et ceux mêmes de Roubaud d'où il ressort que les lettres publiées sous le nom de Montcalm sont déjà connues à l'époque comme étant une fabrication de Roubaud. Voir *infra* pp. 64 et 66.

....."La Vie scandaleuse d'un faussaire" dans MSRC, 50 (1956), pp. 25-48. Contient une grande quantité de renseignements, mais les sources ne sont pas indiquées et l'auteur ne contrôle pas d'assez près les affirmations de Roubaud. Il s'agit d'un article à sensation plutôt que d'un travail minutieux.

MAHEUX, l'abbé Arthur, "Notes sur Roubaud et sur sa responsabilité dans la nomination de M. Briand comme évêque de Québec" dans La Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique, rapport 1938-39, (1939), pp. 45-61. Tente de démontrer que Roubaud a pu faire obstacle à la nomination de Briand comme évêque de Québec.

PARKMAN, Francis, "Remarks of Mr. Parkman" dans Proceedings of the Massachusetts Historical Society 1869-70, (1871), pp. 112-128. Parkman fut l'un des premiers historiens à signaler le caractère fautif des lettres attribuées à Montcalm et publiées en (1776).

ROCHEMONTEIX, Camille de, s.j., Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIII^e siècle, d'après des documents inédits, Paris, 1906, 2 vol. Nous renseigne sur la personnalité de Roubaud et sur sa formation scolaire chez les Jésuites.

TRUDEL, Marcel, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, Ottawa, 1956-1957, 2 vol. Contient bon nombre de renseignements sur les activités de Roubaud pendant le Régime militaire.

4 Ouvrages généraux

BRUNET, Michel, La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, 1958, 296 pp.

BURT, Alfred Leroy, The Old Province of Québec, New York, 1878, XIII - 551 pp.

CHARLAND, Thomas-M., o.p., Histoire de Saint-François-du-Lac, Ottawa, 1942, 365 pp.

LEMIEUX, Lucien, L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada 1783-1784, Montréal, 1968, XXVII-559 pp.

NEATBY, Hilda, The Administration of Justice under the Quebec Act, Minnesota, 1937, V-383 pp.

.....Quebec the Revolutionary Age 1760-1791, Toronto, 1966, XII-302 pp.

ROCHEMONTEIX, Camille de, s.j., Le père Antoine Lavalette à la Martinique d'après beaucoup de documents inédits, Paris, 1907, VIII - 290 pp.

ROY, P.-G., La Famille Panet, Lévis, 1906, 212 pp.

TRUDEL, Marcel, Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières, 1760-64, Trois-Rivières, 1952, XXX - 236 pp.

WATSON, J. Steven, The Reign of George III, 1760-1815, Oxford, 1960, XVIII - 637 pp.

5 Répertoires

ALLAIRE, l'abbé J.-B.-A., Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, Montréal, 1910, 6 vol.

BACKER, Aloys de, Auguste Carayon, Carlos Sommervogel, Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, Bruxelles, 1960, 12 vol.

LA CHENAYE-DESBOIS et BABIER, Dictionnaire de la noblesse, 3e éd., Paris, 1869, 19 vol.

MICHAUD, M.M., Biographie universelle, 2e ed., Paris, 1843-65, 45 vol.

VALENTINE, Alan, The British Establishment 1760-1784, Norman, Oklahoma, 1970, 2 vol.

I N T R O D U C T I O N

En 1885, l'archiviste Douglas Brymner, pour la première fois, esquissait la vie de Roubaud à partir des papiers Haldimand (série B) et de la correspondance des gouverneurs anglais du Canada avec l'Angleterre (série Q)¹. Grâce aux nombreux documents qu'elle signale, cette esquisse paraît avoir été le point de départ des autres études qui suivront sur Roubaud.

Vingt et un ans plus tard, le père Camille de Rochemonteix consacrait une longue notice biographique à Roubaud et publiait une de ses lettres à M. Crevier le Cadet enseigneur de Saint-François en Canada². Comme le père Rochemonteix avait accès aux Archives des Jésuites à Rome, il était

-
1. Douglas Brymner, Rapport des Archives publiques du Canada pour l'année 1884, Ottawa, 1885, pp. XIV - XXII.
 2. Roubaud à Crevier le Cadet, 5 avril 1784 dans Camille de Rochemonteix, Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle, vol. 2, Paris, 1906, pp. 142-147, 261, 267. Il s'agit de François-Xavier Crevier-Deschenaux. Le domaine du sieur Crevier était situé sur un des îlots à l'embouchure de la rivière Saint-François.

à même de nous renseigner sur la formation académique de Roubaud. Quels documents a-t-il consultés? Il ne l'indique pas, mais le père Edmond Lamalle des Archives générales de la Compagnie de Jésus à Rome nous dit que Rochemonteix a reconstitué d'une façon précise, à partir des catalogues annuels de la Province de Lyon, le "curriculum vitae" du père Roubaud avant son départ pour l'Amérique³.

En 1939, l'abbé Arthur Maheux analysait la responsabilité de Roubaud dans le retard que mirent les autorités britanniques à permettre le sacre de Briand. Comme le titre de l'article "Notes sur Roubaud" l'indique, il s'agissait en grande partie d'une accumulation de détails⁴. Toutefois, cette question de la responsabilité de Roubaud était d'une certaine importance historique. Par ce fait, Roubaud n'était plus seulement un personnage haut en couleur, mais aussi quelqu'un qui avait pu en sous-main jouer un rôle significatif dans l'orientation de certains événements importants de l'histoire du Canada.

3. Lettre de Rome, 16 mars 1971.

4. L'abbé Arthur Maheux, "Note sur Roubaud" dans La Société canadienne de l'histoire de l'Eglise catholique, rapport 1938-39, (1939), pp. 45-60.

A la suite de Francis Parkman⁵ et de l'abbé Verreau⁶, l'historien Gustave Lanctôt tentait en 1948 de démontrer que les lettres publiées en 1777 sous le nom de Montcalm⁷ étaient des faux et que Roubaud en était l'auteur. Il tranchait habilement ces deux questions dans un de ses ouvrages où il consacrait un chapitre à Roubaud "Prince des faussaires"⁸.

Lanctôt continuera à s'intéresser à Roubaud. Un de ses articles subséquents tente de résumer sa vie⁹. Bien qu'elle soit le fruit d'une recherche considérable, cette étude a malheureusement les caractéristiques d'un article à sensation plutôt que celles d'un travail scientifique. Si l'auteur se montre habile à dépister certaines des affirmations mensongères de son personnage, il n'hésite pas, par ailleurs, à en admettre d'autres comme véridiques, sans le même contrôle, lorsqu'elles entrent bien dans la trame de son récit.

-
5. Proceedings of the Massachusetts Historical Society 1869-70, (1870), pp. 112-128.
 6. Rapport des Archives publiques du Canada, Ottawa, 1874, p. 183.
 7. (Pierre-Joseph-Antoine Roubaud), Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm, gouverneur général en Canada à Monsieur de Berryer et de Molé dans les années 1757, 1758, 1759, Londres, 1777.
 8. Gustave Lanctôt, Faussaires et Faussetés en histoire du Canada, Montréal, 1948, pp. 171-200.
 9. "La Vie scandaleuse d'un faussaire" dans MSRC, 50 (1956), pp 25-48.

Déjà en 1952, Marcel Trudel nous présentait Roubaud dans un de ses ouvrages¹⁰. Plus tard, dans un autre ouvrage¹¹ paru en 1956-57, il soulignait que les brouilles de Roubaud avec ses confrères et son dévouement pour la cause anglaise avaient risqué de compromettre la bonne entente entre le Régime militaire et les Jésuites. En plus de nous fournir des détails pittoresques, il abordait une question demeurée jusqu'alors presque entièrement dans l'ombre: les rapports entre Murray et Roubaud.

Depuis 1942, le père Thomas Charland s'intéressait à Roubaud¹². Dans un ouvrage plus récent¹³, il décrivait les relations de Roubaud avec les gouvernants anglais après la Conquête. En particulier, il nous renseignait sur l'intervention de Roubaud dans le règlement d'un différend entre les Abénakis de Saint-François-du-Lac et les Loups de Stockbridge. Le père Charland s'intéresse toujours vivement au cas Roubaud

-
10. Marcel Trudel, Le Régime militaire dans le Gouvernement des Trois-Rivières 1760-64, Trois Rivières, 1952, p. 39, p. 125ss.
 11. Idem, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, Ottawa, 1956-57, 2 vol.
 12. Thomas-M. Charland, o. p., Histoire de Saint-François-du-Lac, Ottawa, 1942, pp. 195-202.
 13. Idem, Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937), Montréal, 1964, p. 102ss.

et prépare en ce moment un article sur ses rapports avec le marquis de Montcalm.

Un ouvrage récent de Roy C. Dalton¹⁴ discute assez longuement du rôle de Roubaud dans la question des biens des Jésuites. C'est un des rares ouvrages à parler des activités de Roubaud à Londres; Lanctôt lui-même n'y consacre qu'une quinzaine de pages dans son article précité: "La vie scandaleuse d'un faussaire".

Nous avons trouvé dans divers fonds des Archives publiques du Canada la plus grande partie de la documentation qui a servi à l'élaboration de notre travail sur Roubaud. Outre les précieux renseignements que nous a communiqués le père Edmond Lamalle des Archives de la Compagnie de Jésus à Rome, les institutions suivantes nous ont fourni des copies de plusieurs documents:

Archives de l'Archidiocèse de Québec,

Archives du Département de Vaucluse, France,

Archives générales de Simancas, Espagne,

Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, France.

14. Roy C. Dalton, The Jesuits' Estates Question, 1760-1888, Toronto, 1968, p. 8ss.

Consultées par correspondance, les institutions qui suivent n'ont pu repérer dans leurs archives de documents ayant trait à Roubaud:

Archives nationales du Québec,

Archives de la Compagnie de Jésus, Province du Canada français,

Province de Paris de la Compagnie de Jésus,

Séminaire de Saint-Sulpice, Paris,

Compagnie de Jésus à Londres.

Au cours d'une semaine passée à Londres, nous avons consulté certains fonds qui paraissaient prometteurs et nous avons enquêté sur l'existence de la correspondance privée d'un certain nombre de personnes chargées des affaires coloniales au temps de Roubaud. Malgré l'assistance dévouée de Mme White, représentante des Archives publiques du Canada à Londres, nous n'avons trouvé aucun document concernant notre sujet.

Les deux premiers chapitres de notre étude relatent par ordre chronologique les faits saillants de la vie de Roubaud. Jusqu'ici, les auteurs avaient cherché à mettre en évidence certains aspects de sa personnalité ou encore avaient parlé sommairement de lui en autant qu'il tenait une place dans les questions faisant l'objet de leurs ouvrages.

Il nous a paru souhaitable de raconter dans son entier la vie de Roubaud afin de bien le présenter au lecteur. Ainsi que nous le verrons, Roubaud manifestera, dès l'adolescence, une imagination trop ardente, un grand manque de prudence et de jugement, de fortes prédispositions à la tristesse et à la mélancolie. Adulte, il retiendra ces mêmes traits de caractère. Toujours inquiet et instable, il deviendra une source d'embarras pour tous ceux qu'il côtoiera. Oubliant ses vœux de chasteté, il se livrera au libertinage. Son imagination trop vive lui fera proposer des solutions chimériques aux problèmes de l'heure; il ira même jusqu'à falsifier de nombreux documents et à inventer de toutes pièces des histoires dans le but de se faire valoir et d'obtenir de l'argent.

Si nous avons tenu à mettre en relief les traits de caractère de Roubaud, c'est que celui-ci paraît souffrir de troubles psychologiques et nous croyons que c'est de ce point de vue que l'historien doit percevoir ses agissements souvent bizarres. En outre, il nous a paru souhaitable, avant d'aborder l'analyse de ses écrits, de faire connaître au lecteur la personnalité de Roubaud et le contexte dans lequel il a évolué. En effet, c'est dans sa vie de chaque jour qu'il nous fait découvrir les préoccupations du gagne-petit londo-

nien de l'époque: le coût trop élevé de la vie, la surcharge de taxes, la menace de prison pour ceux qui s'endettent. C'est aussi au cours de ses activités d'espion qu'il nous fait entrevoir le monde interlope des réseaux d'informateurs travaillant au service du gouvernement britannique et des ambassades à Londres.

Face aux nombreux documents que Roubaud nous a légués, deux questions s'imposent: quelle influence ses nombreux mémoires ont-ils eue à l'époque où il les a écrits; quelle valeur ont-ils pour l'histoire aujourd'hui? Précisons que l'abondance même des mémoires qu'il a rédigés sur des questions précises nous a contraint d'adopter l'ordre thématique dans les trois derniers chapitres.

Ainsi notre troisième chapitre porte sur les mémoires que Roubaud a rédigés au cours des deux premières années pendant lesquelles il a travaillé au service du "Colonial Office". Ces mémoires nous paraissent être les plus importants lorsqu'il s'agit d'évaluer l'influence des écrits de Roubaud, car, à ce moment-là, à titre de député du général Murray, il était bien placé pour faire valoir ses points de vue.

Un quatrième chapitre décrit, d'une part, les activi-

tés de Roubaud dans la question des biens des Jésuites du Canada et, d'autre part, les ennuis qu'il occasionna à ses confrères canadiens à partir de Londres. Suivant la suppression de l'ordre des Jésuites en 1773, il recommandait, dans le but d'obtenir une récompense pour lui-même, que le gouvernement britannique fît main basse sur les biens de ses confrères canadiens. Même après avoir revêtu l'habit du laïque, il continua de réclamer d'eux une pension viagère.

Un cinquième chapitre décrit les activités de Roubaud auprès des Canadiens venus à Londres à la suite de la rébellion des treize colonies. Tout en leur prêtant sa plume, Roubaud les espionnait pour le compte du sous-ministre des colonies. En particulier, il épiait du Calvet, un marchand de Montréal qui à Londres poursuivait en justice le gouverneur Haldimand pour l'avoir incarcéré sous l'accusation d'avoir collaboré avec l'ennemi pendant la rébellion des treize colonies. Ce dernier chapitre met en évidence la valeur des documents que Roubaud a laissés à la suite de ses activités d'espionnage. Grâce à ces documents il est possible de suivre de près l'action des Canadiens à Londres.

Voyons maintenant qui était cet étrange personnage qui a d'abord attiré l'attention des historiens par sa mau-

vaise conduite et ses activités de faussaire. Pour notre part, nous espérons convaincre le lecteur que Roubaud tient une place dans l'histoire du Canada, non pas uniquement comme exemple d'un clerc renégat, mais bien plutôt à cause des nombreux renseignements que renferment ses écrits concernant son époque et ses contemporains.

C H A P I T R E P R E M I E R

Les antécédents

A. Famille et formation scolaire

Pierre-Joseph-Antoine Roubaud, fils aîné de Pierre-Pascal Roubaud et de Marguerite Tressol naquit dans la paroisse de Saint-Pierre d'Avignon le 28 mai 1724¹. La famille s'accrut considérablement par la suite² sans empêcher pour cela un bon nombre des frères puînés de se tailler de bonnes carrières.

Pierre-Joseph-André, né en 1730, entra dans les ordres

-
1. M. Hayez, Directeur des Services d'Archives de Vaucluse, nous a fourni une photocopie de son acte de baptême tiré du registre de la paroisse Saint-Pierre d'Avignon.
 2. En plus de Pierre-Joseph-André, né en 1730, M. Hayez des Archives du Département de Vaucluse a relevé les dates de naissance de six de ses cadets:
Pierre-Antoine-Joseph, 9 mai 1726 à Saint-Pierre,
Antoine-Joseph-Thomas, 21 déc. 1727 à Saint-Pierre,
Antoine-Charles-Joseph, 18 oct. 1729 à Saint-Pierre,
Jeanne-Marie, 8 nov. 1731 à Saint-Pierre,
Joseph-Marie, 16 janv. 1735 à Notre-Dame de la Principale,
Pierre-Ignace, 28 nov. 1739 à Notre-Dame de la Principale.

où il reçut une solide formation académique. Il s'adonna d'abord à l'économie politique et devint un des principaux rédacteurs du "Journal du Commerce". Ayant signalé plusieurs abus administratifs, il fut exilé dans la basse Normandie en 1775. Cependant, l'année suivante, Necker, ministre des Finances, le rappela et le gratifia d'une pension de 3,000 livres. Il travailla alors à la rédaction de l'ouvrage qui contribua le plus à sa renommée et qui fut couronné par l'Académie: Nouveaux synonymes français, 4 vols, Paris, 1785³. Joseph-Marie, né en 1735, entra chez les Jésuites en 1752 et, comme son frère, se signala dans les lettres par des poèmes et des écrits sur des thèmes religieux. L'élégance de son style était particulièrement appréciée⁴. Son frère cadet, Pierre-Ignace, née en 1739, obtint un doctorat en droit de l'Université d'Avignon en 1764 et exerça son métier dans cette ville avant de se rendre à Paris⁵. C'est probable-

-
3. M. M. Michaud, Biographie universelle, 2e éd., vol. 36, Paris, 1843-65, p. 577. Roubaud nous parle plusieurs fois de ce frère. "Roubaud's Deplorable Case" 24 fév. 1781 dans Historical Magazine, 8 (1870), p. 287.; Memorial of Father Glapion, directed to Lord Sydney, 30 mai 1787, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, p. 90.; Roubaud à Nepean, 15 mars (c. 1785), APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, p. 20.
 4. Voir Michaud, op. cit., p. 579 et Aloys de Backer, Auguste Carayon, Carlos Sommervogel, Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, vol. 7, Bruxelles, 1960, p. 222.
 5. Archives du Département de Vaucluse, (série D, 119).

ment lui qui prit le nom de Roubaud de Trésséol - d'après le nom de sa mère - et qui comme ses frères se fit connaître par ses talents de plume consacrés à des poèmes et des discours sur divers sujets, entre autres, d'intérêt militaire⁶.

On remarque chez l'aîné, Pierre-Joseph-Antoine, plusieurs des qualités de ses frères cadets. Comme eux, il possédait une plume élégante et quelque talent de poète⁷. Malheureusement, chez lui l'intelligence était gâtée par certains défauts de caractère et de jugement. Dès l'âge de 13 ans, il entra au collège des Jésuites d'Avignon, mais, deux ans plus tard, ses supérieurs délibérèrent et hésitèrent longuement avant de lui permettre de poursuivre ses études:

....si le jeune candidat était laborieux, intelligent, d'un caractère décidé, cependant sa ferveur religieuse exagérée, son imagination ardente et peu réglée, son tempérament âpre,

6. Michaud, op. cit., p. 579.

7. Lorsqu'il était encore à Avignon, il écrivit trois odes dont deux furent publiées. Backer, Carayon, Sommervogel, op. cit., p. 233. Au Canada, il composa "Ode sur la naissance de son Altesse Royale, Monseigneur le prince (sic) de galles". APC, MG 12, W.O. 34, vol. 4, ff. 102-103.

l'inégalité de son caractère et les graves imperfections de son jugement ne laissaient pas que de leur causer de sérieuses inquiétudes⁸.

Néanmoins il entra au noviciat, le 17 septembre 1739, prononça ses vœux simples le 8 septembre 1741 et enseigna pendant les sept années qui suivirent. Retourné aux études en 1749, il consacra cinq années à la philosophie et à la théologie⁹. Malheureusement, ces longues années d'études et d'enseignement ne l'avaient ni mûri ni assagi:

Les archives de l'Ordre ont conservé les notes de ses supérieurs pendant cette période qui s'étend de 1742 à 1754. Elles sont à connaître: belle intelligence, grande aptitude au professorat, prudence nulle ou presque nulle¹⁰.

B. Départ pour le Canada

Comment Roubaud finit-il par se retrouver en mission au Canada? Était-ce lui qui l'avait recherché par goût d'aventure ou ses supérieurs voulaient-ils se débarrasser de lui? L'explication qu'il donne est que sa famille était,

8. R.P. Camille de Rochemonteix, Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle, Paris, 1906, vol. 2, p. 144.

9. Ibid., pp. 143-144.

10. Ibid., p. 145.

du côté de sa mère, liée à la maison d'Ampus et que Montcalm, général des troupes en Canada, avait lui aussi quelques liens de parenté avec cette maison¹¹. Le général, qui le connaissait de longue date, aurait sollicité son appui comme missionnaire pour le seconder dans sa politique auprès des guerriers indiens. Il se serait embarqué pour répondre à l'appel au printemps de 1756.

Quelles que soient les circonstances entourant le départ du jeune père, il ne semblait pas être tellement bien taillé pour la dure besogne des missions. Plusieurs textes nous donnent à penser qu'il n'était pas tellement robuste. Il est certain que par moment son état de santé lui causait des ennuis¹².

-
11. Histoire de Pierre Roubaud ci-devant de la Société de Jésus à Monseigneur le Comte de Vergennes, Ministre de France au département des affaires étrangères, 2 mars 1776. APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 66.
La mère du marquis de Montcalm, Marie-Louise Thérèse de Lauris était la fille de Joseph-Mathias de Lauris, de Castellane, marquis d'Ampus. Les Lauris étaient une ancienne famille de Provence et du Comtat Venaissin, pays d'origine de Roubaud. Toutefois nous n'avons trouvé aucune indication que la mère de Roubaud, Marguerite Tressol, avait des liens de parenté avec les Lauris. Voir La Chenaye-Desbois et Badier, Dictionnaire de la noblesse, 3e éd., Paris, 1869, vol. 11, pp. 637-40, vol. 14, pp. 144-45.
12. Les Indiens se plaignent à leur surintendant, William Johnson, de n'avoir à présent qu'un seul prêtre, le père Roubaud qui, étant la plupart du temps indisposé, ne pouvait présider qu'une fois aux exercices de prière au lieu de trois fois par jour comme dans le passé. Abénakis à Johnson, 30 mars 1762, PJ, vol. 10, p. 415.

C. Les campagnes militaires

De Québec, Roubaud alla rejoindre le père Claude-François Virot à Saint-François-du-Lac. Dès l'été de 1756, bien qu'il ne connaissait encore que très peu la langue abénaquise, il accompagna les Indiens de sa mission dans l'expédition contre Chouaguen. L'année suivante, en février et mars, il brava les rigueurs de l'hiver pour être au nombre des guerriers abénaquis dans l'expédition menée par le gouverneur de Trois-Rivières, François de Rigaud de Vaudreuil, contre le fort George¹³. De nouveau, l'été suivant, avec 140 Abénakis, il participa à la seconde offensive contre le fort George¹⁴. Arrivé à Carillon où s'assemblaient les troupes, il rencontra Montcalm qu'il avait, disait-il, "eu l'honneur de connaître à Paris".

La garnison du fort George capitula le 9 août. Le lendemain, lorsque les captifs quittèrent les retranchements extérieurs où on les avaient enfermés, les Indiens se ruèrent sur eux pour les massacrer ou les faire prisonniers. Heureusement les officiers français, Montcalm, Lévis, Bourlamaque

13. Histoire de Pierre Roubaud ci-devant de la Société...à Vergennes, loc. cit., f. 66.

14. Le Journal de M. de Bougainville dans RAPQ, 1923-24, p. 278.

et plusieurs autres réussirent à en retirer environ 300 d'entre leurs mains¹⁵. Roubaud, qui dans une longue épître fait le récit de la prise du fort, nous décrit l'impuissance dans laquelle il se trouvait pour secourir ces malheureux. En effet, il ne réussit qu'à échanger contre un scalp un enfant, qu'allait jeter dans une marmite d'eau bouillante, un guerrier huron.

De retour à Montréal, au milieu du mois d'août, Roubaud n'eut même pas le loisir de se reposer comme il l'avait escompté, car le devoir le pressait de se rendre à sa mission afin de persuader les Abénakis de restituer les Anglais qu'ils avaient capturés¹⁶. L'été suivant, on le retrouvait encore auprès de ses guerriers à la bataille de Carillon¹⁷. Puis, de nouveau à l'automne de 1759, il se rendit à Québec avec ses Abénakis. C'est là, vers la fin du mois d'août, que Montcalm lui aurait remis quatre paquets cachetés, l'un adressé au maréchal de Belle-Isle, l'autre au ministre de la Marine, un troisième à Mme de Pompadour et un dernier à M. de Molé,

15. Prise du fort George que les Anglais appellent Guillaume Henri et qui est situé sur le lac Saint-Sacrement, APC, MG 1, C 11 A, vol. 102, p. 461.

16. Roubaud nous décrit cette aventure dans Lettre du Père... Missionnaire chez les Abénakis, RJ, vol. 70, pp. 90-203.

17. Histoire de Pierre Roubaud ci-devant de la Société... à Vergennes, loc. cit., p. 66.

son parent, alors premier président du Parlement de Paris¹⁸. Le marquis lui aurait ensuite donné l'ordre d'envoyer ces paquets à la résidence des Jésuites à Lorette et, en cas de catastrophe, de les remettre à Bougainville¹⁹. Le 11 septembre, on retrouvait Roubaud à la Canardière. C'est de là qu'il écrivit à Bougainville au Cap Rouge en exprimant le regret de ne pouvoir se joindre à ses troupes avec les guerriers Abénakis²⁰.

Si on peut porter foi au récit du missionnaire, le jour de la bataille des Plaines, Vaudreuil lui procura une voiture pour transporter sa malle. Roubaud partit chercher les papiers de Montcalm à Lorette afin de les mettre en sûreté à sa mission de Saint-François. S'étant rendu à Trois-Rivières le

18. Charles-Louis-Auguste Fouquet, maréchal de Belle-Isle, était le ministre de Guerre. Il n'est pas invraisemblable que Montcalm ait effectivement remis des paquets de documents à Roubaud. Il avait remis de semblables paquets à M. Joseph-Pierre Bernier, assistant-commissaire des guerres, et à Mme de La Naudière, femme de Charles-François Tarieu de La Naudière. Bernier à M. de Fumeroy, 15 avril 1760, APC, MG 4, B1, A1, vol. 3574, no. 27. Déjà en novembre 1759 Roubaud parlait de ces papiers à Vaudreuil. Vaudreuil au ministre de la Marine, 9 nov. 1759, APC, MG 18, G 2.

19. Histoire de Pierre Roubaud...à Vergennes, loc. cit., f. 68.

20. Roubaud à Bougainville, 11 septembre (1759) dans A. Doughty, The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham, vol. 6, Quebec, 1901, p. 122.

3 octobre, on l'informa le lendemain du raid du major Rogers et de ses Rangers sur le village de Saint-François. Il se rendit lui-même sur les lieux et trouva le village en cendre, sa maison et l'église rasées. Ayant informé Vaudreuil de la perte des papiers de Montcalm, celui-ci s'enquerra auprès du général Amherst qui promit de les lui rendre s'il les retrouvait. Peu de temps après, Amherst écrivait que les soldats de Rogers les avaient brûlés²¹.

D. Brouilles et attachements à la cause anglaise

Roubaud passa l'hiver à Montréal et devint l'intime de Vaudreuil. Il confia même à celui-ci que Montcalm lui avait fait voir quelques articles de ses mémoires avant de sceller ses paquets de documents. Selon le père, un de ces articles accusait Vaudreuil de permettre au sieur Gamelin d'échanger, à son profit pour des fourrures, les présents destinés aux Indiens de la mission de Saint-François. Piqué, Vaudreuil écrivit au ministre de la Marine pour démentir cette affirmation au cas où les papiers de Montcalm subsisteraient toujours²².

21. Histoire de Pierre Roubaud...à Vergennes, loc. cit., pp. 69-70.

22. Vaudreuil au ministre de la Marine, 9 nov. 1759, APC, MG 18, G 2.

Au printemps de 1760, le 23 mars semble-t-il²³, il prononça dans l'église paroissiale de Montréal un sermon où il accusait assez subtilement les troupes françaises d'avoir introduit le libertinage et l'irréligion en Nouvelle-France. C'est pourquoi, disait-il, Dieu avait donné la victoire à l'ennemi²⁴. Les officiers français comprirent si bien le message du prédicateur qu'ils voulurent le mettre en pièce. Roubaud fut contraint de se cacher dans le couvent de sa communauté et de s'enfuir à la maison du Sault Saint-Louis²⁵.

Après la destruction de leur village par le major Rogers, un certain nombre d'Abénakis de Saint-François s'étaient réfugiés à la mission iroquoise de Saint-Régis que desservait les Jésuites du Sault Saint-Louis²⁶. Vaudreuil, qui voulait employer ce groupe d'Indiens sur le lac Champlain

23. Roubaud écrivit à l'intention du général Amherst une autre version de ce sermon auquel il donne pour date le 23 mars. APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, ff. 47-49. Dans ce sermon qui n'aura pas d'auditoire, il loue sans fin la modération, la clémence, la générosité du conquérant: "Quelle gratitude ne devons-nous donc pas à nos vainqueurs".

24. Sermon sur le respect dans les églises prononcé en avril (sic) 1760 par le R.P. Jean-Bazile (sic) Roubaud, Jésuite, Saberdache rouge, vol. M4, no 1, pp. 1-45, APC, microfilm M6.

25. Note de l'abbé F.-X. Noisieux copiée au bas de la première page du sermon, loc. cit.

26. Thomas-M. Charland, o.p., Histoire des Abénakis d'Odanak (1675-1937). Montréal, 1964, p. 119.

contre l'ennemi, donna à Roubaud l'ordre de les conduire à l'Ile-aux-Noix. Mais le missionnaire refusa par crainte de représailles de la part des Anglais s'il s'exécutait. Revenant à la charge, le gouverneur lui demanda d'amener ses Indiens près de Montréal, afin qu'ils soient bien placés pour faire face à l'ennemi en cas de nécessité. Roubaud se retira plutôt au Lac-des-deux-Montagnes avec ses guerriers²⁷. Cette conduite le rendit suspect aux yeux du gouverneur qui, vers la mi-septembre, lui intima l'ordre de se rendre incessamment à Montréal et de s'embarquer pour la France²⁸. Roubaud eut peur et se rangea définitivement du côté du conquérant.

Le 15 septembre, il écrivit à Amherst lui déclarant qu'il était natif d'Avignon, qu'il n'était pas Français et ne tenait à la France "par aucun lien". En outre, il se disait disposé à prêter serment de fidélité à Sa Majesté britannique et à fournir aux Anglais des connaissances sur le Canada. Les Abénakis, ajoutait-il, étaient divisés dans leurs sentiments: un certain nombre d'entre-eux gardaient un coeur français,

27. Roubaud à Johnson, 15 sept. 1760, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 39, f. 321.

28. Roubaud à Johnson, 15 sept. 1760, loc. cit. Histoire de Pierre Roubaud... à Vergennes, f. 70.

d'autres sympathisaient avec les nouveaux maîtres. Aussi demandait-il au général de ne pas leur faire de reproches, car ils s'enfuiraient dans les bois. Il s'offrait pour les reconduire dans leur village et annonçait qu'il partirait le lendemain pour le Lac-des-deux-Montagnes afin de les rassurer²⁹.

Le même jour, il fit aussi parvenir une lettre à William Johnson lui exprimant sa crainte de retourner en France:

Serait-il possible, milord, que je fusse la victime de mon devoir et que j'allasse pleurer en France l'attachement que j'ai marqué pour la nation anglaise³⁰.

Par la capitulation de Montréal, chacun avait le droit de se fixer au pays, faisait-il remarquer à Johnson et il le suppliait de ne pas le forcer à s'embarquer pour la France³¹.

Dès le lendemain, Amherst, qui, semble-t-il, avait lu les deux lettres, répondait de Montréal. Il se réjouissait de constater que Roubaud avait de bons sentiments envers les Anglais et il l'assurait de sa protection tant qu'il se ren-

29. Roubaud à Amherst, 15 sept. 1760, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 39, ff. 325-328.

30. Roubaud à Johnson, 15 sept. 1760, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 39, p. 321.

31. Ibid.

drait "Utile au Roy & à Sa Domination". En même temps, il confirmait son droit de demeurer au pays en conformité avec le deuxième article de la capitulation. Puis il l'invitait à se rendre à Montréal le plus tôt possible pour donner au lieutenant du roi ses lumières sur la Colonie et l'assurait que les Abénakis ne seraient pas inquiétés tant qu'ils demeureraient obéissants³².

Le 15 octobre, apparemment de retour à Saint-François, Roubaud reçut de son supérieur, le père Saint-Pé, une lettre le sommant de se mettre en route pour se rendre à la résidence des Jésuites de Montréal ou à la mission de ceux de Lorette, dans les 24 heures suivant réception de "la présente". En plus, le supérieur lui interdisait les fonctions de son ministère et lui défendait d'amener des Indiens avec lui³³. Roubaud en avertit le gouverneur de Trois-Rivières qui, par son secrétaire, lui transmet l'interdiction de quitter sa mission et blâma la conduite du père Saint-Pé³⁴.

Mais un autre missionnaire, le père Jean-Baptiste de

32. Amherst à Roubaud, 16 sept. 1760, PJ, vol. 10, pp. 185-86.

33. Saint-Pé à Roubaud, 15 oct. 1760, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, f. 12.

34. Roubaud (à Burton), 20 oct. 1760, ibid., Bruyère à Roubaud, 21 octobre 1760, ibid., f. 13.

La Brosse, était déjà en route pour remplacer Roubaud à Saint-François. Ce dernier se rendit à Béancour afin de devancer son prétendu successeur. Il lui fit lecture des ordres du gouverneur, lui remit le document et lui fit promettre de le porter à la résidence des Jésuites de Montréal. Au lieu d'aller directement à destination, le père La Brosse s'attarda à Yamaska. Roubaud, qui considérait l'affaire urgente, partit alors pour Montréal³⁵. Il informa son supérieur que le gouverneur lui défendait de se déplacer sans sa permission, car ce serait agir à l'encontre des articles de la capitulation³⁶. Le supérieur déclara ignorer les articles qu'on l'accusait d'enfeindre, mais il permit à Roubaud de retourner à Saint-François. Cependant, avant de l'autoriser à confesser et à prêcher, il lui fit promettre de ne plus avoir de commerce avec le gouverneur Burton et

35. Roubaud prétendait que le père de La Brosse, à son arrivée à Trois-Rivières, avait fait une forte publicité contre lui se déclarant le seul missionnaire de Saint-François, encourageant les Abénakis à se plaindre de lui au supérieur des Jésuites, cherchant même contre lui l'appui du Grand-Vicaire de Trois-Rivières. Roubaud à Burton, 1er nov. 1760; ibid., ff. 13-14.

36. Les articles 33 et 40 de la capitulation de Montréal selon Burton, ibid., f. 8. Cependant il n'y a rien dans ces articles défendant aux religieux ou aux laïques de se déplacer librement. En effet aucun des articles de la capitulation ne semble justifier l'interdiction de Burton.

de venir hiverner à Montréal³⁷. Bruyère, secrétaire de Burton, jugea "imprudente et irrégulière" la démarche de Roubaud à Montréal. Toutefois il l'informa que le père de La Brosse n'irait pas à Saint-François parce que le gouverneur estimait qu'il n'y avait pas là assez d'Indiens pour y justifier la présence de deux missionnaires³⁸.

Restent à connaître les raisons du rappel de Roubaud. Il est fort probable qu'il avait pour source une affaire de mœurs. Plus tard, lorsqu'ils auront à se défendre contre ses tentatives d'extorsion, les Jésuites s'ouvriront sur la conduite scandaleuse de leur confrère³⁹. Mais, pour le moment, ils demeuraient discrets. Le premier texte à laisser soupçonner une conduite déréglée chez Roubaud fut une lettre du 29 janvier 1761. Burton revenait alors de Saint-François où il avait trouvé les Abénakis en dispute avec leur missionnaire. L'objet en litige était l'épouse d'un des Indiens que Roubaud logeait chez lui. Burton la renvoya auprès de son mari et chapitra sévèrement le religieux qu'il jugea ainsi:

37. Roubaud (à Burton), 9 nov. 1760, ibid., f. 14.

38. Bruyère à Roubaud, 14 nov. 1760, ibid., f. 15.

39. Voir supra p. 115.

The Man has Parts but is not a little wild and Romantick (sic) and of a restless intreaqueing (sic) disposition. I believe he is a Rogue, I am certain he is a Lyer (sic) ⁴⁰.

E. Règlement d'un différend chez les Indigènes

A partir du début de novembre 1760, jusqu'au printemps de l'année suivante, Roubaud servit d'intermédiaire dans le règlement d'un différend chez les indigènes. Au cours de l'été 1759, les Abénakis avaient mis à mort un Loup de Stockbridge qui servait de guide aux Anglais et les Loups avaient demandé réparation à William Johnson, surintendant des Indiens⁴¹. Le zèle de Roubaud pour empêcher des suites sanglantes à cette affaire lui mérita l'estime de Johnson. Mais, comme ce dernier ne connaissait pas assez bien le français pour lire les lettres de Roubaud, il les faisait traduire par John Appy, le secrétaire d'Amherst à New York⁴². C'est ainsi qu'Amherst en profita pour mettre son collègue en garde contre le Jésuite:

40. Le même au même, 29 janv. 1761, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, f. 26. Roubaud voulait se rendre visiter Amherst, mais Burton l'en empêcha.

41. Johnson à Amherst, 6 fév. 1762, PJ, vol. 3, p. 623 et Charland, op. cit., pp. 107-108.

42. Johnson à Amherst, 12 fév. 1761, PJ, vol. 10, pp. 330-33.

This Priest, I find, is not much to be
Depended on; his veracity has been Detected
and I am afraid his head is not very sound⁴³.

Toutefois Johnson ne partageait pas l'opinion de son collègue
et il n'hésita point à le laisser savoir à son lieutenant Da-
niel Clauss:

I can't help differing with the General
in opinion concerning Père Roubaud, I take him
to be a sensible man & I believe sincere in what
he says: I should wish he could be assisted and
enabled to do some service with the Abanakis; for,
if they are steady, all the other eastern tribes
may be easily managed⁴⁴.

Si l'opinion d'Amherst n'était pas sans fondement, John-
son eut néanmoins raison à cette occasion de se fier à Roubaud.
C'est en grande partie à lui que revient le mérite d'avoir ré-
glé sans violence le différend entre les Loups et les Abénakis⁴⁵.

F. L'écrivain à l'oeuvre

Tout en s'occupant du différend entre les Indigènes,

43. Amherst à Johnson, 22 fév. 1761, ibid., p. 346.

44. Johnson à Claus, 10 mars 1761, ibid., p. 353.

45. Voir à ce sujet. PJ, vol. 3, 330, 346, 353, 360, 402, 623;
vol. 10, pp. 193, 346, 409, 431; E.B. O'Callaghan, The
Documentary History of the State of New York, vol. 4, Alba-
ny, 1851, p. 196.

Roubaud tentait d'intéresser Amherst en lui fournissant divers écrits. Voulant piquer la curiosité du général, il prétendait toujours avoir en sa possession certains papiers de Montcalm, entre autres le brouillon d'un code de lois civiles que le marquis avait préparé à l'intention des Canadiens. Cependant, il fallait en retravailler un peu le texte afin de le mettre à point. Ayant d'abord tenté sans succès d'intéresser Johnson à ce document, il demanda à celui-ci d'en parler à Amherst⁴⁶.

Un peu plus tard, le père envoyait au général un très long mémoire dans le but de le renseigner sur les divers aspects du Canada et de le convaincre que l'Angleterre avait intérêt à conserver ce pays⁴⁷. Le général trouva que son correspondant avait écrit plus vite que lui-même ne pouvait lire. S'il n'y voyait que des rêveries assez amusantes, il se réjouissait néanmoins avec Burton de voir le missionnaire s'occuper sans leur causer d'ennuis⁴⁸.

46. Roubaud à Johnson, s.d., O'Callaghan, op. cit., vol. 4, pp. 214-16.

47. Discours sur le Canada, s.d., APC, MG 23, G V 5, pp. 749-819.

48. Amherst à Burton, 31 mars 1761, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 7, p. 435.

Le remède était excellent car tant que l'homme tenait sa plume en main il demeurait tranquille et docile. Au mois d'avril 1761, il commençait à travailler sur son fameux code de lois et s'occupa si bien qu'il se conduisit sagement pour environ une année entière⁴⁹. A la fin de mai 1762, il fit parvenir au général un prétendu sermon qu'il avait prononcé aux Trois-Rivières le 25 mars précédent⁵⁰. Par la même occasion, il lui communiquait la première tranche d'un long expo-

-
49. Burton à Amherst, 14 avril 1761, ibid., vol. 6, f. 45. Le même au même, 25 mai 1761, ibid., f. 52. Le même au même, 17 juin 1761, ibid., f. 58. Le même au même, 14 nov. 1761, ibid., f. 108. Amherst à Burton, 31 mars 1761, ibid., vol. 7, p. 455. Le même au même, 6 mai 1761, ibid., p. 457. Le même au même, 27 mai 1761, ibid., p. 462. Amherst redoutait toujours que le bon père fasse quelque sottise. Il demanda à Burton de mettre Haldimand, son successeur, en garde contre le Jésuite et de lui recommander de le tenir occupé pour s'assurer qu'il demeure tranquille. Le même au même, 9 avril 1762, ibid., p. 539. Il ne semble pas que Roubaud ait jamais complété son code de lois. Haldimand à Amherst, 23 oct. 1762, ibid., vol. 6, f. 250.
50. Ce sermon attribue la défaite des Français en Amérique au vice, à l'irréligion et à la débauche. C'est sans doute une création de Roubaud destinée à amuser le général Amherst. Vu la réputation qu'il s'était taillée, on peut fort douter qu'on lui ait permis de prêcher dans une église de Trois-Rivières. Extrait d'un sermon sur le respect dans les églises prononcé aux Trois-Rivières le 25 mars 1762, ibid., ff. 146-147. Précisons que ce sermon n'est pas celui que Roubaud avait prononcé plus tôt à Montréal. Voir supra, p. 20.

sé tiré sur les mémoires de Montcalm et auquel il travaillait depuis six mois⁵¹.

Il en profitait pour lui raconter ses malheurs car, l'hiver précédent, une mauvaise chute avait failli lui coûter un bras et l'avait contraint de se réfugier chez François-Xavier Crevier-Deschenaux, enseigneur de Saint-François. Son bras lui causait toujours des douleurs et au milieu du bruit quotidien du ménage, il éprouvait du mal à réfléchir et à écrire. Ce qu'il désirait avant tout, c'était changer d'air: "Mon rétablissement est attaché à mon changement; l'expérience ne m'a que trop instruit; la tristesse et le chagrin ont toujours été le premier principe de mes maladies; et par malheur il n'y a que cela pour moi à Saint-François"⁵².

G. La mine d'argent -----

Un mois et demi plus tard, Haldimand informa Amherst que le missionnaire de Saint-François était venu le voir deux fois au sujet d'une mine d'argent située en Acadie. Par pru-

51. Amherst reçut un peu plus tard: Dissertation sur les Sauvages extraite sur les mémoires de feu M. le marquis de Montcalm, ibid., ff. 1-192. Roubaud travaillait à ce texte depuis le mois de mars. Burton à Amherst, 5 mars 1762, ibid., ff. 125-126.

52. Roubaud à Amherst, 29 mai 1762, ibid., ff. 210-211.

dence, le gouverneur se rendit dans le village. De fait, les Indiens faisaient grand état d'une telle mine et le père voulait le persuader qu'ils disaient vrai. Bien qu'il ne portât pas grand foi à ces témoignages, il pensait laisser partir une expédition pour l'Acadie, car enfin cela ne coûterait que quelques livres de poudre et un peu de provisions⁵³

Roubaud avait d'abord révélé le secret de cette mine à Johnson en octobre 1761. Il la disait située sur le bord d'une rivière où on pouvait recueillir sans creuser une pierre noirâtre qui rendait la moitié de son poids en argent lorsque fondue. L'Indien qui en connaissait le secret avait plus de 60 ans et s'appelait Jacques ou Ouasesesis⁵⁴. Johnson ne répondit pas directement au Jésuite, mais il demanda à Claus de le saluer et de lui faire parvenir la somme de 10 livres anglaises cours de New York; c'est-à-dire environ 5.8 livres sterling⁵⁵

Roubaud se tourna alors du côté d'Amherst. Le général

53. Haldimand à Amherst, 15 juillet 1762, ibid., f. 220.

54. Roubaud à Johnson, 30 oct. 1761, PJ, vol. 3, pp. 555-556.

55. Johnson à Claus, 12 déc. 1761, ibid., vol. 10, pp. 346-347.

se montra très intéressé et demanda à Burton de s'occuper de l'affaire⁵⁶. Celui-ci promit de faire venir le missionnaire et de se renseigner⁵⁷. Mais il y eut des retards, car l'Indien qui en connaissait l'emplacement était toujours à la chasse et n'était censé revenir qu'au printemps⁵⁸.

Le 24 juillet 1762, Haldimand, le successeur de Burton, informa Amherst qu'il avait fourni à Roubaud pour son expédition, un passeport, deux canots d'écorce, de la poudre, des provisions et "d'autres baguettes" (sic)⁵⁹. Il n'espérait pas grand chose de cette aventure parce qu'il savait que les Français avaient beaucoup exploré le pays à la poursuite du castor et, si la mine existait vraiment, ils l'auraient sans doute découverte. Mais il pensait assez négativement que cette aventure "ne Saurait Nuire". Aussi faisait-il remarquer au général que le père était probablement heureux de s'absenter pour un moment, car sa conduite faisait le désespoir de

56. Amherst à Burton, 24 déc. 1761, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 7, p. 522.

57. Burton à Amherst, 5 mai 1762, ibid., vol. 6, ff. 125-126.

58. Le même au même, 25 mars 1762, ibid., f. 193.

59. Parmi les dépenses du gouverneur Haldimand à Trois-Rivières en 1762, on trouve 73 livres, 13 chelins et 10 pences cours de New York (environ 42 livres sterling) donnés à un missionnaire et des Indiens. Il s'agit probablement du coût de l'expédition Roubaud. APC, MG 21, G 2, B 21-1, f.30.

ses confrères. Ceux-ci voulaient l'amener au Séminaire de Québec. Ils en avaient même parlé à Haldimand l'assurant que leur seule intention était d'éviter le scandale. Le gouverneur leur promit de réprimander le missionnaire pour sa conduite, mais il n'autorisa aucun changement et fit allusion à la démarche imprudente du père Saint-Pé⁶⁰.

Quelques jours avant le départ de Roubaud, Amherst avait envoyé une lettre à Haldimand l'enjoignant de tenir le Jésuite occupé par ses écrits et de ne lui permettre aucun déplacement sous quelque prétexte que ce soit⁶¹. Le gouverneur n'avait sans doute pas encore reçu cette lettre au moment du départ de l'expédition. Cependant, lorsque le général en prit connaissance, il l'approuva sans en espérer grand succès⁶².

Deux mois plus tard, le 24 septembre, Haldimand annonçait le retour de Roubaud. Il se disait déçu de constater que le père n'avait ni trouvé la mine d'argent ni recueilli de connaissances utiles sur le pays. Toujours plein de zèle, le pauvre homme voulait faire une nouvelle tentative, mais Haldi-

60. Haldimand à Amherst, 24 juillet 1762, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, f. 228.

61. Amherst à Haldimand, 19 juillet 1762, ibid., vol. 7, p. 200.

62. Le même au même, 2 août 1762, APC, MG 21, B 1, f. 218.

mand s'y opposa jugeant que son état de santé lui interdisait un autre voyage. Il lui recommanda plutôt d'employer son "génie" à la rédaction du code de lois qu'il avait commencé plus tôt. Le gouverneur espérait qu'un tel travail le tienne occupé longtemps, car il craignait que l'homme ne devienne incommode. Il lui avait déjà donné plusieurs choses, mais celui-ci se plaignait qu'il manquait de tout⁶³.

Lorsque Roubaud décrivit son aventure à Amherst, il blâma le guide indien de son insuccès⁶⁴. Le général prétendit qu'il avait prévu cet échec et pria Haldimand de tenir Roubaud occupé et de l'empêcher de faire des sottises⁶⁵. Un peu plus tard, le guide indien apporta à Haldimand un certain nombre de pierres qui ne se composaient que de sable⁶⁶. Cette fois Amherst ne put s'empêcher de laisser poindre son agacement: "we can expect nothing but dirt from Jesuits and Indians"⁶⁷.

H. Maladie de Roubaud

63. Haldimand à Amherst, 24 sept. 1762, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, f. 236.

64. Roubaud à Amherst, 2 nov. 1762, ibid., vol. 4, f. 95.

65. Amherst à Haldimand, 28 oct. 1762, ibid., vol. 7, p. 237.

66. Haldimand à Amherst, 14 août 1763, ibid., vol. 6, p. 232.

67. Amherst à Haldimand, 22 sept. 1763, ibid., vol. 7, p. 627.

Haldimand avait été bien avisé d'interdire au missionnaire une nouvelle excursion. Un mois environ après son retour, ce dernier se rendait à Trois-Rivières, souffrant d'une fièvre tierce causée, semble-t-il, par l'épuisement que lui avait procuré ses courses dans les bois. Pour cette raison, il se considérait pensionnaire du gouvernement et alla se loger chez un médecin, d'où il ne cessait d'importuner le gouverneur. Celui-ci pensait l'occuper de nouveau à la rédaction de son code de lois, mais l'écrivain y avait perdu goût. Il prétextait qu'il avait abandonné ses papiers avec sa chapelle dans les bois sous la garde d'une Sauvagesse. Il parlait même de retourner chez ses confrères de Québec. Le gouverneur n'y comprenant plus rien s'impatiait: "C'est l'homme le plus remuant & sur lequel on puisse faire le moins de fond que J'aye Connû de ma Vie"⁶⁸.

Pendant un temps, Roubaud se remit à sa plume. Bien que malade, le 1er novembre, il rédigea à l'intention du général Amherst une longue ode "Sur la naissance de son Altesse
(sic)
Royalle, Monseigneur, le prince de galles"⁶⁹. Humblement il

68. Haldimand à Amherst, 23 oct. 1762, ibid., vol. 6, f. 250.

69. Ibid., vol. 4, ff. 102-103.

reconnaissait lui-même n'avoir pas créé un chef-d'oeuvre:

"Ces sortes d'ouvrages demandent plusieurs mois et de grands talens...il s'y rencontrera sans doute bien des deffauts"⁷⁰(sic).

Le gouverneur avait pressenti que Roubaud lui causerait de nouveaux ennuis. Il voyait juste. En envoyant son ode à Amherst, le Jésuite en profitait pour se plaindre de ses malheurs: la destruction de sa maison de Saint-François par le major Rogers, sa pénible aventure en Acadie et la maladie qui en avait résultée, la perte, par suite de la Conquête, d'une pension de 1,800 livres que lui versait annuellement la cour de Versailles⁷¹. Mais ce n'était que le début. Quelques jours après son arrivée chez le médecin, il envoyait la facture de ses soins médicaux au gouvernement. Voulant éviter une telle procédure, le gouverneur décida d'envoyer son secrétaire Bruyère lui porter un peu d'argent afin qu'il règle ses comptes. Comme le secrétaire fut obligé de faire mention de quelques détails déplaisants et que plusieurs per-

70. Roubaud à Amherst, 2 nov. 1762, ibid., f. 96.

71. Ibid., f. 95. La Cour de France versait annuellement 14500 livres françaises aux Jésuites pour l'entretien de leurs missions. Carleton à Shelburne, 14 avril 1768, APC, MG II, Q 5, p. 59. Ainsi il n'est pas invraisemblable que la mission de Saint-François ait reçu 1,800 livres. Toutefois on peut douter que cette somme servait à défrayer les dépenses personnelles de Roubaud.

sonnes étaient présentes à cet entretien, le malade en fut fort piqué. Il s'en plaignit à Haldimand aussi bien qu'au général Amherst et envoya à Bruyère une lettre très acerbe et, selon le gouverneur, pleine de faussetés⁷². Au général, il disait même avoir demandé à Bruyère d'éloigner de Saint-François les marchands qui fournissaient de l'eau-de-vie aux Indiens. Cependant le secrétaire avait, selon Roubaud, ignoré cette demande⁷³.

I. Fuite à Québec

Le 4 novembre, Roubaud retourna à Saint-François. Haldimand allait s'y rendre pour le calmer lorsqu'il apprit que l'homme était de retour à Trois-Rivières. Il lui fit alors préparer une chambre chez les religieuses. Mais le malade ne voulait pas se rendre dans un tel endroit qu'il appelait "le séjour des malheureux". Ayant remonté dans son canot il partit pour Québec, malgré la saison fort avancée. Le gouverneur aurait pu le faire arrêter mais il redoutait que le fugitif se

72. Haldimand à Amherst, 30 nov. 1762, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, f. 266 et Roubaud à Bruyère, 4 nov. 1762, ibid., vol. 4, f. 100.

73. Roubaud à Amherst, 4 nov. 1762, ibid., f. 97.

déclare prisonnier d'Etat et en profite pour faire du tapage. D'ailleurs, il était bien content de se débarrasser de lui⁷⁴.

Le supérieur des Jésuites fut très surpris de voir arriver Roubaud à Québec le 19 novembre. Voulant éviter des démêlés avec les autorités civiles, il en informa Murray. Celui-ci ayant constaté que le voyageur n'avait pas de passeport voulut le renvoyer prisonnier à Trois-Rivières. Mais le supérieur des Jésuites offrit de se charger de lui jusqu'à ce qu'on ait communiqué avec Haldimand à ce sujet⁷⁵. Ce dernier expliqua bien franchement à Murray que le père était un homme difficile à manier et qu'il lui avait donné "plus de peine" à Trois-Rivières "Que la moitié du Gouvernement". Il ne cacha pas sa satisfaction de le voir parmi ses confrères qui sauraient "le tenir en bride sans éclat" et il exprima l'espoir que le général Amherst voudrait bien lui permettre d'y rester⁷⁶. Le général fut d'avis que le père devait demeurer avec ses confrères, là où il ne serait plus en mesure de nuire⁷⁷.

74. Haldimand à Amherst, 17 janv. 1763, ibid., vol. 6, ff. 266-267.

75. Le père de Glapion à Haldimand, 19 nov. 1762, APC, MG 21, G 2, B 68, pp. 72-73 et Murray à Haldimand, 20 nov. 1762, ibid., B 6, f. 96.

76. Haldimand à Murray, 24 nov. 1762, ibid., ff. 98-99.

77. Amherst à Haldimand, 21 janv. 1762, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 7, p. 598.

Au cours des premiers jours passés au Séminaire de Québec, Roubaud parut satisfait de sa nouvelle situation. Le premier décembre, il écrivit à Amherst lui disant que ses confrères le traitaient bien. Mais, malgré cela, il demeurerait toujours inquiet et craignait que, s'il retournait en France, on lui reprocherait ses services aux Anglais⁷⁸. Peut-être se cherchait-il de nouveaux protecteurs; le même jour il envoya une copie de son "Ode sur la naissance du prince de Galles" à Lord Egremont alors chargé des affaires coloniales⁷⁹. Puis, le 17 janvier 1763, il souhaita la bonne année au général Amherst, lui annonça qu'il avait recouvré la santé et que Murray lui donnait sa protection. Mais il ne savait pas ce qu'on allait faire de lui⁸⁰. Au mois de juin, il commençait à se plaindre de mauvais traitements aux mains de ses confrères et il soutenait que le fait que le général n'ait pas répondu à ses lettres les encourageait dans leur persécution. Dans ces conditions il préférerait retourner en mission⁸¹. Finalement, au mois de juillet, le général Murray vint le déli-

78. Roubaud à Amherst, 1er déc. 1762, APC, MG 18, L 4, liasse 62, p. 3.

79. Roubaud à Egremont, 1er déc. 1762, ibid., pp. 25-26.

80. APC, MG 12, W.O. 34, vol. 4, f. 107.

81. Le même au même, 29 juin 1763, ibid., f. 117.

vrer de sa "pénible situation" en l'amenant vivre chez-lui.

J. Séjour chez Murray

De prime abord, on se demande comment le gouverneur avait pu souhaiter la compagnie d'un aussi mauvais sujet. Mais celui-ci, pour bien s'acquitter de sa tâche, avait besoin de s'entourer d'hommes capables et de personnes connaissant bien le pays. Il avait invité le chirurgien Adam Mabane à vivre chez lui pour un certain temps et c'est là que Roubaud fit sa connaissance⁸². De son côté le savant Jésuite pouvait discuter avec verve de la religion, des communautés religieuses, des Indiens, des dispositions du peuple canadien. C'est sans doute pour le récompenser de ses renseignements que Murray le gratifia d'abord de 20 livres (cours de Québec) le 9 août et de 10 autres livres, pour service secret, le 23 novembre suivant⁸³.

Murray s'ennuyait au Canada sans la compagnie de sa femme restée en Ecosse. Personnage haut en couleur, Roubaud

82. Roubaud à Nepean, 22 juin 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, p. 36. Mabane deviendra membre du Conseil de Murray en 1764.

83. Marcel Trudel, L'Eglise canadienne sous le régime militaire 1759-1764, vol. 2, Québec, 1957, p. 151. La livre de Québec valait légèrement plus que la livre sterling.

était de nature à le distraire. Un des amis de Murray, Hugh Finlay, l'ayant rencontré chez le gouverneur, le décrivait ainsi: "Père Roubaud appeared to me a merry companion an agreable fellow who made tollereble (sic) french verses"⁸⁴.

K. Départ pour Londres

Roubaud ne tarda pas à devenir une source d'embarras pour le gouverneur. Au cours de discussions sur la religion, Murray réussit à le convaincre "des erreurs de la doctrine du clergé papiste". Roubaud exprima alors l'intention de renoncer publiquement à la religion catholique. Craignant qu'un spectacle de si mauvais goût ne fit obstacle à ses projets de protestantisation, Murray songea à éloigner son encombrant néophyte⁸⁵.

De son côté, Roubaud aspirait à quitter la colonie, car il s'était créé une fort mauvaise réputation auprès de

84. Hugh Finlay à Neppean, 8 août 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, p. 233. D'origine écossaise, Hugh Finlay vint à Québec vers 1760, fut élu conseiller exécutif de Murray en 1765, puis devint directeur général des postes en 1774.

85. Murray à Halifax, 26 juin 1764, APC, MG 23, G II 1, série 1, vol. 2, p. 141.

ses confrères et les Canadiens en général le méprisaient⁸⁶. Lorsqu'il confia à Murray son intention de partir, celui-ci s'empessa de l'approuver. Roubaud se présenta chez son supérieur, le père de Glapion, et lui confia qu'il sentait le besoin de changer de vie et qu'il désirait se rendre en Europe, afin de se retirer dans une des maisons jésuites que lui assignerait le général de l'ordre. De Glapion s'en réjouit et promit de l'aider dans l'exécution de son projet. Murray et son secrétaire, Cramahé, conférèrent avec le père de Glapion et les trois hommes décidèrent d'un commun accord que 5 mois suffiraient à Roubaud pour obtenir une réponse du général des Jésuites et qu'une somme de 10 guinées par mois serait à même de lui assurer "une subsistance honnête".

86. Près de 4 ans après le départ de Roubaud, Carleton pouvait encore écrire: " Here he is very generally disliked and despised by all sorts of men both old and new Subjects, ...".

Carleton à Shelburne, 14 avril 1768, APC, MG 11, Q 5, p. 591.

Par surcroît, Roubaud lui-même nous révèle que Murray l'envoya à Londres parce que les "Jésuites et les Canadiens le noircissaient de leurs invectives".

Mémoire de Roubaud à Dartmouth, 17 août 1772, *ibid.*, Q 8, p. 147. Le comte de Guerchy, ambassadeur de France à Londres, le confirme dans une lettre du 24 mars au duc de Praslin, ministre des affaires étrangères. Il dit à son correspondant que Roubaud "a été forcé de quitter le Canada à cause de sa conduite débauchée et scandaleuse". APC, MG 5, A 1, vol. 463, f. 78.

Aussi les Jésuites s'engagèrent-ils à payer le passage de Roubaud de Québec à Londres, l'habiller convenablement en laïque, lui fournir en argent et denrées, les vivres nécessaires pour la traversée, lui payer une pension de 10 guinées par mois pendant cinq mois, payer les frais de son voyage de Londres jusqu'au lieu que lui assignerait le général des Jésuites⁸⁷.

Toutefois Murray et Roubaud avaient en secret conçu d'autres projets. Les ministres anglais avaient besoin de renseignements concernant le Canada et Murray vit en Roubaud l'homme tout désigné pour les renseigner. Ainsi, à la fin de juin, il le recommanda à Halifax, secrétaire d'Etat pour le département Sud, et à Hillsborough, président du board of trade. Il le disait "éloquent comme Cicéron" et très au fait sur toutes les questions touchant la colonie en général et les Indiens et la religion en particulier. Il ajoutait que l'homme ne connaissait rien du monde à cause de son état de religieux et il ne lui reconnaissait qu'un seul défaut: une trop grande admiration pour le sexe⁸⁸.

87. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, APC, MG 11, Q 26-1, p. 126.

88. Murray à Halifax, 26 juin 1764 et le même à Hillsborough, 26 juin 1764. APC, MG 23, G II 1, série 1, vol. 2, pp. 138-139 et 139-141.

Loin d'exécuter le projet qu'il avait exposé à son supérieur, Roubaud demeura à Londres pendant 24 ans. Fidèle à son caractère inquiet et remuant, il y vécut de nombreuses aventures dont plusieurs se révélèrent assez pénibles.

C H A P I T R E I I

Métiers et misères à Londres

Ebloui à son arrivée, Roubaud ne tarda pas à découvrir les côtés sordides de la vie à Londres. Bientôt, le besoin l'obligea de se consacrer à plusieurs métiers qui ne lui réussirent pas tous. Incapable d'acquitter ses comptes et talonné par ses créanciers, il fut à plusieurs reprises emprisonné à cause de ses dettes.

A. Premiers mois à Londres -----

Roubaud se rendit d'abord en Ecosse à Edimbourg où le docteur Mabane l'avait chargé de quelques commissions¹. Parvenu à Londres au mois d'août², il n'entra pas tout

-
1. "Mr. Roubaud's Deplorable Case", 24 fév. 1781 dans Historical Magazine, 8 (1870), p. 285, Roubaud à Mabane, 6 nov. 1764, APC, MG 23, G V 7, carton 13, no 35.
 2. Les Jésuites reçurent une lettre de lui datée de Londres le 24 août. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, APC, MG II, Q 26-1, p. 126.

de suite au service de lord Halifax. On se l'explique assez facilement. Pendant l'été les ministres, pour la plupart des propriétaires terriens, se retiraient à la campagne et Halifax, ministre chargé des affaires coloniales, ne faisait pas exception à cette règle³.

Loin d'écrire au général des Jésuites, ainsi qu'il l'avait promis⁴, Roubaud passa ses premiers mois à Londres à s'amuser. Il ne cacha rien de ses impressions à son ami le docteur Mabane. "Me voici, lui disait-il, dans un agréable séjour. Oh! que de belles dames. Ladys enough in London". Et ce qui le surprenait le plus, c'était leur complaisance⁵.

Lorsque les Jésuites eurent rempli leurs engagements à l'égard de Roubaud, George Ross, l'agent de Murray à Londres, continua, aux frais des Jésuites, à verser à Roubaud ses 10 guinées par mois⁶. Vers la mi-novembre, Roubaud entra au service d'Halifax qui l'occupa à rédiger des mémoires sur diver-

-
3. Guerchy à Praslin, 28 fév. 1864, APC, MG 5, A 1, vol. 460, f. 115 et le même au même, 1er avril 1764, ibid., vol. 468, f. 206.
 4. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, APC MG 11, Q 26-1, p. 128.
 5. Roubaud au docteur Mabane, 6 nov. 1764, APC, MG 23, G V 7, carton 13, no 35.
 6. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, loc. cit., p. 128.

ses questions touchant le Canada⁷. A partir de février 1765, il reçut un salaire de 20 guinées en plus de la pension mensuel provenant de ses confrères⁸.

Halifax fut très satisfait des services de Roubaud. Il remercia Murray de lui avoir envoyé un homme aussi bien renseigné sur la colonie et l'assura que son protégé s'était déjà montré d'une grande utilité au service du gouvernement⁹. En récompense, il le fit habiller convenablement, le présenta au roi et lui obtint une pension de 20 guinées par mois¹⁰.

B. Instabilité des ministères

En juillet, il y eut un changement de ministère et le général Conway remplaça Halifax comme secrétaire d'Etat. Ces

7. Roubaud à Mabane, 6 nov. 1764, loc. cit., Guerchy à Praslin, 4 janv. 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 462, f. 10.

8. Requête de Roubaud à lord North, 6 janv. 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2297.

9. Certificat de Murray, 7 juin 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2315.

10. Roubaud à Dartmouth, 18 déc. 1772, ibid., (1) (8), no 2991 et Requête de P. Roubaud à lord North, 6 janv. 1773, ibid., (1) (9), no 2297. C'est Roubaud lui-même qui prétend avoir rencontré le roi. On pourrait en douter s'il s'agissait d'un cas exceptionnel, mais il semble que le roi aimait de temps à autre rencontrer ses nouveaux sujets. Vers 1765, il reçut en audience un officier canadien qui avait, tout comme Roubaud, rédigé des mémoires sur la monnaie canadienne. APC, MG 23, A 4, vol. 13, p. 13.

événements firent perdre à Roubaud son emploi¹¹, par surcroît, c'était le dernier mois où Murray lui versait 10 guinées aux frais des Jésuites¹².

Roubaud tenta, mais sans succès, de se gagner la protection de William Pitt¹³, alors dans l'opposition, du général Conway¹⁴, puis de lord Dartmouth, premier lord des Plantations¹⁵. Ainsi, le 5 septembre, le "Prophète Pierre", comme il se désignait alors, attendait toujours sa récompense pour avoir prédit, au bénéfice de la "présente administration" que la France paierait les billets de monnaie canadiens et démolirait le port de Dunkerque ainsi qu'elle s'était engagée à le faire par le traité de Paris¹⁶.

Sans revenu, Roubaud vécut d'emprunts et s'endetta. Bientôt ses besoins monétaires se trouvèrent accrus du fait qu'il épousa une libertine du nom de Mitchell, originaire du

-
- 11. Requête de Roubaud à lord North, 6 janv. 1773, loc. cit.
 - 12. Thomas Mills et Cramahé à George Ross, 13 juin 1765, APC, MG 23, G V 5.
 - 13. Roubaud à Pitt, 24 juin 1765, APC, MG 23, A 2, liasse 54, p. 32.
 - 14. Etat actuel du Canada par Roubaud, s.d., APC, MG 11, C.O. 5, vol. 43, f. 10.
 - 15. Roubaud à Dartmouth, 20 juil. 1765, APC, MG 23, A 1, (1) (8), no 2257.
 - 16. Extrait des papiers anglais du 5 sept. 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 465, f. 196.

Yorkshire¹⁷. Faute d'argent, il se trouva réduit à la misère.

A l'été de 1766, un nouveau remaniement ministériel préserva Roubaud de la ruine. En septembre, lord Shelburne, nouvellement chargé des affaires coloniales, l'employa comme épieur. Son travail consistait à recueillir les rumeurs les plus diverses provenant de tous les coins de Londres et de les rapporter au sous-secrétaire Sutton¹⁸. L'ayant fait habillé convenablement, le ministre s'engagea, semble-t-il, à répondre pour son logement¹⁹. Mais voilà qu'au début de 1768, Shelburne, s'il faut en croire Roubaud, quitta son ministère sans acquitter ni le logement de son protégé, ni les dettes que celui-ci avait contractées. Le total des deux sommes était de 114 livres sterlings²⁰.

A partir de ce moment, Roubaud embrassa le métier de comédien, se livrant sur scène à des farces que rendait sans dou-

17. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, loc. cit., p. 128; "Mr. Roubaud's Deplorable Case", 24 fév. 1781 dans Historical Magazine, 8 (1870), p. 290.

18. Roubaud à Sutton, 1 sept. 1766, APC, MG 11, Q 55, pp. 256ss.

19. Requête de Roubaud à lord North, 6 janv. 1773, loc. cit.

20. Le même à Dartmouth, 18 déc. 1772, APC, MG 23, A 1,(1) (8), no 2291.

te plus comiques son accent français²¹. A la fin de l'année 1769, toujours aux abois, il reçut du gouvernement une pension annuelle de 100 livres sterlings que lui procura lord Hillsborough²². Mais, à ce moment-là, il disait avoir déjà accumulé 450 livres sterlings de dettes. Ne pouvant acquitter cette somme, il fut arrêté plusieurs fois par des baillis et, de 1770 à 1773, il passa 14 mois derrière les barreaux ce qui eut pour effet d'accroître ses dettes de 100 livres additionnelles²³, car à l'époque le détenu devait défrayer le coût de son entretien en prison.

Soucieux de se tirer de l'embarras, il se consacra à plusieurs métiers²⁴. Au cours de l'année 1773, il rechercha des souscripteurs pour la publication d'un livre dédié à lord North et intitulé: Lettre Canadienne et Sauvage. M. Becket,

-
21. Duplicata du quatrième écrit présenté à Son Excellence M. Guy Carleton, Gouverneur en chef de la province de Québec, concernant le sr Pierre Antoine Roubaud autrefois jésuite et depuis acteur à l'opéra de Londres, 2 août 1769, APC, MG 11, Q 6, pp. 111-112; Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, loc. cit., p. 128.
 22. Roubaud à Pownall, 10 juin 1785, APC, MG 11, C. O. 42, vol. 16, p. 348.
 23. Requête du même à lord North, 6 janv. 1773, loc. cit., Mémoire du même à Dartmouth (1774) APC, MG 23, A 1, (1) (10), no 2383.
 24. Requête du même à lord North, 6 janv. 1773, loc. cit.

libraire dans le Strand, recueillait les souscriptions qui étaient de deux guinées chacune²⁵. La même année, il obtint un poste de précepteur auprès d'un jeune noble dont il avait rencontré les tuteurs chez Murray²⁶. En plus des revenus que lui fournissaient ses diverses occupations, le gouvernement lui versait de temps à autre des gratifications pour lui aider à payer ses créanciers²⁷, mais, en dépit de cela, il lui restait encore, au début de 1773, 250 livres de dettes à acquitter²⁸.

Dès le début de juin 1773, afin d'échapper à ses créan-

25. Avertissement: Doit être incessamment publiée par souscription, Lettre Canadienne et Sauvage, Dédiée à Milord N. par M. Roubaud, Nouveau sujet de Sa Majesté, et Membre de l'église d'Angleterre ci devant missionnaire Jésuite chez les Sauvages, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2328.

26. L'ancien gouverneur de Montréal, le général Thomas Gage, venait de rencontrer Roubaud à une course de chevaux à la campagne. Malgré sa pauvreté, ce dernier était bien habillé "dans une redingote bleue aux boutons brodées". Gage exprimait l'avis que Roubaud inculquerait au jeune homme des principes de vertu qui en ferait une personne de vie exemplaire. On peut fort en douter, mais il est certain qu'il pouvait lui enseigner la langue française. Par la même occasion, Roubaud fit la connaissance de l'ancien secrétaire d'Etat au département Sud, sir Charles Lennox, duc de Richmond. Il eut avec lui une longue conversation. Gage à Haldimand, 1 sept. 1773, APC, MG 21, G 2, B 5, p. 185.

27. Dartmouth à Yorke, fév. 1774, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2333.

28. Requête de Roubaud à lord North, 6 janv. 1773, loc. cit.

ciers, Roubaud alla se réfugier chez Murray à Beauport près de Carle dans le Sussex²⁹. De là il ne cessa d'importuner Dartmouth, lui demandant d'intervenir auprès du gouvernement afin de lui procurer une pension plus élevée³⁰. Voulant justifier l'augmentation de celle-ci, il répétera cent fois les mêmes arguments: suivant la prise du fort George par les Français en 1757, il avait racheté à ses propres frais un grand nombre de prisonniers anglais que les Indiens se préparaient à brûler vivant³¹; il avait rendu d'importants services à Amherst, Haldimand et Murray en leur fournissant des renseignements sur le pays et en inspirant aux Abénakis des sentiments favorables aux Anglais; Murray l'avait envoyé à Londres pour servir l'Etat, sans quoi il serait resté chez les Jésuites de Québec où il jouirait de sa juste part des biens communautaires; lorsqu'il reçut sa pension d'Etat, Hillsborough aussi bien que lord North lui avaient tous deux promis

29. Requête du même au même, 6 juin 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2315.

30. Le même à Dartmouth, 6 juin 1773, ibid.

31. En 1772, il dit avoir racheté près de 150 soldats au prix de 1,200 livres sterlings. Mémoire de Roubaud à Dartmouth, 17 août 1772, APC, MG 11, Q 8, p. 146. L'année suivante, il s'agit de plus de cent officiers sauvés au prix de 900 livres sterlings. Requête de Roubaud à Lord North, 6 janv. 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2297. Plus tard il parle de 170 prisonniers anglais rachetés au prix de 3,000 livres sterlings. Roubaud à Shelburne, 19 avril 1782, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, p. 156. En somme le nombre de soldats et le prix varient selon la fantaisie de Roubaud.

qu'elle serait bientôt doublée³².

En octobre 1773, Roubaud était de retour à Londres où il trouva sa femme en compagnie d'un amant qu'elle s'était fait pendant son absence. Ainsi les malheurs domestiques venaient s'ajouter à ses éternels problèmes financiers. Pour le tirer d'embarras, Pownall lui versa bien 10 guinées, mais Roubaud était toujours recherché par ses créanciers et devait se tenir caché dans une obscure et misérable retraite³³. Dartmouth, voulant le mettre à l'abri de ses poursuivants, décida alors de lui procurer une place auprès de sir Joseph Yorke, ambassadeur d'Angleterre en Hollande³⁴.

C'est ainsi qu'au mois de novembre, Roubaud se retrouva à La Haye³⁵. Dès son arrivée, il tenta d'obtenir le soutien de Yorke pour se faire octroyer une plus forte pension par le gouvernement³⁶ et il écrivit même au roi à ce sujet³⁷. Sur les instances de Yorke, Dartmouth promit d'entreprendre de nouvelles démarches en sa faveur, non pas en considération de son mérite,

32. Voir par exemple: Mémoire du même à Dartmouth (1774), loc. cit.

33. Mémoire sur la dissolution des Jésuites par le pape. Le même au roi, 11 oct. 1773, APC, MG 11, Q 9, p. 88.

34. Yorke à Dartmouth, 7 fév. 1774, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2332.

35. Roubaud au même, 28 nov. 1773, ibid., no 2326.

36. Yorke au même, 7 fév. 1774, loc. cit.

37. Requête de Roubaud au roi, 4 janv. 1774, APC, MG 11, Q 10, pp. 3-6.

mais bien plutôt à cause des embarras financiers dans lesquels il se trouvait. Aussi, expliqua-t-il à Yorke que la pension dont jouissait Roubaud avait été jugée adéquate par ses prédécesseurs et qu'elle pouvait lui suffire s'il la dépensait avec prudence³⁸.

Dans ses nouvelles fonctions, Roubaud, semble-t-il, ne toucha pas de salaire, mais il continua à bénéficier de sa pension. Toutefois il dût attendre jusqu'au 10 octobre de l'année suivante pour la recevoir³⁹. Entre-temps il vécut dans un hôtel, du crédit que lui procurait son titre de secrétaire⁴⁰. D'où une nouvelle accumulation de dettes et de nouveaux soucis, aggravés par la présence de sa femme qui n'avait pas tardé à venir le rejoindre là-bas avec son amant⁴¹. De sorte que lorsqu'il quitta la Hollande à la fin de novembre 1774, il n'avait pas réussi à payer ses dettes. Yorke assura Dartmouth que l'homme s'était fort bien conduit en Hollande malgré les agissements de sa femme et qu'il n'avait fait aucune folle dépense. Il ajouta que les dettes de Rou-

38. Dartmouth à Yorke, fév. 1774, loc. cit.

39. Roubaud à Pownall, 10 oct. 1774, APC, MG 23, A 1, (1), (10), no 2372.

40. Le même au même, 4 janv. 1774, APC, MG II, Q 10, pp. 1-2.

41. Le même à Dartmouth, 27 nov. 1773, loc. cit.

baud n'étaient pas en vérité très élevées, mais qu'elles représentaient une assez forte somme pour quelqu'un qui n'avait rien⁴². Il semble alors que le gouvernement consentit une fois de plus à solder ses comptes, car Roubaud n'en reparla plus.

Déjà, en Hollande, Roubaud avait eu des nouvelles de la rébellion des treize colonies⁴³. Dès son retour à Londres, au tout début de janvier 1775, il prépara un premier mémoire sur les événements d'Amérique. Il y déclarait sans ambages que le gouvernement avait intérêt à l'employer afin de bénéficier de ses connaissances sur le Nouveau-Monde⁴⁴. Il ne semble pas que ce mémoire ait intéressé les ministres, pas plus d'ailleurs que les autres mémoires qu'il rédigea par la suite sur le sujet.

De fait, Roubaud répétait à peu près toujours les mêmes choses. Il prétendait avoir prédit la révolte des Colonies 10 ans à l'avance, sans que le gouvernement l'ait écouté. Les troupes britanniques, disait-il, avaient contre elles la

42. Yorke au même, 22 nov. 1774, APC, MG 23, A 1, (1) (10), no 2373.

43. Roubaud au même, 11 oct. 1774, APC, MG 23, A 1, (3) (5), f. 22.

44. Mémoire sur l'Amérique, 4 janv. 1775, ibid., ff. 25-28.

rigueur du climat et le manque de réseaux de communication dans un pays en grande partie boisé et entrecoupé de lacs, rivières, marais et montagnes.

En revanche, selon lui, ces mêmes facteurs jouaient aussi contre les Américains et entravaient toutes tentatives d'unifier leurs forces. Ainsi les Bostoniens, instigateurs de la révolte, ne pouvaient pas, à cause de la distance, compter sur les colonies du Sud. Quant aux habitants de la Pennsylvanie, ils étaient des Quakers et leur religion leur proscrivait la violence. Seuls les New Yorkais pouvaient se porter à leur secours et c'est pourquoi il fallait à tout prix couper les communications entre New York et Boston.

Roubaud ajoutait que les colonies rebelles n'avaient à peu près pas de marine de guerre et devaient compter presque uniquement sur une armée de colons qui, hier encore, "se trouvaient derrière la charrue". D'ailleurs un trop grand nombre d'habitants devaient travailler aux champs pour qu'il fût possible de mettre sur pied une imposante armée.

Face à une telle situation, l'Angleterre avait tort de se laisser intimider par les bravades des révoltés. Elle devait agir rapidement, y mettre le nombre de troupes qu'il fallait, opérer un coup de force tel que le bombardement de Boston, attaquer les insurgés à partir du Canada, faire appel

aux Indiens pour incendier les maisons et semer la terreur chez les colons. Rien ne servait d'avoir recours au compromis ou à la persuasion car les Américains, agglomération disparate d'étrangers et de proscrits, ne seraient jamais des sujets fidèles⁴⁵.

A mesure que la guerre d'Amérique progressait et que la balance penchait du côté des révoltés, Roubaud ne se lassa pas de produire d'interminables mémoires où il soutenait que l'Angleterre aurait pu prévenir désastre sur désastre si seulement les ministres l'avaient écouté⁴⁶.

Mais, ainsi que nous l'avons dit, les mémoires de Roubaud n'attirèrent guère l'attention des ministres. Toujours sans le sou, il réussit à se faire héberger par le duc de Richmond qu'il avait rencontré à une course de chevaux avant son départ pour la Hollande. Le duc eut la bonté de l'amener à sa maison de campagne pour y vivre quelques mois tout simplement parce qu'il aimait causer avec lui⁴⁷.

45. Ibid., Second mémoire sur l'Amérique, 18 janv. 1775, ibid., ff. 30-34; Essai d'un mémoire sur la guerre présente avec l'Amérique, 19 mars 1776, APC, MG 11, C.O. 5, vol. 154, pp. 89-101.

46. Plan of the Next Campaign in America with some reflextions (sic) on General Howe's last Operations as sent by Mr. Roubaud in his last letter to General Murray, 25 nov. 1777, ibid., vol. 155, pp. 51-82.

47. "Mr. Roubaud's Deplorable Case", 24 fév. 1781 dans Historical Magazine, 8 (1870), p. 285.

C. Espionnage

Bientôt les événements d'Amérique offrirent à Roubaud l'occasion de gagner lui-même sa vie. L'heure était grave et les ambassadeurs des divers pays d'Europe en Angleterre sentaient la nécessité de se tenir bien renseignés sur les agissements du gouvernement anglais et pour y parvenir employaient des espions. C'est ainsi qu'un certain M. de Cour se présenta à Roubaud au milieu du mois de juin 1775 en l'assurant qu'il travaillait pour une compagnie de marchands qui spéculait sur les valeurs monétaires dans divers pays d'Europe. Comme la guerre d'Amérique influait beaucoup sur le commerce et, partant, sur la valeur des espèces, il offrit à Roubaud 2 guinées par semaine pour lui fournir régulièrement, avant qu'ils ne deviennent publics par les journaux, des renseignements sur les événements d'Amérique. Au bout de quelque temps, Roubaud apprit que ce même M. de Cour travaillait de fait pour l'ambassadeur de France à Londres, M. le comte de Guines, et qu'il recevait pour ses renseignements 500 louis par semaine, c'est-à-dire 233 fois ce qu'il donnait à Roubaud. Outré, ce dernier se rendit à l'ambassade de France et mit M. Sandray, secrétaire de M. de Guines, au courant de la situation. Sandray renvoya aussitôt de Cour et engagea Roubaud au salaire de 3 guinées par semaine. En comparaison de ce que

son prédécesseur recevait, Roubaud ne faisait pas un très bon marché, mais de Cour, semble-t-il, était mieux rémunéré parce qu'il disait tenir ses renseignements du sous-secrétaire d'Etat⁴⁸. Précisons que c'est Roubaud lui-même qui raconte toute cette histoire; il a pu en inventer quelque peu, mais il n'en reste pas moins qu'il travaillera effectivement pour Sandry, comme le chargé d'affaires M. Garnier successeur de M. de Guines à l'ambassade, le confirmera plus tard⁴⁹.

Roubaud fut employé comme informateur jusqu'au mois d'octobre. En novembre, lorsque le parlement s'ouvrit, Sandry lui demanda de rapporter les débats de la Chambre pour 3 guinées additionnelles⁵⁰.

C'est un travail énorme que de les recueillir (les débats). Il faut d'abord avoir des seigneurs qui vous introduisent en parlement⁵¹, il faut planter le piquet tout droit dans le Vestibule de la Chambre

-
48. Histoire du mémoire sur l'alliance de l'Angleterre et de la France et des suites qu'il a eues, à Monseigneur le comte de Vergennes, Ministre de France au département des affaires étrangères, 29 fév. 1775, APC, MG 5, B 2, vol. 56, ff. 197-198.
49. Garnier à Vergennes, 18 mars 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 189.
50. Histoire du mémoire sur l'alliance...29 fév. 1775, loc. cit.
51. C'était Dartmouth qui faisait entrer Roubaud au Parlement. Garnier à Vergennes, 8 mars 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 64.

et être écrasé quelquefois par la foule et cela pour quatorze à quinze heures de suite; il faut après cela travailler toute la nuit et les jours suivans (sic) et continuer ce train toute la session du parlement; je n'ai quelquefois pas le temps de prendre ma nourriture, parce que les débats ne sont que de grand prix, que quand on les a à temps et je suis obligé de les envoyer feuilles par feuilles (sic) à mesure que je les compose⁵².

Vers le début de novembre, Roubaud prépara un mémoire où il démontrait les avantages que retirerait l'Angleterre d'une alliance avec la France en vue de supprimer la rébellion des colonies d'Amérique. Il y voyait les Canadiens reprenant les armes aux côtés de leurs anciens maîtres, les Français. Puis il s'empressait d'ajouter que la France n'aurait pas d'ambitions en Amérique, car son aventure précédente lui avait coûté très cher, avait ruiné sa marine pendant la guerre de Sept Ans et ne lui avait procuré en retour aucune richesse, car le Canada ne produisait que des denrées dont la France regorgeait⁵³. Toutefois Roubaud ne disait pas quels avantages la France retirerait d'une pareille alliance.

Dans quelle intention avait-il préparé ce mémoire? Il

52. Roubaud à Almodovar, 16 nov. 1778, Archives générales de Simancas, Secrétariat d'Etat, liasse 7021.

53. Discours sur une alliance de l'Angleterre avec la France, 4 nov. 1775, APC, MG 5, B 2, vol. 56, ff. 187-196.

dira lui-même que Sandry le lui avait demandé⁵⁴. On peut en douter, mais il n'est pas invraisemblable que le comte de Guines, se voyant dans une situation précaire à cause de la sympathie que la France manifestait pour les Colonies révoltées, ait considéré la possibilité d'une telle alliance comme moyen de se maintenir dans ses fonctions d'ambassadeur. Il s'en serait même ouvert à certains parlementaires, lord Rochford et lord Suffolk, par exemple, et dans les milieux politiques de Londres on parlait assez librement d'offres faites à l'Angleterre par la France⁵⁵. Roubaud eut probablement vent de cette rumeur, d'où son mémoire sur la question. Ainsi espérait-il par ce projet s'assurer un emploi car, pensait-il, on en confierait l'initiative à des agents obscurs et peu connus plutôt qu'à des chefs d'Etat⁵⁶. Mais, loin d'obtenir l'effet désiré, Roubaud s'attira, en l'occurrence, de sévères remontrances de la part de son ami le duc de Richmond⁵⁷.

Au début de 1776, le chargé d'affaires Charles-Jean Garnier remplaça le comte de Guines. Il retint les services de

54. Histoire du mémoire sur l'alliance...29 fév. 1775, loc. cit., f. 199.

55. Garnier à Vergennes, 1er mars 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 3.

56. Discours sur une alliance...4 nov. 1775, loc. cit.

57. Histoire du mémoire sur l'alliance...29 fév. 1775, loc. cit., f. 203.

Roubaud pour lui rapporter les débats de la Chambre des Communes au salaire de 6 louis par semaine⁵⁸, c'est-à-dire 5.6 livres sterlings. C'est alors que Roubaud présenta à son nouvel employeur un extrait de son fameux mémoire. Garnier trouva odieuse l'idée d'une alliance avec l'Angleterre, mais il transmit néanmoins le mémoire de Roubaud à Vergennes, ministre des affaires étrangères⁵⁹. Celui-ci conseilla au chargé d'affaires de laisser tomber cette idée vague et mal conçue et de faire sentir à son auteur que la France n'était pas tellement intéressée. Puis il lui recommanda de renvoyer Roubaud une fois la session parlementaire terminée, car il était assurément un agent double⁶⁰.

Garnier se méfiait déjà du personnage, car il n'ignorait pas que c'était Dartmouth qui l'introduisait au parlement pour y rapporter les débats et que, par ailleurs, les ministres anglais ne s'offusquaient aucunement de voir Roubaud se rendre à l'ambassade de France deux ou trois fois

-
58. Garnier à Vergennes, 8 mars 1776, loc. cit.
Il semble que Vergennes réduisit le salaire de Roubaud au montant que lui payait précédemment de Guines, c'est-à-dire 3 guinées par semaine. Vergennes à Garnier, 8 mars 1776, ibid., f. 78.
59. Garnier à Vergennes, 1 mars 1776, loc. cit.
60. Vergennes à Garnier, 8 mars 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 78.

par jour⁶¹. Aussi avait-il déjà pris de lui-même la décision de l'éconduire à la fin de la session⁶². Roubaud tenta aussi d'intéresser Garnier à ses bulletins de nouvelles, mais celui-ci les trouva sans intérêt car, ou bien ils provenaient des publications de l'époque, ou bien ils étaient de pures inventions⁶³. Revenant à la charge, Roubaud voulut intéresser Vergennes et le roi de France à l'histoire de sa vie, mais le ministre se moqua de son long récit et se garda bien d'ennuyer le roi avec cette fastidieuse histoire. "La vie d'un grand homme", dit-il, "aurait pu se résumer dans un volume bien moindre"⁶⁴.

Le 14 mars, il fut question en Parlement de certaines lettres de Montcalm. Ces mêmes lettres paraîtront sous forme de brochure un an plus tard⁶⁵, mais déjà certains parlementaires en avaient lu le manuscrit⁶⁶. De nature prophéti-

61. Garnier à Vergennes, 8 mars 1776, loc. cit.

62. Le même au même, 18 mars 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 189.

63. Le même à Rayneval, 12 avril 1776, ibid., f. 344.

64. Vergennes à Garnier, 23 mars 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 515, f. 224.

65. Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm, gouverneur-général en Canada à Messieurs de Berryer et de Molé, écrites dans les années 1757, 1758 et 1759, Londres, 1777.

66. Parliamentary Register, History of the Proceedings and Debates of the House of Lords, vol. 5, Londres, 1776, p. 251.

que, ces lettres étaient bien faites pour procurer quelque renommée à Roubaud qui prétendait les avoir depuis plusieurs années en sa possession. Montcalm y prédisait à l'avance la prise de Québec, sa propre mort et la révolte des treize colonies, dès que serait disparue la menace française en Amérique du Nord. Toutefois, Roubaud ne rencontra guère de succès, car Shelburne, à qui il avait précédemment envoyé de semblables lettres, mais beaucoup plus volumineuses⁶⁷, les reconnut pour des faux et les dénonça en plein parlement comme étant "fausses ignorantes et méprisables". Inutile de dire que l'auteur qui était là à écouter les débats en ressentit un choc violent et une profonde humiliation. Aussi s'abstint-il de rapporter la sortie de Shelburne à Garnier. Déclarant avoir été malade toute la nuit, il s'excusa auprès de son employeur de ne pouvoir lui fournir les débats de cette journée-là⁶⁸.

Enfin, Garnier se contenta, avec une pointe de méchanceté, de malmener quelque peu Roubaud, tout en retenant

67. Lettres politiques et systématiques de Mr. le Maréchal de bellisle à Mr. le Marquis de Montcalm sur le rétablissement de la marine française, APC, MG 23, A 4, vol. 14, pp. 16-102.

68. Garnier à Rayneval, 15 mars 1776, loc. cit.

ses services pour rapporter les débats de la Chambre des pairs⁶⁹. En novembre, le marquis de Noailles qui avait remplacé Garnier à l'ambassade continua avec beaucoup de méfiance à employer Roubaud dans les mêmes fonctions au salaire de 5 guinées par semaine⁷⁰. Mais, dès le début de juin 1777, la session parlementaire étant terminée, il lui signifia son congé, son seul regret étant de l'avoir employé car ses comptes rendus péchaient "essentiellement du côté de l'exactitude..." ce serait vouloir acheter des mensonges que de continuer de se servir d'un pareil homme⁷¹.

Vergennes applaudit à la décision de Noailles⁷². Puis, lorsqu'au mois d'octobre, Roubaud vint offrir ses services pour la prochaine session parlementaire, l'ambassadeur le renvoya en lui disant qu'il ne voulait pas de lui⁷³. De nouveau Vergennes approuva la décision de Noailles, mais il émit l'avis que l'on pourrait peut-être employer Roubaud à enquêter sur une compagnie française qui voulait s'établir en An-

-
69. Le même au même, 3 mai 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 516, f. 7; le même au même, 10 mai 1776, ibid., f. 70.
 70. Noailles au même, 8 nov. 1776, APC, MG 5, A 1, vol. 519, f. 33.
 71. Le même à Vergennes, 6 juin 1777, ibid., vol. 523, f. 202.
 72. Vergennes à Noailles, 14 juin 1777, ibid., f. 265.
 73. Noailles à Vergennes, 24 oct. 1777, ibid., vol. 525, f. 158.

gleterre et y introduire le secret du raffinement du salpêtre⁷⁴. Toutefois, il semble que l'ambassadeur n'ait pas cru bon de donner suite à cette suggestion.

Frustré et furieux de son renvoi, Roubaud menaça d'attaquer la cour d'Angleterre qui, disait-il, lui avait promis une pension de 200 livres sterlings sur les biens des Jésuites. Il annonçait qu'il allait mettre ses affaires entre les mains de John Tooke Horne, un ministre protestant, violent déclamateur qui depuis peu s'était fait homme de loi. Puis, il allait déclarer publiquement avoir été payé pour forger les lettres de Montcalm afin de faire croire au peuple anglais que les colonies songeaient depuis longtemps à s'émanciper⁷⁵. Roubaud, semble-t-il, voulait effrayer le roi et certains ministres qui étaient au courant de ces lettres avant leur publication et qui peut-être même avaient aidé à les faire publier afin que l'auteur se fasse un peu d'argent et cesse de les importuner avec ses malheurs⁷⁶.

Toujours en quête d'argent, Roubaud rédigea encore un

74. Vergennes à Noailles, 1er nov. 1777, ibid., f. 266.

75. Grand à Noailles, 7 nov. 1777, ibid., f. 312.

76. Requête de Roubaud au roi, 1er mars 1775, APC, MG 23, A, (1), (10), no 2377.

certain nombre de projets en vue des prochaines campagnes en Amérique⁷⁷, mais, comme à l'accoutumée, personne ne s'y intéressa et il dût se résigner à son état d'indigence, allant même jusqu'à s'installer dans un quartier de matelots:

I took an azylum in the verge of the court, at the public house anchor and wine, next to the admiralty, wherein I live in the company of all the blackguards and my wife is confounded with all women of the town. Fine place for a clergyman, and for a young woman of some education. Was it worth while to take me away from the colledge (sic) (collège des Jésuites de Québec) wherein I cut so respectable a figure⁷⁸ to bring me in London so dismall (sic) a fate⁷⁸.

Heureusement, en novembre 1778, le comte d'Almodovar, ambassadeur d'Espagne à Londres, employa Roubaud pour lui rapporter les débats de la Chambre des communes et des nouvelles sur les événements d'Amérique⁷⁹. L'ex-jésuite recevait 2 guinées et demie, les semaines où il n'y avait pas de débats et 5 guinées quand il y en avait⁸⁰. Mais il n'était pas très sa-

77. Plan of the Next Campaign in America...25 nov. 1777, APC, MG 11, C.O. 5, vol. 155, no 93.

78. Roubaud à Knox, 13 janv. 1778, APC, MG 11, C.O. 5, vol. 155, p. 33.

79. Roubaud à Almodovar, 28 nov. 1778, Archives générales de Simancas, Secrétariat d'Etat, liasse 7021.

80. Le même au même, 1er fév. 1779, ibid.

tisfait de son salaire. A quelques reprises, l'ambassadeur lui fit des reproches, le sommant de résumer plus brièvement les débats et de lui fournir plus de nouvelles. Pour satisfaire à cette demande, Roubaud devait payer des informateurs qu'il rencontrait chaque semaine à Lloyd Coffee House et, en plus de rapporter les débats - ce qui était déjà assez difficile - il devait courir d'un bout à l'autre de Londres et payer des fiacres les jours de mauvais temps.

J'écris ou je réfléchis sur les débats depuis plus de cinq heures. je suis si fatigué que je ne puis aller plus avant. l'heure du parlement d'ailleurs approche. il me faut un moment de répis (sic) pour rasseoir mes esprits. c'est demain d'ailleurs jour de poste et je n'ai pas eu le temps de voir deux de mes amis (des informateurs) depuis mardi matin. je ferai l'impossible, mais dans cette surcharge d'occupations j'ai besoin d'un peu d'indulgence de ne pouvoir fournir à tout⁸¹.

Bientôt l'ambassadeur exigea que son employé lui procure, non plus des nouvelles, mais des secrets d'Etat. Roubaud eut peur et refusa d'acquiescer à cette demande qui pouvait le ruiner ou le compromettre sérieusement auprès de la justice⁸².

81. Le même à Belluga, 18 fév. 1779, ibid.

82. Le même à Almodovar, 28 nov. 1778, loc. cit., le même au même, 22 fév. 1779, ibid., le même à Belluga (1779), ibid., le même à Almodovar (1779), ibid.

Mais les choses s'arrangèrent et, le 2 juin 1779, l'homme était toujours à l'emploi d'Almodovar à qui il demandait des billets pour deux dames, des amies, qui voulaient assister au bal du roi dans "les boxes" du lord Chambellan⁸³.

Les documents dont nous disposons ne permettent pas d'établir précisément la date à laquelle Roubaud quitta l'emploi d'Almodovar. Pendant un certain temps, jusque vers la fin de 1779 semble-t-il, il aurait été employé par l'ambassade d'Espagne comme traducteur de l'anglais au français⁸⁴. Ensuite, toujours pour des raisons d'argent, il descendra jusqu'aux plus bas échelons de l'espionnage, ce qui l'amènera à fréquenter les pires milieux: endroits suspects, tels le Orange Coffee House, rendez-vous notoire d'agents interlopes, ou encore tavernes de bas étage fréquentées par des brutes et bandits de toute espèce. Dans ces bas milieux il se fera des ennemis qui tenteront de le dénoncer au gouvernement comme espion et il frayera avec des gens malhonnê-

83. Note de Roubaud annexée au débat du 2 juin 1779, ibid.

84. Roubaud dit avoir remis à lord North comme cadeau de Noël tous les secrets qu'il avait découverts lors de son séjour à l'ambassade. "Mr. Roubaud's Deplorable Case", 24 fév. 1781, dans *Historical Magazine*, 8 (1870), p. 284.

tes, entre autres, un bandit notoire du nom de Stephen de Mairanville qui lui volera de l'argent⁸⁵.

Comme on pouvait s'y attendre, il se remit à quémander auprès du gouvernement, alléguant ses maux physiques et ceux de sa femme qui était revenue vivre avec lui, probablement à l'été de 1775, dès que ses activités d'espionnage lui avaient procuré une subsistance. Aussi le nouveau secrétaire des colonies, le comte de Sackville, refusa-t-il de l'écouter. Un seul bienfaiteur, lord Adam Gordon, l'oncle du fameux George Gordon qui inspira les "Gordon Riots", l'invita un jour à manger avec lui et lui acheta des souliers⁸⁶.

En 1782, il écrivait aux Abénakis et parlait de revenir parmi eux pour leur enseigner les vérités de la religion et travailler au salut de leurs âmes⁸⁷. Peut-être la misère et les deux ou trois mois qu'il disait avoir passés en prison chaque année depuis qu'il n'avait plus d'emploi le rendaient-

85. C'est Roubaud qui raconte lui-même ses misères, mais son récit n'a pas le caractère vague habituel. Il cite des personnes et des endroits bien précis et nous avons l'impression d'être en face d'une expérience vécue. En effet une bonne partie de son récit est une défense contre des accusations d'espionnage que certaines personnes auraient prononcées contre lui. ibid.

86. Roubaud à Sackville, 27 fév. 1781, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 5-6.

87. Roubaud aux Abénakis, 6 avril 1782, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 5.

ils rêveur, car au même moment il exprimait le désir de faire un voyage en France pour y revoir sa famille⁸⁸.

D. Dernières misères

Pendant les dix dernières années qu'il passa à Londres, Roubaud changea souvent de logis. De 1778 à 1788, il résida aux adresses suivantes:

janvier 1778 -	Public House Anchor and Wine Next to the Admiralty ⁸⁹
février 1781 -	No 2, Vauxhall Walk ⁹⁰
avril 1782 -	No 7, Church Street ⁹¹ Lambeth
avril 1784 -	No 12, New Market Street Bottom of Old Gravel Lane ⁹² Wapping
août 1784 -	No 9, Cannon Street ⁹³ Behind the General Post Office

-
88. Roubaud à Shelburne, 19 avril 1782, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, p. 164.
89. Roubaud à Knox, 13 janv. 1778, APC, MG 11, C.O. 5, vol. 155, p. 33.
90. Le même à Sackville, 27 fév. 1781, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, p. 5.
91. Le même à Shelburne, 19 avril 1782, ibid., vol. 15, p. 156.
92. Le même à Nepean, 15 avril 1784, ibid., p. 225.
93. Le même à Finlay, 10 août 1784, ibid., vol. 17, p. 245.

mars 1785	-	No 12, New Market Street Bottom of Old Gravel Lane Wapping 94
juin 1786 à 1788	-	No 33, next to Waterman's Arms in Fooley Duck Head Borough of Southwark 95

Au cours des deux années qui suivirent la fin de la guerre d'Amérique, Roubaud gagna sa vie en prêtant sa plume aux Canadiens venus à Londres⁹⁶. En même temps, il tenta toujours de s'assurer un revenu adéquat pour le reste de ses jours en présentant son cas au Parlement⁹⁷. Espérant sans doute obtenir quelque argent des Canadiens, il se plaignit à eux de l'insuffisance de sa pension, de l'augmentation et de la multiplication des taxes:

Nous sommes ici depuis dix ans surchargés de taxes. On vient de les augmenter

-
- 94. Le même à Nepean, 3 mars 1785, ibid., vol. 16, p. 315.
 - 95. Le même à Haldimand, 22 avril 1786, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 74; le même à Sydney (nov. 1787) APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, p. 236.
 - 96. Roubaud à Haldimand, 22 mars 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 36. Affidavit de Jacques-François Cugnet, 30 oct. 1784, ibid., B 205, f. 228.
 - 97. Roubaud's Petition to the House of Commons, 12 fév. 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, pp. 11-14. Voir aussi ibid., vol. 16, pp. 353-362.

et d'extension et d'intensité. 5 shillings par fenêtre, 6 shillings par livre de la vente de la maison. Pour les pauvres des paroisses, draps, linges, cuir, chandelles, la distribution des eaux, les pavemens, les lumières, le charbon, le savon, les rubans, les bas, et en un mot tout payé, et la taxe va au taux du louage de la maison⁹⁸.

Même alors que les Canadiens lui fournissaient les moyens de s'assurer un gagne-pain, Roubaud continuait à se plaindre au gouvernement. En février 1785, il déclarait que sa femme était très malade, qu'il avait sur les bras un jeune enfant, qu'il recherchait une maison de charité pour lui-même et son enfant et un hôpital pour sa femme⁹⁹. En mars, il demandait à Nepean s'il ne pouvait pas lui procurer un emploi comme professeur de français, de latin ou de littérature ou peut-être encore pouvait-il le placer dans la bibliothèque de Sa Majesté où il rangerait tous les livres avec soin et dans un ordre élégant¹⁰⁰.

En 1786, il écrivait au jeune Pitt lui décrivant avec un réalisme répugnant ses maladies et celles de sa femme.

98. Roubaud à Perrinault, 10 août 1784, APC, MG 23, G V 7, carton 13, no 34.

99. Roubaud's Petition to the House of Commons, 12 fév. 1785, loc. cit.

100. Le même à Nepean, 8 mars 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 16, p. 316.

Voulant l'apitoyer sur son sort il prétendait toujours avoir à sa charge un enfant de cinq ans, ce qui était peut-être vrai¹⁰¹. Quoi qu'il en soit, il semble que les Roubaud aient été véritablement malades puisque un monsieur Tyler et une dame du nom de Marguerite Jadis, amie de sa femme, sollicitèrent de l'aide pour eux, l'un auprès de Henry Thorton, parlementaire représentant la circonscription électorale de Southwark¹⁰², l'autre auprès de Nepean¹⁰³.

L'homme était toujours poursuivi de ses créanciers et, au cours de l'hiver de 1786-87, il disait avoir été conduit trois fois à la prison. Heureusement, à chaque occasion, le médecin l'avait fait relâcher après quelques heures à cause de son état de santé¹⁰⁴.

A la fin de 1787, Roubaud parlait d'abandonner sa pension à sa femme et de se retirer en France où il avait des frères qui s'étaient signalés par leurs écrits et par leur

101. Roubaud répétait assez souvent qu'il avait un enfant ou que sa femme venait de faire une fausse couche provoquée par leur état de misère. Petition to the Honourable Pitt, 18 déc. 1786, ibid., vol. 18, pp. 54-65.

102. Tyler à Thorton, 17 oct. 1787, Ibid., vol. 19, p. 257.

103. Marguerite Jadis à Nepean, 20 fév. 1788, ibid., vol. 20, p. 197.

104. Case of Peter Roubaud (1787), ibid., vol. 19, p. 253.

dévouement au service de l'Etat¹⁰⁵. C'est sans doute eux qui lui procurèrent une place à Saint-Sulpice de Paris où il se retira au début de 1788. Le père Hussey en avertit Mgr Hubert en ces termes: "Le père Roubaud est admis dans le séminaire de St Sulpice ce qui fera plaisir à tous particulièrement au père Glapion¹⁰⁶".

Selon l'abbé Jacques Paquin le pénitent s'enferma dans une profonde retraite et, après beaucoup de larmes et de gémissements, rendit son âme à Dieu¹⁰⁷. Toutefois, nous ignorons la date précise de son décès¹⁰⁸. Reste à déterminer quelle influence Roubaud a pu exercer par ses nombreux mémoires adressés aux ministres chargés des colonies et par ses activités d'espionnage auprès des Canadiens venus à Londres, après la signature de la paix entre l'Angleterre et les colonies d'Amérique en 1783.

105. Ibid., p. 237.

106. Hussey à Hubert, 8 fév. 1788, AAQ, V.G., VI: 64.
Le père Hussey était le vicaire-général anglophone de Québec. Briand l'avait délégué à Londres pour qu'il tente d'y recruter des prêtres pour le Canada. H. Neatby, Québec the Revolutionary Age, Toronto, 1966, p. 196.
Le père Glapion était le supérieur des Jésuites du Canada.

107. Mémoires sur l'Eglise, APC, MG 24, J 15, partie I, p. 516.

108. L'archiviste du Séminaire de Saint-Sulpice de Paris n'a pu trouver trace de Roubaud. Toutefois il ajoute que cela ne veut pas dire que les Sulpiciens ne l'ont pas hébergé, car un pénitent de ce genre aurait été un personnage bien marginal à l'intérieur de la communauté et n'aurait pas nécessairement été inscrit dans les registres. Lettre du 14 déc. 1970.

C H A P I T R E I I I

Au service des ministres

Recommandé par Murray comme étant un homme de confiance, Roubaud jouissait d'un certain prestige à son arrivée à Londres. Les mémoires qu'il présenta à Halifax, et plus tard à Shelburne, méritent une attention spéciale, car ces deux ministres lui avaient demandé de les rédiger et sans doute espéraient-ils y trouver des renseignements utiles ou des points de vue intéressants. Ainsi, en étudiant les suites des mémoires qu'il prépara au cours des deux premières années qu'il passa à Londres, il est possible de cerner d'assez près l'influence qu'a pu exercer Roubaud auprès des ministres anglais.

A. La question du papier-monnaie -----

Peu après son entrée au service d'Halifax, au cours du mois de novembre 1764, Roubaud lui remettait¹ un mémoire sur

1. Guerchy à Praslin, 4 janv. 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 462, f. 10.

la question du papier-monnaie canadien que la France refusait d'acquitter à sa pleine valeur. Afin de bien comprendre les arguments contenus dans ce mémoire, il convient de résumer brièvement le problème de la monnaie canadienne tel qu'il se présentait au moment où Roubaud arriva à Londres.

Dès le 15 octobre 1759, le Conseil d'Etat du roi de France avait suspendu le paiement des lettres de change provenant des colonies². Vaudreuil et Bigot tentèrent d'atténuer l'effet de cette décision sur les esprits des Canadiens³. Cependant, Murray leur fit entendre, par une lettre criée aux portes des églises, de ne pas fonder d'espoir de ce côté-là⁴.

Lorsque la perte du Canada fut consommée par la capitulation de Montréal, les officiers, fonctionnaires et négociants français apportèrent avec eux, en quittant le pays,

-
2. Il voulait par ce moyen mettre de l'ordre dans les finances coloniales et enrayer les abus qui s'étaient commis par suite de la multiplication des dépenses au cours des trois dernières années de guerre. "Suspension du paiement des lettres de change" dans Adam Shortt, Documents relatifs à la monnaie, au change et aux finances du Canada sous le Régime français, vol. 2, Ottawa, 1925, p. 928.
 3. Lettre écrite par Messieurs le Marquis de Vaudreuil et Bigot, Gouverneur et Intendant du Canada, à tous les Capitaines de paroisses de la Colonie, Montréal, 15 juin 1760, ibid., p. 940.
 4. Murray aux capitaines de milice, Québec, 27 juin 1760, dans ibid., p. 942.

la plus grande partie des lettres de change⁵. Toutefois, une bonne quantité des billets de monnaie demeura au pays⁶. Le Régime militaire se montra d'abord hostile à la circulation de ce papier, puis il se borna finalement à lui refuser toute valeur légale⁷.

Au cours des discussions sur le traité de paix, il fut question du paiement de la monnaie canadienne. Les marchands, surtout anglais, en acceptèrent à un taux très réduit⁸. Plus tard le traité de Paris donna naissance à une spéculation très intense car on y avait annexé une déclaration spéciale où le roi s'engageait à payer les lettres de change et billets de monnaie⁹. Rêvant d'un profit facile, les financiers et négociants d'Angleterre achetèrent de fortes quantités de ce papier¹⁰. Mais, quelles ne furent pas leur surprise et leur indignation, lorsque, le 29 juin 1764, le Conseil d'Etat du roi arrêta, sans la participation de l'Angleterre, les conditions de paiement de la monnaie canadienne.

5. Ibid., vol. 1, p. LXXXVI.

6. Ibid.

7. Ibid., vol. 2, p. 942n.

8. Ibid., vol. 1, p. LXXXVI.

9. Ibid., et Déclaration sur les dettes du Canada relative à l'art. 4 du traité définitif, ibid., vol. 2, p. 972.

10. Ibid., vol. 1, p. LXXXVI et Guerchy à Praslin, Londres, 14 mars 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 463, f. 50.

L'arrêt ordonnait que soient payées intégralement ou au moins à 50%, selon le cas, les lettres de change qui, en grande partie, étaient passées en France par voie de négoce ou à même les coffres des gens retournés au pays natal.

D'autre part, il réduisait des 3/4 la valeur des billets de monnaie détenus, pour la plupart, par les négociants britanniques qui les avaient achetés des Canadiens¹¹. Courroucés, les négociants de Londres firent entendre des cris d'indignation et la Cour d'Angleterre chargea le comte d'Hertford, ambassadeur d'Angleterre à Paris, de protester avec vigueur contre cette politique. C'est ce qu'il fit dans un mémoire du 7 août où il accusa le gouvernement français d'avoir agi en secret et d'avoir manqué à son engagement annexé au traité de Paris¹².

Dès le 4 septembre, la France envoya une réplique justifiant les conditions qu'elle avait arrêtées¹³. Cette répli-

11. Le gouvernement français reconnaissait que certaines lettres de change méritaient un paiement intégral selon la date et la façon de leur acquisition. Mais il passait outre à ces considérations dans le cas des billets de monnaie. Voir Arrêt du Conseil d'Etat du Roi qui ordonne la Liquidation des lettres de change et billets de monnaie du Canada, 29 juin 1764 dans Adam Shortt, op. cit., vol.2 p. 1012.

12. APC, MG 5, B 1, vol. 21, p. 197.

13. Réponse au mémoire de M. l'Ambassadeur d'Angleterre concernant la Liquidation des papiers du Canada dans Adam Shortt, op. cit., vol. 2, p. 1022.

que, à laquelle Roubaud entendait s'attaquer, mettait l'accent sur le discrédit du papier-monnaie et la majoration des prix qui en résulta. On y soutenait:

1- Que le Trésor royal avait supporté les effets du discrédit de la monnaie canadienne.

2- Qu'en considération de la majoration des prix, les vendeurs réalisaient un profit raisonnable, même si on réduisait le paiement des lettres de change de moitié.

3- Qu'on pouvait douter de la légitimité des monnaies restantes en Canada car, chaque année, on convertissait cette monnaie en lettre de change.

4- Que depuis 1759, les malheurs de la colonie et la suspension du tirage des lettres de change contribuaient avec "les causes ordinaires" à augmenter ce discrédit.

5- Qu'en regard de ces faits, une réduction des $\frac{3}{4}$ était bien modérée.

La réponse de Roubaud à ce mémoire est un document à retenir parce qu'il explique clairement la situation des Canadiens et soutient leurs droits à un juste paiement des billets

de monnaie¹⁴. S'érigeant en faux contre le document de la cour de France, il affirmait que:

1- Le roi n'avait visiblement pas souffert du discrédit de la monnaie canadienne et que les officiers du roi étaient responsables de l'inflation et de la majoration des prix.

2- Les habitants n'avaient pas profité de la hausse des prix parce que le roi les forçait à vendre leurs denrées à des prix fixés par l'entendant.

3- Il continuait à circuler des billets de monnaie dans la colonie après la distribution annuelle des lettres de change parce qu'on ne pouvait s'en procurer une à moins de 280 livres et que, pour cette raison, seuls les négociants et officiers en achetaient. Ainsi, près de 800 mille à un million de livres en monnaie de carte et ordonnances étaient restées au pays.

4-(a) La majeure partie de cette monnaie avait été émise à un temps où la France ne se plaignait nullement de dis-

14. Mémoire de la Cour d'Angleterre en réponse à celui de la Cour de France, s.d., APC, MG 11, Q 2, pp. 403-21. Le mémoire n'est pas signé, mais on peut reconnaître l'écriture de Roubaud sur le microfilm du document original. APC, C.O. 42, vol. 25, pp. 243-255.

crédit.

(b) Le gouvernement français, par erreur, mettait cette monnaie sur le même pied que la monnaie résultant des prévarications.

(c) La véritable raison pour laquelle la France évaluait les lettres de change à 50% et les ordonnances à 25% était que les officiers et les négociants avaient apporté les lettres de change en France alors que les billets de monnaie étaient restés au Canada.

(d) Le paiement n'en était pas dû aux négociants anglais qui les avaient achetés à vil prix, mais plutôt aux Canadiens qui les avaient gagnés à la sueur de leur front.

5- Les réductions étaient injustes et exorbitantes d'autant plus que le roi, dans le traité de paix, avait donné sa parole qu'il acquitterait les monnaies canadiennes.

La réponse officielle du 25 décembre donnée à Paris, c'est-à-dire en provenance du bureau du comte d' Hertford, ne contenait aucun des arguments de Roubaud. Elle mettait l'accent sur les règles internationales du change et sur l'honneur

qui engageait le roi de France à agir selon la justice¹⁵. Peut-être cela tenait-il au fait que la majeure partie des billets était passée aux mains des négociants anglais et qu'en conséquence les arguments de Roubaud à l'effet que les Canadiens les avaient gagnés à la sueur de leur front n'avaient plus beaucoup de poids dans la négociation. Il semble même que le gouvernement ne porta que très peu d'attention au mémoire de Roubaud. L'original est suivi d'une traduction anglaise très sommaire qui ne lui fait pas justice et il appert que ce fut ce précis qu'on envoya au comte d'Hertford¹⁶.

Plus tard, Roubaud prétendra avoir fait gagner par son mémoire de fortes sommes d'argent à l'Angleterre. Cette prétention est manifestement fausse¹⁷, mais il n'en reste pas

-
15. Réplique à la réponse de la cour de France concernant la liquidation des billets du Canada, Paris, 25 déc. 1764, APC, MG 1, C 11 A, vol. 105 (3), pp. 920ss.
 16. Roubaud à Pitt, 8 juil. 1765, APC, MG 23, A 2, liasse 54, p. 39.
 17. Il cite un million de livres sterling en 1775, 1½ million en 1782 et 2 millions vers 1785. Voir Requête de Roubaud au roi, 1er mars 1775, APC, MG 23, A 1, (1) (10), no. 277; Roubaud à Shelburne, 19 avril 1782, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, p. 156; Roubaud à Sydney, c. 1785, *ibid.*, vol. 16, p. 354.
Il admettra lui-même à Pitt, qu'ayant vu le précis qu'on envoya au comte d'Hertford, il prédit que les négociations avec la France traîneraient en longueur. Roubaud à Pitt, 8 juil. 1765, loc. cit.

moins que le gouvernement anglais aurait sans doute eu avantage à retenir un certain nombre des points mis de l'avant par Roubaud. Plusieurs fois encore, les négociateurs français, voulant justifier les réductions établies, s'appuieront sur l'argument du discrédit. Ils mettront constamment sur le même pied la monnaie émise au cours des dernières années de guerre et celle qu'avaient thésaurisée les habitants¹⁸, bien que cette dernière formait la plus grande partie des valeurs restées en Canada¹⁹. Roubaud, il faut le reconnaître, avait répliqué d'une façon convaincante à ces arguments qui ne cadraient pas avec la réalité des faits²⁰. Mais dans sa réponse officielle, l'Angleterre choisit d'élever le ton sans

18. Guerchy à Praslin, 6 mai 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 464, f. 11, et Récit de la conférence de M. de Fontanieu et de M. Hume au sujet des papiers du Canada, 24 août 1765, ibid., vol. 465, f. 233.

19. Adam Shortt, op. cit., vol. 1, p. LXXXVI.

20. Adam Shortt reconnaît le bien-fondé des arguments contenus dans le mémoire de Roubaud. Op. cit., vol. 2, p. 1024n. Il ignore, toutefois, que ce dernier en est l'auteur. Nous l'attribuons à Roubaud en nous fondant sur l'analyse de l'écriture et sur le témoignage du comte de Guerchy qui nous apprend que c'est un Jésuite nouvellement arrivé de Québec qui est chargé de répondre au mémoire que la France a remis à l'Angleterre en réplique à celui du comte d'Hertford. Guerchy à Praslin, 4 janv. 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 462, f.10.

tenir compte des propositions contenues dans le mémoire présenté par la France. Dès lors, celle-ci eut beau jeu. Elle se contenta de répéter les mêmes arguments devant lesquels les négociateurs anglais restèrent pratiquement sans réponse²¹.

Roubaud continua jusqu'au printemps de 1765 à s'occuper de la question du papier-monnaie. Il fournissait aux négociants du Canada à Londres, détenteur de ce papier, des mémoires visant à justifier leurs prétentions à un paiement plus élevé que ce que la France offrait²². Nous ignorons précisément quelle influence les vues de Roubaud ont pu exercer sur les négociations, mais on sait que les mémoires du comité des négociants du Canada ne recevaient pas toujours l'approbation du secrétaire des colonies²³. Aussi l'affaire traina-t-elle en longueur jusqu'à la convention du 29 mars 1766 où la France et l'Angleterre se mettaient d'accord sur les modalités de la liquidation du papier canadien²⁴.

21. Récit de la conférence de M. de Fontanieu et de M. Hume, loc. cit.

22. Guerchy à Praslin, 24 mars 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 463, f. 78.

23. Lettre des négociants du Canada à Son Excellence le Lieutenant Général Conway, 19 fév. 1766, ibid., vol. 63, f. 161.

24. Shortt, op. cit., vol. 2, p. 1040ss.

B. L'affaire Briand

Entre-temps, une question religieuse avait commencé à retenir l'attention de Roubaud. Au mois de novembre 1764, le chanoine Briand, élu par le Chapitre de Québec, arrivait à Londres pour demander au gouvernement britannique, l'autorisation de se faire sacrer évêque. Il s'agissait d'une question bien délicate parce que les lois de l'Angleterre n'admettaient pas de hiérarchie romaine dans les possessions britanniques²⁵. Toutefois, les ministres anglais avaient compris la nécessité de doter l'Eglise canadienne d'un évêque, mais ils ne voulaient pas se prononcer ouvertement dans ce sens²⁶.

Briand venait à la suite de Montgolfier qui, comme lui, avait été choisi par le Chapitre l'année précédente et s'était rendu à Londres, à l'automne, dans le but d'obtenir l'approbation du gouvernement britannique, avant de solliciter les bul-

25. Egremont à Murray, 13 août 1763, APC, MG 11, Q 1, pp. 117ss.

26. Patrick Murray écrivait sur cette question à son frère James, le 24 mars 1765:
 People are at last brought to see things in the same light with you with relation to the toleration and indulgence to the religion of Canada; your Bishop is to be appointed, but the difficulties this step has met with are too ridiculous to be described, the Laws dictate persecution against Papists and there is no venturing an Act of Parliament, however they have thought on expedients and I think you may now rely on it, the people are to be made easy. APC, MG 23, G 11 1, série 3.

les papales. Bien que secondé par Joseph-Marie La Corne, doyen du Chapitre, et Etienne Charest, délégué des Canadiens, Montgolfier n'obtint pas une réponse officielle à sa demande. On comprend que le ministère en place ne tenait pas à se voir accusé d'agir dans un sens contraire à la constitution, surtout que le gouvernement souffrait à ce moment-là d'instabilité ministérielle. C'est probablement à ce problème d'instabilité que la Cour faisait allusion lorsqu'elle expliqua à La Corne et Montgolfier que les circonstances ne permettaient pas d'agir en faveur de la catholicité, mais qu'ils pouvaient poursuivre leurs démarches sans crainte d'être inquiétés pourvu qu'ils le fissent avec prudence²⁷. Toutefois l'opposition de Murray les empêcha de mener à bonne fin leur projet.

Briand, pas plus que Montgolfier, ne pouvait espérer obtenir une réponse officielle de la Cour. Cependant, du fait qu'il était muni de lettres de recommandation de la part de Murray²⁸, son acceptation par les autorités britanniques aurait dû se faire sans retard, d'autant plus que ces derniers

27. Lettre de La Corne, 25 mars 1764 dans BRH, 15 (1909), p. 324.

28. Lettre du même, 20 déc. 1765, APC, MG 5, A 1, vol. 461, f. 192.

avaient intérêt à ce que les choses se déroulent sans éclat. Comment expliquer alors qu'ils aient mis une année entière à répondre.

Peut-être la réputation de Murray auprès du gouvernement anglais y fut-elle pour quelque chose. Il avait imposé Briand contre Montgolfier, même si ce dernier avait fait bonne impression auprès d'Halifax et du gouvernement anglais en général²⁹. Or, à ce moment-là, Murray ne jouissait pas d'un très grand prestige à la Cour. Les marchands britanniques l'avaient vertement critiqué³⁰ et les Lords of Trade lui avaient fait parvenir une sévère remontrance³¹. Briand souffrit sans doute du discrédit de son protecteur.

Nous ignorons combien de temps exactement les autorités britanniques mirent à le recevoir. Tout porte à croire que ce ne fut pas beaucoup plus d'un mois au maximum³². Mais quelle

29. Voir à ce sujet Montgolfier à l'abbé de l'Isle-Dieu, 25 mai 1764 dans BRH, 15 (1909), p. 354n et Marcel Trudel, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire, 1759-1764, Ottawa, 1956, vol. 1, p. 312.

30. Murray aux Lords of Trade, 29 oct. 1764, APC, MG 11, Q 2, pp. 223-24.

31. Murray à Halifax, 29 oct. 1764, ibid., Q 2, p. 230.

32. Le 20 décembre 1764, l'abbé La Corne, écrivant de Paris et s'excusant auprès de son correspondant d'avoir retardé à le renseigner sur les affaires religieuses du Canada à cause d'une fièvre tierce, était déjà au courant de ce qui c'était passé entre Briand et la Cour. MG 5, A 1, vol. 461, f. 192.

ne fut pas sa surprise lors d'une première rencontre, d'avoir à se défendre contre les affirmations contenues dans un mémoire de Roubaud. Ce dernier, selon Briand, prétendait qu'il y avait déjà un grand nombre de protestants canadiens, que quatre à six curés voulaient se marier, que le roi de France aurait nommé aux cures si le pays était retourné à son ancienne allégeance, qu'il n'y avait pas d'autres moyens d'attacher les Canadiens au gouvernement que de les protestantiser, non pas par la violence, mais doucement en les privant progressivement de prêtres³³.

Briand attribua à ce mémoire l'échec que connurent ses premières démarches auprès de la Cour³⁴. Ne pouvant lui-même convaincre le gouvernement britannique de la nécessité de nommer un évêque pour le Canada, il envoya trois lettres consécutives à l'abbé La Corne qui était alors à Paris. Il lui exposait les difficultés qu'il éprouvait à cause de Roubaud et le pria de se rendre auprès de lui³⁵. Déjà l'abbé La Corne s'était dévoué corps et âme pour convaincre le gouvernement

33. Briand à Marchand, 11 janv. 1765, AAQ, Ev. Qué., VI: 10. Roubaud ne disait jamais les choses d'une façon aussi squelettique, mais le gouvernement a pu faire un précis de son mémoire comme il le fit pour celui ayant trait au papier-monnaie

34. Ibid.

35. Lettre de La Corne, 20 décembre 1764, loc. cit.

anglais d'accepter la nomination d'un évêque pour le Canada et il était sur le point de mener son travail à bonne fin lorsque Murray se prononça contre la candidature de Montgolfier³⁶. Briand voulait sans doute avoir auprès de lui cet homme qui savait se faire écouter du gouvernement anglais.

L'abbé La Corne tenait toujours à assurer la succession d'un évêque pour le Canada, mais il avait certaines réticences à l'égard de Briand. Dans une lettre écrite probablement au ministre des affaires étrangères, il laissait entendre que Briand était mal choisi pour la tâche qu'on lui avait assignée et qu'il était lui-même en grande partie l'artisan de ses propres difficultés. En somme, il lui reprochait trois choses: sa trop grande timidité, son manque de contacts à Londres, son manque de préparation face au travail qu'il avait à faire. Ce dernier reproche avait un ton personnel car Briand n'avait pas pris la peine de se procurer copies des mémoires où La Corne tentait de démontrer la nécessité de nommer un évêque pour le Canada³⁷. Cependant, bien qu'il s'était déjà rendu deux fois

36. Le duc de Praslin au duc de Choiseul, 1763, APC, MG 5, B 1, vol. 25, f. 256; Montgolfier à l'abbé de l'Isle-Dieu, 25 mai 1764, BRH, 15 (1909), pp. 353-354n.

37. Lettre de La Corne, 20 déc. 1764, loc. cit. Son principal écrit sur cette question s'intitulait: "Mémoire concernant le libre exercice et la perpétuité de la religion catholique romaine en Canada", fév. 1763, APC, MG 5, B 1, vol. 25, f. 245.

à Londres dans le but de faire accepter ses vues sur cette question, La Corne consentait à y retourner une troisième fois pour appuyer Briand³⁸.

Au même moment, Cramahé, en séjour à Londres, affirmait que le gouvernement écoutait les remontrances de Roubaud contre la nomination d'un évêque. Il soulignait, en même temps, l'angoisse de Briand qui était là "à se faire du mauvais sang à cause de sa situation". Roubaud l'ayant rencontré promit de lui apporter ce qu'il avait écrit à ce sujet, mais Cramahé ne le revit pas³⁹.

Dans quelle mesure le mémoire de Roubaud influença-t-il les décisions de la Cour? Il est difficile de l'établir précisément, mais il semble qu'il ait eu un certain effet dilatoire. Dans le contexte où il se présentait, son argumentation a pu faire hésiter la Cour assez longtemps pour permettre à d'autres événements, survenus par la suite, de venir entraver un prompt règlement de la question.

En effet, dès le mois de mars 1765, les évêques angli-

38. Ibid. La Corne se rendit effectivement une troisième fois à Londres. Il obtint son passeport le 24 déc. 1764. APC, MG 5, A 1, vol. 461, f. 212 et La Corne à ses confrères de Québec, 29 mars 1766 dans BRH, 16 (1910), p. 10.

39. Cramahé à Murray, 9 fév. 1765, APC, MG 23, G II, 1 série 1, vol. 3, p. 264.

cans employaient le chantage pour mettre obstacle à la nomination de Briand. Ils s'opposaient, disaient-ils, à ce qu'il y ait un évêque catholique au Canada à moins qu'on consentit à créer également des évêques protestants pour les colonies anglaises d'Amérique qui jusqu'alors n'avaient eu que de simple ministres⁴⁰. Au printemps de la même année, l'Angleterre fut affligée d'une nouvelle crise ministérielle. Puis, dès le mois de juillet, à la suite d'un changement de ministère, le général Conway remplaça Halifax à la direction des affaires coloniales⁴¹. Ces "chambardements" ne favorisaient pas les décisions rapides.

En rétrospective, on peut soupçonner Roubaud d'avoir contribué, au moins en partie, aux premières hésitations du gouvernement britannique. Ces hésitations, à cause de l'enchaînement des événements, paraissent avoir causé des délais considérables dans une affaire qu'on espérait régler en peu de temps. Chose certaine c'est que les démarches de Roubaud ne manquèrent pas d'inquiéter Briand. Huit ans après cette

40. L'abbé de l'Isle-Dieu au Préfet de la Propagande, 25 mars 1765 dans BRH, 15 (1909), pp. 358ss.

41. J. Steven Watson, op. cit., pp. 109 et 111.

aventure, en 1772, l'avocat Jean-Claude Panet⁴² recevait de Londres une lettre de Louis Lotbinière, un prêtre que Mgr d'Esglis avait frappé d'interdiction au Canada à cause de son caractère brouillon⁴³. Le prêtre exilé affirmait que le gouvernement anglais permettrait le mariage des prêtres et des religieuses et nommerait au Canada un évêque protestant devant qui l'évêque catholique deviendrait un "être inutile

-
42. Jean-Claude Panet reçut de Murray, le 2 novembre 1760, la commission de greffier en Chef de la Cour supérieure. Le 4 février 1765, il fut nommé conjointement avec William Kluck, greffier de la Cour des Plaidoyers communs du district de Québec. Plus tard, le 6 oct. 1767, Carleton lui accordait une commission d'avocat. P.-G. Roy, La Famille Panet, Lévis, 1906, pp. 5ss.
43. François-Louis-Eustache Chartier de Lotbinière fut ordonné prêtre le 23 septembre 1741 à la suite du décès de sa femme: Marie - Françoise Renaud d'Avène des Méloizes. D'abord membre de l'ordre des Récollets, il fut déclaré interdit et suspens en 1753. Alors il entra chez les Cordeliers, mais en sortit et revint chez les Récollets. Puis à partir de 1755 environ, il séjourna deux ans en Europe et entra dans l'ordre de Malte sans que sa conduite s'améliore. S'étant rendu en Martinique, les Capucins et le gouverneur l'en chassèrent et il revint au Canada après 14 ans de séjour hors du pays. On lui assigna la cure de Saint-François d'Orléans en 1770, mais deux ans plus tard, son cousin germain, Mgr d'Esglis, lui interdisait les fonctions de son ministère. Alors il passa à Londres pour se défendre. Sa carrière se termina aux Etats-Unis où il mourut en 1784. L'abbé J.-B.-A. Allaire, Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, les Anciens, Montréal, 1910, p. 351; Mémoire Touchant la Conduite ambitieuse et violente de Jean Olivier Briand, Evêque par Tolérance des Catholiques-Romains, APC, MG 23, A 1, (1) (8), no 2295.

n'ayant d'autres pouvoirs que de faire des prêtres". Des paroissiens qui avaient lu cette missive s'empressèrent d'aller confier leurs inquiétudes à leur évêque. Fait significatif, Briand qui connaissait pourtant le mauvais caractère de Lotbinière n'hésita pas à attribuer les propos de ce dernier à l'influence de Roubaud - après tant d'années, il ne l'avait pas oublié⁴⁴.

C. La concession de la baie Verte

A partir de septembre 1766, Roubaud fut à l'emploi de Shelburne qui venait de prendre la direction du ministère chargé des colonies. C'est ainsi qu'il eut l'occasion de faire connaître ses vues concernant une importante question touchant le Canada: la concession de la baie Verte.

Il s'agissait d'un vaste territoire situé à l'ouest du lac Michigan et concédé à vie par le roi de France au marquis et à la marquise de Vaudreuil. L'acte de concession signé par Vaudreuil et Bigot portait la date du 15 oct. 1759⁴⁵. La ratification par le roi était du 15 janv. 1760⁴⁶ et précédait

44. Briand à Cramahé, 23 déc. 1772, AAQ, Ev. Qué., I: 158.

45. APC, MG 11, Q 55, p. 147ss.

46. Ibid., pp. 150ss.

par conséquent la capitulation de Montréal. Cependant l'enregistrement au Conseil supérieur n'eut jamais lieu, comme il se devait, car à la reddition de Québec, le Conseil se retira à Montréal et ne se réunit plus sous le Régime français⁴⁷.

L'article 37 de la capitulation de Montréal assurait aux seigneurs l'entière possession de leurs biens seigneuriaux et l'article 4 du traité de Paris accordait aux Français et Canadiens qui se retiraient du pays le droit de vendre leurs biens à des sujets de Sa Majesté britannique dans un délai de 18 mois. Mais les Vaudreuil avaient plusieurs terres et ils ne pouvaient compter en disposer aussi rapidement⁴⁸. C'est pourquoi le 12 mai 1764, Halifax voulut bien leur accorder une année de sursis afin de leur permettre de vendre les biens dont ils étaient reconnus légitimes possesseurs⁴⁹. Sur ce dernier point, Halifax demanda l'avis de Murray. Celui-ci se prononça contre la validité de la concession de la baie Verte alléguant qu'elle n'avait pas été

47. Mémoire instructif concernant les droits du marquis de Rigaud de Vaudreuil sur le poste de la Baye en Canada, ibid., p. 165.

48. Voir à ce sujet la lettre de la marquise de Vaudreuil à Lord Germain, 18 mars 1771, APC, MG 11, C.O. 5, vol. 246, pp. 10-11.

49. Halifax à Murray, 12 mai 1764, APC, MG 11, Q 2, pp. 10s.

enregistrée au Conseil supérieur et qu'on pouvait soupçonner le gouverneur d'avoir ainsi favorisé son frère en prévision de la perte prochaine du Canada⁵⁰.

A partir de cette date, l'affaire paraît avoir traîné en longueur, mais il ne semble pas que les Vaudreuil aient essuyé un refus définitif puisque le 26 janvier 1765, à Paris, ils vendaient "leur concession" au négociant William Grant pour la somme de 160,000 livres payables en trois versements annuels⁵¹.

Comme la concession comportait des droits exclusifs pour la traite des fourrures, un certain nombre de négociants anglais firent des pressions auprès du gouvernement pour la faire invalider⁵². Soutenu par l'ambassadeur Guerchy⁵³ et par les seigneurs, négociants et voyageurs de la ville de Montréal⁵⁴, les Vaudreuil s'évertuèrent de nouveau à défendre la légalité de la concession sans quoi Grant refuserait de les payer⁵⁵.

50. Murray à Halifax, 5 mars 1764, APC, MG 23, G II, 1, série 1, vol. 2, pp. 91-93.

51. APC, MG 11, Q 55, pp. 131ss.

52. APC, MG 21, F 1, ff. 197s et lettre de William Johnson, 28 mars 1766, *ibid.*, pp. 190s.

53. Guerchy à Shelburne, 28 mars 1767, *ibid.*, p. 193.

54. *Ibid.*, pp. 135s.

55. Mémoire pour la marquise de Rigaud de Vaudreuil en réponse aux représentations des Lords du Bureau du Commerce et des Colonies, *ibid.*, pp. 194ss.

Dans son mémoire sur cette question, Roubaud reprend les considérations faites plus tôt par Murray et il en ajoute d'autres de son cru⁵⁶. Son mémoire ne fut peut-être pas inutile. Mais ce qui fit le plus de tort aux Vaudreuil fut en réalité l'offensive des marchands anglais et la crainte que l'appropriation de ce vaste territoire par une seule personne n'occasionne des troubles avec les Indiens⁵⁷. La pièce justifiant le refus de la Cour consista en un rapport des Lords du Commerce et des Plantations fondé sur les opinions de Murray, du général Gage et de William Johnson de même que sur les stipulations de l'article 37 de la capitulation de Montréal⁵⁸. On n'y retrouve pas les arguments de Roubaud.

Lorsque Shelburne quitta son ministère au début de 1768, Roubaud avait alors exposé aux ministres ses connaissances et ses vues concernant la plupart des questions relatives au Canada à la suite de la Conquête: le papier-monnaie, les affaires religieuses, les Indiens, la géographie et l'é-

56. Mémoire pour servir d'instruction sur les prétentions de M. le Marquis de Rigaud au poste de la baie, s.d., ibid., p. 174.

57. Le général Gage à Shelburne, 11 novembre 1766, ibid., p. 168 et William Johnson aux Lords des Plantations et du Commerce, 28 mars 1766, ibid., pp. 190s.

58. Ibid., pp. 183s.

conomie du pays, le caractère et les dispositions des habitants⁵⁹. Si les ministres à l'occasion avaient jugé utiles les renseignements que leur fournissait Roubaud, il s'étaient bien gardés, d'autre part, d'adopter ses points de vue.

N'ayant plus besoin de lui, les ministres cessèrent pour un certain temps de l'employer. Roubaud continua quand même à leur faire parvenir des mémoires et en particulier sur une question qui lui tenait à coeur: les biens des Jésuites du Canada. N'ayant plus de revenu, il tenta de convaincre les ministres que ses confrères de Québec lui étaient redevables d'une pension viagère et même qu'il avait droit à une part de leurs biens.

59. Roubaud à Pitt, 8 juil. 1765, APC, MG 23, A 2, liasse 54, pp. 37-39.

C H A P I T R E IV

Les biens des Jésuites

Après s'être soustrait à sa promesse d'entrer dans une des maisons jésuites européennes, Roubaud comptait toujours sur ses anciens confrères du Canada pour assurer sa subsistance. Voulant obtenir une récompense personnelle, il encourageait le gouvernement britannique à faire main-basse sur les biens des Jésuites canadiens. Dans l'espoir de leur extorquer une pension viagère, il eut recours au mensonge, à ses talents de faussaire et fit si bien que par trois fois les ministres anglais chargés de l'administration des colonies envoyèrent aux gouverneurs du Canada des ordres formels enjoignant les Jésuites de restituer à Roubaud sa pension et les arrérages qui lui étaient dûs.

A. La requête d'Amherst

En 1770, Amherst demandait au roi de lui accorder les biens des Jésuites en guise de récompense pour son rôle dans

la Conquête. Roubaud crut devoir se porter à son secours et produisit un mémoire lui fournissant des arguments pour appuyer sa requête. En particulier, il soulignait que le gouvernement avait intérêt à accorder au général, le plus tôt possible sa récompense, car le plus jeune des Jésuites du Canada, le père Bernard Well, avait 46 ans¹ alors qu'Amherst en avait 53. Si on attendait la mort du dernier des membres de la communauté, avant de disposer de leurs biens, vraisemblablement le général ne jouirait jamais de ses dûs.

Après avoir énuméré les Jésuites restés au pays, Roubaud déclarait faussement que le père Marin-Louis Lefranc n'avait pas droit aux biens de la communauté, car on l'avait admis à la profession après la Conquête². De la même façon, disait-il, il se trouvait chez les Jésuites des frères qui tout en portant la robe de l'ordre n'étaient pour autant que des domestiques ou des artisans³. N'étant pas prêtres, ils n'avaient

-
1. Ce renseignement est exact. Voir l'abbé J.-B.A. Allaire, Dictionnaire biographique du clergé canadien-français, vol. 1, Montréal, 1910, p. 542.
 2. Le père Lefranc avait été ordonné prêtre vers 1751, ibid., p. 333.
 3. Les trois frères ordonnés après la Conquête étaient Jean-Baptiste Casot, cuisinier; Alexis Maquet, jardinier et Jean-Baptiste Noël, maître d'école. Marcel Trudel, L'Eglise canadienne sous le Régime militaire 1759-1764, vol. 2, Québec, 1957, p. 137; Roy C. Dalton, The Jesuits' Estate Question 1760-1888, Toronto, 1968, p. 48.

pas droit aux biens communautaires⁴. Les curés dans les paroisses⁵ et les missionnaires étaient pareillement exclus de ces droits, car les paroissiens et les Indiens assuraient leur subsistance et ni le Collège de Québec, ni la maison de Montréal ne leur fournissaient de secours financiers⁶. Ainsi, seuls les Jésuites résidant à Québec et à Montréal avaient droit aux biens de la communauté. Il s'agissait du père Augustin-Louis de Glapion, supérieur des Jésuites et du père Pierre-René Floquet, supérieur de la maison de Montréal, âgés l'un et l'autre de 54 ans. Roubaud, âgé de 44 ans⁷, y

-
4. Ces frères n'étaient pas encore parvenus à la cléricature, mais ils étaient quand même membres de la communauté jésuite. On sait que l'article 34 de la capitulation de Montréal garantissait aux "communautés" la possession de leurs biens, sans introduire de distinctions hiérarchiques. Ainsi l'argument de Roubaud voulant que les frères n'eussent pas droit aux biens communautaires paraît mal fondé.
 5. Le père René-Pierre-Daniel Richer était curé de la Jeune-Lorette depuis 1716 et le père Simon-Pierre Gounon était curé de la paroisse de Bécancour. Trudel, op. cit., vol 2, p. 137.
 6. Les paroissiens et les Indiens n'assuraient vraisemblablement pas la pleine subsistance de leurs curés et missionnaires puisque chaque année le roi envoyait aux Jésuites 14,500 livres pour le maintien de leurs missions. Carleton à Shelburne, 14 avril 1768, APC, MG 11, Q 5, p. 591.
 7. Le père de Glapion avait en réalité 51 ans, alors que le père Floquet avait en effet 54 ans. Voir Allaire, op. cit., p. 247 et p. 210. Roubaud avait comme le père Well 46 ans. Il se rajeunit sans doute pour passer pour le plus jeune des prêtres de la communauté. Quand il s'agira d'apitoyer le gouvernement sur son sort, dans le but d'obtenir de l'aide, il se vieillira un peu. Voir par exemple: Requête de Roubaud à lord North, 6 janv. 1773. APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2297.

avait droit lui aussi car il n'avait quitté la mission de Québec, où il résidait, que par ordre de Murray qui l'envoyait à Londres⁸.

Suivait la description et l'évaluation des biens de la communauté. Le Collège des Jésuites, le plus bel édifice de l'Amérique septentrionale, était construit uniquement de pierres importées de France et sa construction, selon Roubaud, avait coûté de 16 à 17 mille livres sterlings. Depuis la Conquête, disait-il, l'Etat avait besoin de cet édifice pour loger le gouverneur et les troupes. Quant aux autres domaines de la communauté, il les évaluait à une somme qui pouvait osciller entre 49 et 60 mille livres sterlings⁹.

Puis il accusait ses confrères d'avoir mal administré leurs domaines depuis la Conquête, sachant qu'ils viendraient éventuellement à les perdre. C'est pourquoi ils ne se souciaient

-
8. Roubaud n'était demeuré au Collège de Québec que pendant un an à peu près. Au moment de son départ pour Londres, il habitait chez Murray. Ainsi il pouvait difficilement se dire Jésuite résidant. Voir *supra* p. 40.
 9. Cette évaluation, comme les autres que fera Rouabud, ne peut être autre chose qu'une approximation assez grossière. A ce moment-là, on ne connaissait même pas l'étendue des biens de la communauté. Aussi les études consacrées à cette question à l'époque portent-elles sur l'étendue des terrains et les revenus annuels qui en découlent plutôt que sur la valeur monétaire des biens jésuites. Dalton, *op. cit.*, p. 21 et pp. 61-77.

que de jouir pleinement de leurs revenus pendant les jours qu'il leur restait à vivre, ne faisant aucune dépense pour réparer les bâtiments endommagés par la guerre, laissant leurs terres retourner en friche et leurs moulins en ruine. Conséquence de cette gestion désastreuse, leurs revenus, depuis la Conquête, avaient diminué de moitié et maintenant ne se chiffraient qu'à 1,000 livres sterlings par année¹⁰. Aussi était-il à craindre qu'ils ne s'endettent et que leurs créanciers demandent à être remboursés à même leurs domaines¹¹. Afin de prévenir une telle éventualité, il fallait transmettre

-
10. Ce chiffre est en réalité plus élevé que le véritable revenu des Jésuites. En 1768, ceux-ci établirent leurs recettes à 22,685 livres tournois, ce qui est moins de 1,000 livres sterlings. Comptes que rendent les Jésuites du Canada à Carleton, 7 avril 1768, APC, MG 18, L 4, Liasse 47, p. 24. A l'encontre des affirmations de Roubaud, Carleton reconnaissait que les Jésuites employaient une bonne part de leurs revenus à la réparation de leurs moulins et de leurs édifices. Carleton à Shelburne, 14 avril 1768, APC, MG 11, Q 5, p. 590s. Aussi cette question de mauvaise administration demeure-t-elle bien imprécise. En 1771, il est vrai, l'arpenteur John Collins, constatant l'étendue des domaines jésuites estimait que ces terres, sous bonne administration, fourniraient un revenu annuel de 1,500 livres sterlings. Mais en quoi consistait précisément cette meilleure gestion des terres. Il ne nous le dit pas. Robertson à Amherst, 12 déc. 1771, APC, MG 18, L 4, liasse 47, p. 92.
11. Il semble bien que les Jésuites avaient une hypothèque de 20,000 livres françaises sur leur maison de Montréal, c'est-à-dire 782 livres anglaises. Ibid.

leurs biens le plus vite possible au général Amherst qui, par une saine administration, les conserverait en bon état et les ferait fructifier.

Quant aux Jésuites eux-mêmes, on les placerait dans les nombreuses cures vacantes où une petite pension suffirait à assurer leur subsistance. Par contre, Roubaud réclamait pour lui-même un traitement de faveur car, disait-il, d'une part, il ne pouvait plus revenir au Canada, l'évêque s'y opposant; de l'autre, étant Jésuite, il ne pouvait obtenir à Londres de charge de l'Etat. C'est pourquoi il s'était endetté au point qu'il avait toutes les peines du monde à se procurer de quoi manger¹².

Amherst fit siens les arguments de Roubaud qu'il répéta point par point au colonel James Robertson, son agent au Canada. Plein d'optimisme, il disait: "I look on the Grant the same as if I had it in my possession"¹³.

Le 31 octobre 1770, Roubaud informa le général Amherst qu'il venait d'apprendre du Bureau des Colonies que les biens des Jésuites lui étaient accordés. Par précaution, il le pria de tenir cette décision secrète car, si les Jésuites l'appre-

12. Mémoire sur l'état présent des Jésuites en Canada pour Milord Dartmouth, secrétaire d'Etat pour les colonies. APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2325.

13. Amherst à Robertson, 31 mars 1770, APC, MG 18, L 4, liasse 47, pp. 20-21.

naient, ils vendraient leurs meubles¹⁴. Toutefois, Roubaud avait été mal renseigné. Londres n'était pas prêt à disposer des biens des Jésuites et en définitive Amherst n'obtiendra jamais la récompense à laquelle il aspirait¹⁵.

B. La suppression de l'ordre des Jésuites

La requête d'Amherst s'étant soldée par un échec, Roubaud se contenta pendant un certain temps de mentionner brièvement ici et là dans ses mémoires la question des biens de ses confrères du Canada. Mais voilà que la suppression de l'ordre par le pape Clément XIV en 1773 vint remettre la question sur le tapis. Sans tarder Roubaud entra en communication avec lord Dartmouth, secrétaire d'Etat chargé des colonies d'Amérique. Les Jésuites de Québec, affirmait-il, seraient obligés de quitter leur Collège à la réception de la bulle de suppression et il fallait que le gouvernement prenne des dispositions immédiates à leur égard, sans quoi, ils quitteraient le pays en partageant entre eux "leurs richesses". La dissolution de l'ordre, disait-il, offrait au gouvernement une belle occasion de doter la province

14. Roubaud à Amherst, 31 oct. 1771, ibid., p. 74

15. Voir Dalton, op. cit., p. 59.

de casernes militaires et de magasins royaux à même les biens de la Compagnie de Jésus. En concluant, il priait Dartmouth de lui accorder un rendez-vous afin de le renseigner plus en détail sur cette question¹⁶.

Le roi lut la lettre que Roubaud avait adressée à Dartmouth et peut-être manifesta-t-il quelque sympathie à son égard car, le 11 octobre, celui-ci envoyait un mémoire directement à Sa Majesté, dans le but de la renseigner sur les implications de la bulle papale à l'endroit des Jésuites du Canada. Selon lui, huit jours suivant réception de la bulle, ceux-ci devaient, sous peine d'excommunication majeure, cesser de vivre en communauté, abandonner leurs habits de religieux et suspendre l'exercice de leur ministère. S'ils désobéissaient, ils devenaient schismatiques, mais Roubaud se disait persuadé qu'ils s'exécuteraient, car au Canada ils étaient plus zélés et plus fanatiques qu'ailleurs dans le monde. Une fois dispersés, il incomberait au roi de saisir leurs biens que Roubaud évaluait globalement de 70 à 75,000 livres sterlings¹⁷.

16. Roubaud à Dartmouth, 11 sept. 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2324.

17. Mémoire sur la dissolution des Jésuites par le pape. Roubaud au roi, 11 oct. 1773, APC, MG 11, Q 9, pp. 80-90.

Quelques jours plus tard, Roubaud envoyait à Dartmouth un rapport détaillé sur la valeur des biens de ses confrères et sur le nombre d'entre-eux restant au Canada. Il estimait que leurs biens fonds valaient 23,700 à 25,700 livres sterlings¹⁸ et que neuf des Jésuites qui étaient là avant la Conquête restaient encore au pays. Mais depuis ce temps, disait-il, ceux-ci avaient accru leur nombre en recevant secrètement dans l'ordre trois frères domestiques, les pères Alexis Maquet, Jean-Joseph Casot et Marin-Louis Lefranc¹⁹. Comme le Canada manquait de prêtres, il recommandait une fois de plus de placer les Jésuites dans les cures vacantes et de leur donner une pension alimentaire, ainsi que l'avaient fait les autres princes d'Europe qui avaient supprimé l'ordre dans leur pays²⁰.

Roubaud reprendra très souvent par la suite ces mêmes considérations concernant les biens de ses confrères. En par-

-
18. Ici Roubaud ne parle que de la valeur des terres sans les bâtiments. C'est ce qui explique l'écart entre ces chiffres et ceux qu'il donne plus haut pour la valeur de l'ensemble des biens des Jésuites.
 19. Les trois personnes reçues dans l'ordre après 1763 étaient: Maquet, Casot et Jean-Baptiste Noël, non pas Lefranc. Dalton, op. cit., p. 48, Allaire, op. cit., vol. 1, p. 333. Noël n'était pas domestique, mais maître d'école. Voir *supra*, n. 3, p. 100.
 20. Mémoire sur l'Etat présent des Jésuites en Canada, 18 oct. 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2325.

ticulier, il reprochera au gouvernement d'avoir trop bien traité les Jésuites qui ne le méritaient pas, car ils s'étaient montrés hostiles aux intérêts britanniques. A l'instar des autres princes d'Europe, dira-t-il, l'Angleterre aurait dû saisir les biens de la communauté au moment de sa suppression. Comme les Jésuites n'enseignaient plus depuis la Conquête, leurs possessions, comme celles des Sulpiciens, auraient dû être employées à établir de bonnes écoles et à embaucher des professeurs de marque²¹.

C. Tentatives d'extorsion

A Londres Roubaud mit très peu de temps à se créer des embarras financiers. C'est pourquoi, dès le 24 août 1764, il envoyait à ses confrères de Québec une lettre remplie de menaces dans laquelle il déclarait avoir autant de droits sur

21. Memorial on the Jesuits of Canada, Roubaud à Sydney, 9 mai 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, pp. 3-12.

les biens de l'ordre que les créanciers du père Lavalette²².

-
22. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, APC, MG 11, Q 26-1, p. 126.

Le père Antoine de Lavalette arriva à la mission jésuite de Martinique en 1742. Nommé procureur en 1747, il se vit chargé d'une mission sur les bords de la ruine. Homme entreprenant et s'entendant bien dans les affaires, il fit construire, à Saint-Pierre, des maisons qu'il louait au profit de la mission. Ensuite, ayant fait des emprunts, il acheta des terres en Dominique et les fit défricher par les noirs de sa mission. S'étant fait planteur, il vendait l'indigo, le sucre, le café et le cacao à des négociants européens et recevait en retour les denrées nécessaires à sa mission. Le surplus de ses transactions commerciales servait à payer les dettes accumulées. En 1753, le général de la compagnie le nomma supérieur général et préfet apostolique de la mission des Iles du Vent.

Le succès du père Lavalette suscita la jalousie de certains des habitants qui l'accusèrent de commerce illicite, auprès du ministre de la Marine, Rouillé. L'accusation était sans fondement, car le procureur n'avait fait aucune transaction commerciale où il achetait des denrées pour les vendre à un prix plus élevé. Toutefois Rouillé le rappela en France en 1754.

Après avoir démontré son innocence, Lavalette revint en Martinique en mai de l'année suivante. Pendant son absence son commerce avait beaucoup souffert. Des ouragans avaient ravagé ses cannes à sucre et une épidémie avait fait mourir plusieurs des noirs de sa mission. La même année, il perdit d'importantes cargaisons capturées par les corsaires anglais. De nouveau, en 1756, les Anglais lui ravirent de fortes expéditions de marchandises destinées à ses créanciers en Europe.

Voulant sauver son oeuvre, Lavalette se lança dans des activités de négoce interdites à un religieux. Il établit des comptoirs et acheta des marchandises pour les revendre à profit. Mais ces nouvelles activités ne le sauvèrent pas de la banqueroute qui survint en 1762. Ayant pris l'affaire en main, le Parlement de Paris condamna Lavalette pour banqueroute frauduleuse et déclara l'ordre solidaire des dettes de la mission de Martinique. Camille de Roche-monteix, Le père Antoine Lavalette à la Martinique, Paris, 1907.

A Londres un marchand du Canada nommé Robert Grant détenait en lettres de change 294,536 livres françaises que Lavalette avait tirées sur le père de Sacy, procureur général des missions des Iles à Paris. Il fit des démarches auprès de Murray pour se faire payer à même les biens des Jésuites du Canada. Toutefois, Murray s'y opposa, argumentant que les biens des Jésuites deviendraient éventuellement la propriété du roi et que, pour cette raison, il fallait les conserver intacts. Cramahé à Murray, 11 juin 1764, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 1 (2), pp. 366-369. Murray à Cramahé, 14 juin 1764, ibid., p. 371. Murray aux lords du Commerce et des Plantations, 22 août 1764, ibid., p. 380.

Le 17 janvier de l'année suivante, il écrivait au juge de paix, John Martheilhe, lui demandant son appui pour faire valoir des lettres de change qu'il voulait tirer sur le Collège de Québec. Etant membre du Collège, il avait, disait-il, tout comme les autres Jésuites du Canada, droit à sa part des biens communautaires. Toutefois il priait son correspondant de ne souffler mot de cette démarche à qui que ce soit, avant d'avoir consulté Murray et, si le général ne l'approuvait pas, de ne pas pousser l'affaire plus loin. Murray se chargea de remettre les lettres de change au père de Glapion, mais il ne semble pas avoir voulu se mêler de trop près à cette histoire, car il ne prit même pas la peine de voir quelle somme elles représentaient. C'est seulement lorsque de Glapion l'interrogea dans ce sens qu'il en fit l'addition. Alors, constatant qu'il s'agissait d'une somme de 3,000 livres sterlings, il s'exclama: "Roubaud a perdu la Tête Eh! de quoi vivront les autres si celui-là dévore toute leur subsistance?" Indigné il promit de brûler les lettres le soir même en présence de Marteilhe et il rassura le supérieur des Jésuites lui disant qu'il ne devait plus rien à Roubaud, car il avait rempli plus que ses engagements à l'endroit de son confrère exilé, surtout que celui-ci avait manqué à sa promesse de se

retirer comme pénitent dans une des maisons européennes que devait lui assigner son général²³.

Après d'infructueuses démarches auprès des ministres²⁴, Roubaud s'adressa directement au roi. Après avoir rappelé à celui-ci que c'était Murray qui l'avait député à Londres, il insinua que les Jésuites refusaient de pourvoir à sa subsistance précisément à cause de cette députation par laquelle il marquait son attachement à la cause anglaise. C'est pourquoi il suppliait le roi d'intervenir pour forcer ses confrères à lui restituer une pension de 150 livres sterlings qu'ils lui avaient, disait-il, promise à vie et qu'ils avaient cessé

23. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, loc. cit., pp. 127-128.

Rien de surprenant que Murray se soit indigné de la somme immense que Roubaud demandait à ses confrères, mais lorsqu'il dit que Roubaud a manqué à sa parole, il fait preuve d'une certaine hypocrisie, car il avait lui-même envoyé ce dernier à Londres pour des raisons politiques. Voir *supra*, p. 43.

Plus tard, Roubaud admit avoir fabriqué ces lettres de change, mais il dira l'avoir fait sur la recommandation de lord Elibank, le frère du général Murray. Substantial Abstract of father Glapion's Memorial with the answers of Peter Roubaud, 7 juin 1787, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, p. 35.

24. Roubaud à Dartmouth, 20 juillet 1765, APC, MG 23, A 1, (1) (8), no 2257; Roubaud à Sutton, 13 oct. 1766, APC, MG 11, Q 55, p. 262.

de lui verser. En terminant, il demandait au roi de l'admettre au rang de ses sujets²⁵.

Le roi porta-t-il quelque'attention à la requête de Roubaud? On l'ignore, mais celui-ci prit la liberté de lui communiquer des renseignements additionnels sur les agissements des Jésuites en Canada. Cette fois il prétendait qu'ils expédiaient de fortes sommes d'argent en Italie et ainsi décimaient leurs biens dont la valeur était de 70,000 livres sterlings. Par une lettre du 14 novembre 1767, Shelburne, secrétaire d'Etat au département Sud, en avertit Carleton au nom de Sa Majesté et, par la même occasion, il lui fit remarquer que Roubaud se trouvait dans le besoin n'ayant pas reçu de pension de ses confrères depuis sa députation à Londres. En conséquence, le roi ordonnait aux Jésuites de Québec de lui restituer une pension raisonnable à même leurs biens. Shelburne lui reconnaissait bien un caractère douteux, car certaines personnes le qualifiaient de vaurien alors que d'autres parlaient de lui comme étant un homme honnête, mais, quoi qu'il

25. Requête de Pierre Roubaud à Sa Majesté (1767), ibid., pp. 253-55.

Il semble que Roubaud craignait qu'on lui conteste le droit d'être sujet britannique, peut-être parce qu'il avait quitté le Canada dans les 18 mois prévus par le traité de Paris pour ceux qui voudraient émigrer.

en soit, on ne pouvait pas, disait-il, lui enlever le mérite de s'être montré utile à Murray et à Halifax. Ainsi l'Etat avait le devoir de l'empêcher de crever de faim. Toutefois, comme il était mieux connu à Québec qu'à Londres, Shelburne laissait à Carleton le soin de décider quel degré d'assistance il méritait. En terminant il demandait au gouverneur s'il ne pouvait pas l'employer à Québec à enquêter sur les détournements de fonds dont il accusait ses confrères²⁶.

Carleton parla de cette lettre aux Jésuites et ceux-ci préparèrent à son intention un compte rendu détaillé de leur état financier:

<u>Recettes annuelles</u>		<u>livres tournois</u>	
Rentes foncières et seigneuriales	6,908	"	"
Moulins et domaines	8,250	"	"
Rentes des terres annexées à la maison de Montréal	5,500	"	"
Rentes des terres annexées à la maison de Québec	2,000	"	"
	22,658	"	"

26. Shelburne à Carleton, 14 nov. 1767, APC, MG 11, Q 4, pp. 298-301.

<u>Dépenses annuelles</u>		<u>livres tournois</u>		
Maître d'école	660	"	"	
Gages des domestiques du Collège et de la résidence de Lorette	888	"	"	
Réparation des moulins et des fermes, nourriture des domes- tiques, aumônes	6,110	"	"	environ
	7,658	"	"	
Total des recettes	22,658	"	"	
Total des dépenses	7,658	"	"	"
Bilan:	15,000	"	"	"
	586.4	livres	sterlings	

Les 15,000 livres qui restaient servaient à la nourriture, l'entretien, l'habillement et les voyages de dix-neuf religieux restant au pays. Voulant sans doute dissiper la fausse notion qu'ils cachaient chez-eux d'immenses trésors, les Jésuites ajoutaient des détails sur leur argenterie d'Eglise et de table qu'ils estimaient à 6,000 livres tournois. Quant à leurs livres, pour la plupart dépareillés depuis le siège de Québec, ils valaient environ 2,000 livres tournois et leurs meubles, vaisselle et ustensiles de cuisine étaient sans luxe. Outre cela, ils avaient à Notre-Dame des Anges, une ferme assez bien fournie en bétail et en instruments agri-

coles et à Beauport une dizaine de bêtes à cornes et une quarantaine de moutons²⁷. En somme, ils avaient de quoi vivre convenablement sans faste ni apparât.

Les Jésuites faisaient suivre leur compte rendu financier d'une longue notice biographique où ils exposaient les raisons pour lesquelles Roubaud n'avait aucun droit légitime ou légal aux biens de la communauté:

1. Il avait déshonoré son état de religieux et indigné les Canadiens par des scandales publics.
2. Après avoir promis de se retirer dans une des maisons de l'ordre en Europe pour y réparer sa mauvaise vie, il avait manqué à sa parole. Deux fois des amis londoniens lui avaient procuré les moyens de se retirer dans une maison de Flandres, mais chaque fois il s'était dérobé au moment du départ.
3. Il prétendait n'avoir rien reçu des Jésuites, mais ceux-ci avaient des quittances en bonne et due forme attestant qu'ils avaient déboursé la somme de 6,640 livres

27. Compte que rendent les Jésuites du Canada à Mr. Guy Carleton, Gouverneur Général, 7 avril 1768, APC, MG 18, L 4, liasse 47, pp. 23-25.

tournois²⁸ pour son passage du Canada en Europe et pour son séjour outre-mer.

4. Sa prétention à une pension comme membre de la maison de Québec était mal fondée: "Un Jésuite est membre de la Maison où il demeure (sic) actuellement et à laquelle il rend actuellement service, du moment qu'il en sort, il devient étranger à cette maison".
5. En quittant la maison de Québec et en refusant d'entrer dans une autre maison de l'ordre, il ne pouvait plus se considérer membre de l'ordre; il n'était plus un Jésuite. Ainsi ni la maison de Québec, ni aucune des autres maisons jésuites ne lui devaient de pension: "A-t-on jamais vu un Soldat déserteur exiger sa paye du Capitaine qu'il a trahi".

En terminant les Jésuites se disaient "trop convaincus par leur expérience" de l'équité du gouvernement britannique pour craindre que celui-ci prenne la subsistance de 19 honnêtes et loyaux sujets pour la donner à un seul qui s'en servirait pour

28. Les Jésuites avaient des reçus pour cette somme, mais il semble qu'ils avaient dépensé plus que cela pour le compte de Roubaud. Le 2 août 1769, ils diront à Carleton avoir dépensé "au moins 8,000 livres tournois" pour lui. APC, MG 11, Q 6, p. 111.

"entretenir son libertinage et ses libertines". Aussi démentissaient-ils énergiquement la rumeur voulant qu'ils aient fait passer de l'argent en Italie. En effet, disaient-ils, leur caisse ne contenait même pas 3,000 livres tournois et ils manquaient de plusieurs articles nécessaires à leur subsistance. En plus de cela, ils devaient 2,000 livres tournois au charpentier qui avait réparé leur église l'été dernier²⁹.

Carleton fit parvenir à Shelburne copie du compte rendu des Jésuites. Ayant fait des enquêtes de son côté, il affirmait que le document qu'on lui avait remis paraissait être une description complète et exacte de l'état des finances de la communauté. Car, disait-il, si les terres des Jésuites étaient d'une grande étendue, une bonne partie d'entre-elles demeuraient incultes et celles qui étaient en culture ne rapportaient jamais plus qu'un demi-pence l'arpent³⁰. Aussi les premières terres concédées ne rapportaient-elles même pas cette somme. En effet, la plus grande partie des revenus des Jésuites provenait de leurs moulins. D'ailleurs ils ne pouvaient pas déboursier de fortes sommes d'argent, car ils employaient une bonne partie de

29. Article du sr Pierre Antoine Roubaud, autrefois Jésuite, 7 avril 1768, APC, MG 18, L 4, liasse 47, pp. 26-27.

30. C'est-à-dire qu'il fallait 480 arpents pour obtenir un revenu d'une livre sterling. L'arpent est de 36,802 pieds carrés et l'acre de 43,560 pieds carrés.

leurs revenus à la réparation de leurs moulins et de leurs édifices. Venait s'ajouter à leur fardeau la charge de quelques-uns de leurs confrères trop âgés pour travailler, sans compter qu'à la suite de la Conquête, ils avaient perdu 14,500 livres tournois que le roi leur versait chaque année pour l'entretien de leurs missions. Puis, en 1762, la dissolution de l'ordre en France leur avait fait perdre une rente de plus de 11,000 livres provenant d'un domaine français dépendant de la maison de Québec³¹. D'ailleurs certaines personnes qui avaient vu l'intérieur du Collège avant la Conquête affirmaient qu'on y retrouvait toujours les mêmes meubles, à vrai dire de peu de valeur.

Carleton ne sembla pas priser la recommandation de Shelburne d'employer Roubaud à Québec pour enquêter sur les activités des Jésuites. Ne voulant sans doute pas avoir un pareil intrigant à sa charge, il expliqua à Shelburne que dans la province, les Britanniques comme les Canadiens "le détestaient et le méprisaient" et que si ses intimes lui reconnaissaient de "l'intelligence et des talents de plume", ils le disaient en revanche complètement dépourvu "de franchise, d'honneur et

31. Nous n'avons pas découvert de renseignements additionnels concernant cette affirmation.

d'honnêteté". Mais, si Shelburne jugeait toujours bon de l'envoyer à Québec, il l'emploierait du mieux qu'il le pourrait³².

Shelburne n'eut pas à se mêler davantage de cette question, car, au début de l'année 1768, un ministère particulier fut créé pour s'occuper des colonies d'Amérique et, le 20 janvier, lord Hillsborough en devint le premier responsable. Le nouveau ministre se trouva assez ennuyé par le cas Roubaud. Indiscutablement l'homme s'était montré un utile collaborateur; Amherst, Murray, Halifax et Shelburne pouvaient en attester et Hillsborough lui-même n'ignorait pas certains services qu'il avait rendus au gouvernement.

Dans les circonstances, il ne fallait pas être grand logicien pour conclure qu'il incombait au gouvernement britannique et non aux Jésuites de pourvoir à la subsistance de Roubaud. Pourtant, Hillsborough ne vit pas les choses de cette façon-là. Il concéda à Carleton qu'en Angleterre, tout comme au Canada, ceux qui connaissaient Roubaud le disaient d'un caractère louche. Mais il était incontestable que cet homme avait

32. Carleton à Shelburne, 14 avril 1768, APC, MG 11, Q 5, pp. 590-592.

rendu de précieux services à l'Etat et, pour cette raison précisément, les Jésuites du Canada et des autres pays d'Europe s'en prenaient à lui. C'est pourquoi Roubaud ne voulait pas quitter l'Angleterre. Si Carleton ne pouvait pas l'employer à Québec, Hillsborough n'insistait pas pour le forcer à revenir au pays, mais le gouvernement avait le devoir de veiller à ce qu'il ne soit pas dépourvu "de ses justes droits" pour avoir servi l'Etat, quelle que fût sa conduite dans sa vie privée. C'est pourquoi il enjoignait Carleton de donner suite à l'ordre royal que Shelburne lui avait transmis au sujet de la pension et des arrérages dûs à Roubaud³³.

Hillsborough avait sans doute lu le rapport préparé par les Jésuites concernant Roubaud, car ce document accompagnait la lettre de Murray à Shelburne et se trouve d'ailleurs encore aujourd'hui dans les fonds du Colonial Office. Alors, pourquoi réitérait-il l'ordre envoyé par Shelburne? Sa façon d'agir s'explique probablement par le fait que dans leur rapport les Jésuites ne disaient pas assez clairement qu'ils n'avaient jamais promis de pension viagère à Roubaud. En effet, ils affirmaient simplement que cet homme menait une mauvaise vie,

33. Hillsborough à Carleton, 9 juil. 1768, ibid., pp. 602-606.

qu'il n'était plus Jésuite, ayant refusé d'entrer dans une des maisons de l'ordre en Europe, et que pour cette raison, il n'avait pas droit à une pension. Mais Hillsborough, si nous en jugeons par sa lettre à Carleton, raisonnait tout autrement: si Roubaud était débauché, cela le regardait; il n'était pas entré dans une des maisons de l'ordre en Europe parce que Murray l'avait envoyé en Angleterre pour servir l'Etat et qu'à cause de ces services, tous les Jésuites s'en prenaient à lui. Or, comme le gouvernement ne pouvait le forcer à se retirer dans une maison jésuite où on le maltraiterait et, comme ses confrères de Québec s'étaient chargés de sa subsistance, ils devaient lui payer une pension. Une fois de plus la véritable mission de Roubaud à Londres connue de Murray et ignorée des Jésuites revenait sur le tapis³⁴.

Les Jésuites préparèrent une nouvelle défense, expliquant cette fois en détail l'accord intervenu entre eux et Murray au sujet de Roubaud. Ils répétèrent que celui-ci n'était plus un Jésuite à leurs yeux, car il avait renoncé à son état et embrassé la profession de comédien à l'opéra de Londres. Ainsi "la raison, la religion, l'honneur et la conscience" leur

34. Voir supra, p. 43.

défendaient de payer "son libertinage, ses bals ridicules et autres folles dépenses". Toutefois, si Sa Majesté leur ordonnait de payer, ils verseraient une pension à leur ancien confrère selon la somme établie³⁵.

En transmettant la réplique des Jésuites à Hillsborough, Carleton soulignait que ceux-ci n'étaient pas aussi riches que le disait Roubaud et qu'ils ne pouvaient fournir à ce dernier la pension exorbitante qu'il demandait sans se réduire à un état de misère³⁶. Cette fois, Hillsborough répondit au gouverneur que les raisons avancées par les Jésuites méritaient d'être considérées et qu'il lui ferait connaître la décision de Sa Majesté à ce sujet³⁷. Le roi dut entendre raison, car Hillsborough ne revint pas à la charge et recommanda Roubaud au duc de Grafton, premier ministre et premier lord de la Trésorerie, dans l'intention de lui obtenir une pension d'Etat³⁸.

Mais Roubaud n'abandonna point ses efforts pour obtenir une

35. Duplicata du quatrième écrit présenté à Son Excellence, M. Guy Carleton, Gouverneur en chef de la province de Québec, concernant le sr Pierre Antoine Roubaud autres-fois Jésuite et depuis acteur à l'opéra de Londres, 2 août 1767, APC, MG 11, Q 6, pp.111-112.

36. Carleton à Hillsborough, 2 août 1769, *ibid.*, Q 5, pp. 109-11

37. Hillsborough à Carleton, 4 nov. 1769, *ibid.*, p. 122.

38. Roubaud à Pownall, 10 juin 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 16, p. 348.

part des biens de ses confrères. A partir de 1773, il apporta à l'appui de ses prétentions de faux certificats qu'il affirmait être de Murray et où il était dit qu'à son départ pour Londres, ses confrères s'étaient engagés en présence du gouverneur à lui fournir une pension à vie de 120 (parfois 125 ou 126) livres sterlings comme sa part des biens de la communauté. En conséquence de cet accord, ils devaient lui rétablir sa pension et payer les arrérages qui lui étaient dus. Nous avons examiné une bonne demi-douzaine de ces certificats; ils sont tous datés du 1er juillet 1771; tous de la main de Roubaud; disent à peu près tous la même chose; mais la formulation employée varie de l'un à l'autre³⁹. Aussi, lorsque le 6 juin 1773, Roubaud envoya à lord North une requête accompagnée d'un véritable certificat de la main du général et portant son sceau personnel, ni la requête, ni le certificat ne faisaient mention de la pension promise⁴⁰.

41

Après de nombreuses démarches infructueuses⁴¹, Roubaud

-
39. Murray's certificate, 1er juil. 1771, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2297. APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, p. 165, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 1, APC, MG 11, C.O. 42, (microfilm B 27) vol. 17, p. 156; vol. 18, p. 78; vol. 19, p. 34 et p. 239.
40. Requête de Roubaud à lord North, 6 juin 1773 accompagnée du certificat de Murray, 7 juin 1773, APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2315.
41. Voir Dartmouth à Yorke, fév. 1774, ibid., no 2333.

cessa pour un temps ses tentatives d'extorsion. Mais, à la suite de la rébellion des treize colonies, un bon nombre de Canadiens se rendirent à Londres pour demander des concessions sur le plan religieux et des changements constitutionnels. Roubaud s'évertua à les espionner pour le compte du secrétaire d'Etat, lord Sydney⁴². Le secrétaire n'étant pas insensible au dévouement de Roubaud décida de faire quelque chose pour lui concernant ses affaires en Canada.

Le 2 avril 1785, Roubaud confia à Haldimand que Nepean, sous-secrétaire d'Etat, l'avait assuré que Sydney comptait lui obtenir de l'argent de la part des Jésuites⁴³. En juin, Roubaud demandait à Pownall un certificat attestant que les Jésuites lui avaient promis une pension annuelle de 126 livres sterlings, que Shelburne et plus tard Hillsborough avaient tous les deux ordonné la restitution de cette pension et que Pownall lui-même avait énergiquement soutenu le bien-fondé d'une telle restitution⁴⁴. Effectivement, Pownall fit parvenir au secrétaire d'Etat un certificat où il disait qu'en autant que sa

-
42. Chose curieuse, Roubaud demandait aux Canadiens aussi bien à Londres qu'au Canada de lui aider à avoir gain de cause contre les Jésuites. Lettre de Roubaud à Messieurs et Amis, 31 mai 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, p. 239. Roubaud à Haldimand, 8 avril 1785, ibid., vol. 16, p. 325.
43. Roubaud à Haldimand, 2 avril 1785, ibid., vol. 20, p. 16.
44. Le même à Pownall, 10 juin 1785, ibid., vol. 16, pp. 348-49.

mémoire lui était fidèle, les faits contenus dans la lettre de Roubaud étaient exacts. Toutefois il ne voulait pas être mêlé lui-même à cette affaire⁴⁵.

Le 23 août, Sydney envoya un ordre royal à Henry Hope, lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Il informait celui-ci qu'ayant examiné les dossiers de son ministère et enquêté auprès d'Haldimand⁴⁶, il s'était rendu compte qu'en 1764 les Jésuites avaient promis une pension annuelle à Roubaud qui se rendait à Londres au service de l'Etat. Cet accord, disait-il, était évident d'après les copies des certificats de Murray et de Pownall qu'il joignait à sa lettre. Aussi avait-il constaté que déjà les ministres chargés des colonies avaient envoyé plusieurs ordres aux Jésuites leur enjoignant de payer Roubaud, mais que ceux-ci avaient toujours refusé de payer alléguant qu'ils étaient trop pauvres. Puisque maintenant leur nombre était considérablement réduit, il lui semblait que cet argument ne valait plus. C'est pourquoi il demandait à Hope d'enquêter sur l'état financier de la communauté et il lui recommandait vivement au nom de

45. Pownall à Sydney, 11 juin 1785, *ibid.*, p. 347.

46. A ce moment-là Roubaud espionnait du Calvet au compte d'Haldimand. C'est pourquoi on peut fort douter que le témoignage de ce dernier soit entièrement objectif.

Sa Majesté de contraindre les Jésuites à payer la pension promise. Quant aux arrérages qui étaient également dus à Roubaud, il ne savait pas si les Jésuites pouvaient les payer, mais disait-il, en autant où leur état financier le permettait, ils devaient le faire⁴⁷.

De nouveau les Jésuites se défendirent par un mémoire daté du 8 février qu'ils envoyèrent à Hope. Ils y répétaient à peu près les mêmes arguments qu'ils avaient employés pour se défendre précédemment⁴⁸, sauf que cette fois ils citaient de nouveaux documents, entre autres, un extrait d'une lettre d'un nommé James Garden, prêtre écossais à Londres. Garden qualifiait Roubaud de fourbe, menteur et libertin: "Pour avoir de l'argent, les crimes de toutes espèces ne l'effraient pas⁴⁹". Etait jointe au mémoire, une lettre de Hugh Finlay, maître de poste, confirmant l'authenticité des pièces que les Jésuites incluait dans leur défense⁵⁰.

Le 10 février, Hope fit parvenir le mémoire des Jésuites

47. Sydney à Hope, 23 août 1785, APC, MG 11, Q 25, pp. 42-43.

48. Mémoire des Jésuites à Henry Hope, 8 fév. 1786, ibid., Q 26-1, pp. 124ss.

49. Garden à Briand, 12 mars 1766, ibid., p. 129.

50. Certificat de High Finlay, 9 fév. 1786, joint au mémoire des Jésuites 8 fév. 1786, ibid., pp. 131-132.

à Sydney et l'assura qu'il lui enverrait bientôt un rapport sur l'état financier de la communauté⁵¹. En effet il donna suite à sa promesse le 6 mars⁵².

Etat financier des Jésuites extrait de
l'aveu et dénombrement des R.P. Jésui-
tes de leurs fiefs et seigneuries dans
les deux districts de Québec et Montréal.

	<u>livres tournois</u>	<u>s.</u>	<u>d.</u>
Domaines	4,922		
Moulins	10,440		
Cens et rentes	13,681	. 12	. 1
Revenus fonciers	29,043	. 12	. 1
En livres sterlings	1,135.4		

A ce tableau il fallait encore ajouter environ 3,000 livres de rente provenant du moulin de la seigneurie de Batiscan et les droits de quints et de lods et ventes qui étaient "toujours évalués à la somme et même plus des revenus fonciers". Les Jésuites recevaient aussi plusieurs rentes foncières provenant des emplacements et maisons sur le terrain de leur maison de

51. Hope à Sydney, 10 fév. 1786, ibid., pp. 120-121.

52. Le même au même, 6 mars 1786, ibid., p. 239.

Québec, mais ils disaient n'en pas connaître le montant. Quant à leur principale richesse mobilière, elle consistait en argenterie et ornements d'église qu'ils évaluaient de 1500 à 2000 louis, c'est-à-dire de 36 à 48 mille livres françaises ou de 1,407 à 1,877 livres sterlings⁵³.

Ne sachant pas trop ce qui advenait de sa requête, Roubaud s'affolait. Certains lui disaient qu'il n'avait pas été écouté au bureau du secrétaire d'Etat⁵⁴; d'autres le rassuraient en lui disant que la Trésorerie allait bientôt lui faire un déboursé garanti sur les biens des Jésuites⁵⁵.

De son côté, ne recevant pas de nouvelles de Québec, Sydney s'impatientait. Il rappela à Hope l'ordre qu'il lui avait fait parvenir le 23 août de l'année précédente et lui recommanda instamment d'obéir. Il ajouta même qu'il permettrait dès maintenant à Roubaud de tirer 500 livres sterlings garanties sur les biens des Jésuites de Québec⁵⁶. De fait, Sydney donna à Roubaud cette autorisation, mais aucun marchand ne vou-

53. Extrait de l'aveu et dénombrement des R.P. Jésuites, de leurs fiefs et seigneuries dans les deux districts de Québec et de Montréal, accompagnant la lettre de Hope à Sydney, 6 mars 1786, *ibid.*, p. 239ss.

54. Roubaud à Sydney, 10 mars 1786, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 18, p. 16.

55. Le même à Haldimand, 22 avril 1786, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 74.

56. Sydney à Hope (1786), APC, MG 11, Q 26-1, pp. 89-90.

lait lui avancer d'argent, car le commerce entre Londres et Québec languissait⁵⁷.

Ayant reçu les pièces envoyées par Hope, Sydney décida d'enquêter sur Roubaud. Il chargea le vicaire-général anglais de Québec, Thomas Hussey, alors à Londres, d'obtenir des renseignements sur le personnage. Hussey fit enquête auprès de Mgr Briand⁵⁸ et trouva à même ses papiers personnels plusieurs pièces dont nous ignorons malheureusement le contenu⁵⁹.

C'est au début de 1787 que Roubaud apprit l'échec définitif de ses démarches⁶⁰. Néanmoins Sydney lui donna l'occasion de se défendre en lui faisant connaître le contenu du mémoire des Jésuites. Dans son style coutumier, l'accusé rédigea au moins quatre mémoires en réponse à celui de ses confrères. Il parlait de la récompense qu'il méritait pour avoir bien servi l'Etat et insistait sur la promesse que lui avaient faite les Jésuites, le tout assaisonné de ses rengaines habituelles et

57. Roubaud à Sydney, 29 nov. 1786, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 18, p. 48.

58. Hussey à Briand, 13 déc. 1786, ibid., p. 134. Briand avait délégué Hussey à Londres afin qu'il tente de recruter des prêtres. H. Neatby, Québec the Revolutionary Age, Toronto, 1966, p. 196.

59. Le même à Nepean, 25 déc. 1786, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 18, p. 137.

60. Le même à Haldimand, 10 janv. 1787, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 77.

de calomnies de toutes sortes qu'il serait fastidieux d'énumérer ici⁶¹.

Lorsque Sydney eut entre les mains un des mémoires de Roubaud daté du 30 mai, il le fit examiner et commenter par, semble-t-il, un des officiers de son ministère. Ce dernier constata tout d'abord que Roubaud avait recours à des arguments faibles, voire parfois contradictoires. Par exemple, il réclamait une pension d'une communauté dont il s'évertuait à démontrer l'inexistence en raison de sa suppression par le pape. D'autre part, les témoins qu'il citait étaient pour la plupart décédés et ceux qu'on avait pu rejoindre avaient démenti certaines de ses déclarations. C'est pourquoi le commentateur était d'avis que le gouvernement ne devait plus s'occuper de cet homme. En foi de quoi, il joignait à ses propres remarques une traduction anglaise de la lettre de James Garden

61. Mémoire de Pierre Roubaud, ci devant missionnaire jésuite en Canada, en réponse au mémoire du père Glapion, supérieur des Jésuites de Québec adressé au très Honorable Lord Sydney (1787), APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 126-173. Memorial of Peter Roubaud in answer to the Memorial of father Glapion superior of the Jesuits in Quebec, directe to the Right Honourable Lord Sydney, 30 mai 1787, ibid., pp. 83-125. Substantial Abstract of father Glapion's Memorial with answers of Peter Roubaud, 7 juin 1787, ibid., vol. 19, pp. 16-38. Father Glapion unmasked or the true state of the Cause between our Sovereign and that Jesuit, 7 juin 1787, ibid., pp. 39-44.

à Briand⁶².

L'affaire se termina sur un ton pathétique. A la fin de juin, Nepean renvoya Roubaud sans ménagements, lui disant qu'il ne voulait plus avoir de rapports avec lui. Blessé, celui-ci s'en prit à la sincérité de Nepean et accusa le gouvernement d'ingratitude à son égard. Malgré cela, disait-il, il ne leur tenait pas rancune:

I conclude this Letter with thanking you sincerely for all your favours, either done or intended. I wish prosperity to this nation this administration, Lord Sydney's family and yours, and begging a thousand pardons for all the offenses I may have given, without any intention. It is my heart which is speaking by my pen. I can't do no more (sic). my life soon at an end will, I hope, atone for my irregularities⁶³.

En dépit de ses échecs, le pauvre Roubaud continuera à parler de ses droits sur les biens de ses confrères jusqu'à son départ pour la France en 1788. Exaspéré, il parlera même à un certain moment de demander l'appui des Jésuites de Londres contre ceux de Québec⁶⁴.

Si Roubaud réussit à plusieurs reprises à se faire écouter

62. Remarks on Mr. Peter Roubaud's Memorial to Sydney, dated May 30th, 1787, ibid., vol. 20, pp. 174-175.

63. Roubaud à Nepean, 27 juin 1787, ibid., p. 184.

64. Roubaud à Nepean (1788), ibid., vol. 19, p. 208.

du gouvernement britannique dans ses prétentions sur les biens des Jésuites, cela s'explique du fait que les ministres se succédaient rapidement au ministère chargé de l'administration des colonies. Chaque fois qu'un personnage nouveau accédait à ce poste, Roubaud revenait à la charge avec de nouvelles demandes. Joua en sa faveur l'expulsion des Jésuites de la France en 1762. C'est à la suite de cet événement qu'il réussit, pour un moment, à s'attirer la sympathie du roi.

A partir de l'été de 1783, jusqu'au printemps de 1785, Roubaud fut à la solde des Canadiens qui s'étaient rendus à Londres. Loin de leur témoigner de la reconnaissance pour lui avoir procuré un gagne-pain, il n'hésita guère à les trahir dans le but de se faire encore plus d'argent.

C H A P I T R E V

Les Canadiens à Londres

La paix ayant été rétablie entre l'Angleterre et les treize colonies à l'été de 1783, un bon nombre de Canadiens s'embarquèrent à destination de Londres. Quelques-uns s'y rendaient dans le but de mener à bonne fin des poursuites judiciaires, d'autres venaient exposer aux ministres des projets de réforme dans les domaines religieux, constitutionnels, judiciaires et éducatifs. Roubaud s'empessa de se présenter à eux et de leur offrir sa plume qu'ils acceptèrent volontiers pour la rédaction des mémoires qu'ils entendaient présenter aux ministres. De cette façon, Roubaud se renseignait pleinement sur leurs opinions politiques et suivait de près leurs démarches. Mais, au moment même où les Canadiens l'employaient, il rapportait, dans le but de se procurer de l'argent additionnel, toutes leurs démarches aux

ministres chargés des colonies.

A. L'affaire du Calvet

Originaire de Guyenne, du Calvet appartenait à une famille protestante de petite noblesse. Au printemps de 1758, il s'embarqua pour le Canada et à la suite de la Conquête, il alla s'installer à Montréal comme marchand¹. A la mi-septembre 1780, les officiers du régiment des Royal Highland Emigrants découvrirent qu'il était de complicité avec les rebelles américains et, l'ayant fait arrêté, l'incarcérèrent². De sa prison, du Calvet supplia maintes fois Haldimand de lui accorder un procès, mais le général ne voulut pas l'amener devant un tribunal sous l'accusation de trahison, car ce crime à l'époque était punissable de mort. Par contre, il se garda bien de mettre en liberté cet homme qu'il savait être coupable de collaboration avec l'ennemi³. Ainsi du Calvet demeura en prison jusqu'au 2 mai 1783, sans qu'on lui fasse de procès, sans

-
1. Pierre du Calvet, The Case of Peter Du Calvet, Londres, 1784, p. lss.
 2. Maclean à Mathews, 26 sept. 1780, APC, MG 21, G 2, B 205, f. 59.
 3. Haldimand à Shelburne, 16 juil. 1783, APC, MG 11, G 2, B 205, f. 278.

qu'on porte d'accusation précise contre lui⁴.

Libéré après deux ans et sept mois de détention, du Calvet se rendit à Londres dans l'intention d'obtenir justice contre Haldimand pour emprisonnement illégal. Ayant adressé plusieurs lettres aux ministres chargés des colonies et constatant que personne ne portait attention à ses plaintes, il conçut le projet de publier le récit des "injustices" dont il avait été victime⁵.

Le premier livre de du Calvet parut au printemps de 1784⁶. Comme il était écrit surtout en anglais, la participation de Roubaud y fut probablement assez limitée. Roubaud, pour sa part, prétendait que les véritables auteurs en étaient Francis Maseres, ancien procureur de la province de Québec, et Peter Livius que le gouverneur Carleton avait démis de ses fonctions de juge en chef de la province de Québec et qui s'était rendu à Londres pour en obtenir le rétablissement. Quant à Roubaud, il ne faisait que corriger le français dans les

-
4. Du Calvet, op. cit., p. 84ss; Mathews à Prenties, 2 mai 1783, APC, MG 21, G 2, B 205, f. 192; du Calvet à Haldimand, 17 oct. 1780, ibid., ff. 83-84.
 5. Du Calvet, op. cit., pp. 265-66.
 6. Pierre du Calvet, Appel à la justice de l'Etat, Londres, 1784, p. 14; John Schank à Haldimand, 29 juin 1784, APC, MG 21, G 2, B 205, f. 199.

parties écrites en cette langue⁷.

Son livre n'ayant pas eu le succès attendu, du Calvet décida d'en écrire un second en français dans le but de s'attirer la sympathie des Canadiens. Cette fois, on y rencontre quelques idées sorties de la tête de Roubaud au sujet de la religion, des biens des Jésuites et la députation des Canadiens⁸. En définitive, ces contributions de Roubaud feront plus de tort que de bien à l'auteur. Les Canadiens anglais s'alarmeront de constater qu'il proposait la libre entrée au Canada à tous prêtres étrangers qui voudraient y venir exercer leur ministère⁹. Pour leur part, les Canadiens français à Londres s'indigneront du mépris qu'il manifestait à l'endroit de leur députation¹⁰.

Dans le but de se faire valoir lui-même, Roubaud refu-

-
7. Affidavit de Jacques François Cuguet, 8 oct. 1784, APC, MG 21, G 2, B 205, f. 229.
 8. Roubaud avouera avoir écrit l'article sur la religion. Adhémar à Delisle Brassier et autres, (1785) APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 51. Dans la partie ayant trait aux biens de ses confrères, Roubaud ne peut s'empêcher de faire allusion à son propre cas. Adhémar affirme que c'est Roubaud qui a écrit au sujet de leur députation dans le livre de du Calvet. Le même à Delisle, 4 août 1784, ibid., no 44.
 9. Roubaud à Perrinault, 10 août 1784, ibid., carton 13, no 34. Appel à la justice de l'Etat...op. cit., pp. 218-221.
 10. Voir infra, p. 151ss. et Adhémar à Delisle, 4 août 1784, loc. cit.

sait à du Calvet tout talent d'écrivain¹¹. Parlant de son livre, il disait aux Canadiens:

Vous n'ignorez pas qu'il est pour la façon tout de ma main. Je dis la façon, car pour le fond il est de l'invention de l'auteur présumé, qui me fournissait les matériaux. Je ne suis pas responsable des erreurs¹².

Cette déclaration nous paraît fausse. Roubaud ne faisait probablement que remanier un peu le style de l'auteur et corriger certaines fautes de français, peu nombreuses probablement; du Calvet, nous le savons, écrivait assez bien¹³. D'ailleurs Roubaud lui-même laisse entendre qu'il travaillait à partir d'un brouillon préparé par l'auteur, car dans une lettre au sous-secrétaire d'Etat, Nepean, il dit avoir adouci ce que du Calvet avait écrit au sujet de lord Sydney¹⁴. C'est donc dire que l'auteur lui-même avait préparé le premier brouillon de l'écrit. Aussi la contribution de Roubaud n'avait-elle rien

-
- 11. Roubaud à Haldimand, 15 mars 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 31.
 - 12. Roubaud à Messieurs les Habitants du Canada, 1784, AAQ, AI: 11.
 - 13. Voir par exemple: du Calvet à Haldimand, 6 déc. 1780, APC, MG 21, G2, B 205, ff. 126-129.
 - 14. Roubaud à Nepean, 5 juil. 1784, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, p. 223.

de particulièrement méritoire. Du Calvet lui-même avait déjà une plume fort mordante¹⁵ et le style imagé et ampoulé de Roubaud contribuera à marquer l'ouvrage d'un cachet d'invraisemblance qui sera plus nuisible qu'utile à la cause de l'auteur. Un des députés canadiens à Londres, Jean-Baptiste-Ama-ble Adhémar, qui n'ignorait pas la participation de Roubaud à la rédaction de l'ouvrage condamnera le ton déclamatoire de ce style "emprunté"¹⁶. En effet du Calvet aurait eu avantage à écrire à lui seul un livre moins volumineux où il aurait parlé presque exclusivement des réformes qui s'imposaient au Canada. En réitérant le récit de ses malheurs, en noircissant Haldimand et les juges, en employant les services du triste personnage qu'était Roubaud, il finit à la longue par s'attirer la défaveur des Canadiens¹⁷.

Qui plus est, Roubaud ne tarda pas à le trahir. Dès le 3 mars 1785, il informait Nepean que la cour des Plaidoyers communs à Londres l'avait chargé des fonctions d'interprète pour recueillir l'affidavit de du Calvet ainsi que les dépo-

-
- 15. Jugement dans la cause Watson et Rasleigh contre du Calvet, 19 nov. 1780, APC, MG 21, G 2, B 205, f. 190.
 - 16. Adhémar à Delisle, 4 août 1784, APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 44.
 - 17. Ibid. Voir aussi Informations and reflexions (sic) on Mr. D.C.'s case by Peter Roubaud, 5 mars 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 24.

sitions de plusieurs autres témoins. Ce travail, disait-il, lui avait fait connaître plusieurs choses qui pourraient être utiles à la défense d'Haldimand¹⁸.

Déjà plusieurs témoins étaient à Londres: Théophile Cramahé, ancien lieutenant-gouverneur de la province; le capitaine R. Mathews, ancien secrétaire d'Haldimand; Jean-Louis Frémont, marchand de Québec; Pierre Gamelin, marchand de Montréal, Brook Watson, marchand du Canada à Londres; un certain monsieur Monington et une dame Rousseau que nous n'avons pas réussi à identifier. Était attendu également le capitaine Francis Le Maître, ancien aide de camps d'Haldimand, qui habitait à présent l'île de Jersey.

Roubaud disait ne rien savoir des sentiments des témoins anglais, mais, quant aux canadiens, ils se limitaient, pour la plupart, à parler assez vaguement des souffrances de du Calvet et de sa loyauté envers le roi. Un témoin, Pierre Gamelin, avait signé une déclaration contredisant le requérant sur la valeur des meubles volés ou endommagés dans sa maison au cours de sa détention. Du Calvet en estimait la valeur à plus de

18. Roubaud à Nepean, 3 mars 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 16, p. 315.

500 livres sterlings alors que Gamelin les évaluait de 300 à 350 livres sterlings. Aucun des témoins n'avait critiqué la conduite d'Haldimand alors qu'il était gouverneur et Gamelin au contraire avait loué sa générosité, ayant reçu de lui une assistance considérable après avoir été victime d'un naufrage sur le Saint-Laurent¹⁹.

Ainsi tout au cours du printemps et de l'été de 1785, Roubaud rapporta fidèlement à Haldimand et à Nepean ce que racontaient les témoins interrogés. En mars, du Calvet l'ayant invité à vivre chez lui pour lui servir de secrétaire et de conseiller, il en profita pour tenir Haldimand au fait de toutes les démarches de son adversaire. C'est ainsi qu'il fût à même de lui dévoiler les préparatifs mis au point par du Calvet pour sa défense, les pièces à conviction dont il disposait, les arguments qu'il comptait employer devant les tribunaux. Par la même occasion, il tenait le général au courant des déplacements de du Calvet, de son état financier, de ses fougues et de ses découragements périodiques²⁰. Plusieurs fois, il eut l'occasion de copier, à l'intention du général, les let-

19. Informations and reflexions (sic) on Mr. D.C.'s Case, 5 mars 1785, loc. cit.

20. Voir APC, MG 21, G 2, B 205-206; APC, MG 11, C.O. 42, vols 16, 17 et 20.

tres que du Calvet recevait. Même recommanda-t-il avec instance que l'on donne ordre au maître de poste de décacheter le courrier de ce dernier ²¹. Après avoir ainsi trahi son employeur, il se plaignit plus tard de n'avoir reçu de lui que 13 guinées pour les conseils et services qu'il lui avait fournis pendant plus d'un an ²².

C'est aussi Roubaud qui nous apprend les circonstances entourant la mort de du Calvet. A l'été de 1785, celui-ci s'était rendu en Amérique ²³ et, appuyé par Franklin, avait réussi à se faire payer la moitié des fournitures qu'il avait mis à la disposition des troupes américaines lors de leur retrait du Canada au printemps de 1776. Le paiement s'en fit par l'entremise d'un marchand de Montréal, Jacob Jordan, qui lui remit 1200 livres sterlings ²⁴.

Muni de ces nouvelles ressources financières, du Calvet

21. Voir APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 14, 38-39, 44, 47.

22. Roubaud à Messieurs et amis, 31 mai 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, p. 327.

23. Le même à Nepean, 4 juil. ibid., vol. 16, p. 363.

24. Le même au même, 22 avril 1786, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 76. Du Calvet avait bel et bien entre les mains des billets promissoires que lui avaient remis les troupes rebelles en retour pour des fournitures. S'étant rendu à Paris à l'automne de 1783, il les avait montrés à Franklin et ce dernier avait émis l'opinion que les billets étaient authentiques. Franklin à Washington, 1er nov. 1783, dans BRH, 1 (1895), p. 14.

comptait retourner à Londres et mener à bonne fin ses poursuites contre Haldimand. Ainsi, le 19 mars 1786, de New York, il monta à bord du Shelburne à destination de Londres. Le sort voulut qu'il n'arrivât jamais à bon port, car une violente tempête emporta le voilier et l'équipage²⁵. A cette nouvelle, Haldimand se trouva grandement soulagé et il ne cacha rien de ses sentiments à son ancien conseiller le docteur Mabane:

Vous aurez appris que la providence m'a vengé de ce misérable de Du Calvet, J'étais bien résolu (sic) s'il venait icy de le faire mettre au Pillory (sic). Mais il est encore Mieux où Il est, Ces examinations et celles de Charles Hay²⁶ ont péry avec Lui de sorte que si ce dernier veut continuer à me poursuivre ce sera une affaire de longue allaine (sic) et dont vraysemblablement Il ne retirera pas un grand avantage, les frais que ces deux coquins m'ont occasionés (sic) sont énormes²⁷.

B. Mission d'Adhémar et Delisle

-
- 25. Roubaud à Haldimand, 30 mai 1786, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 71.
 - 26. Charles Hay, marchand de Québec et maître tonnelier s'était aussi rendu à Londres et comme du Calvet poursuivait Haldimand pour emprisonnement illégal pendant la Rébellion. Affidavit de Charles Hay, 18 fév. 1785, ibid., B 205, ff. 252-254.
 - 27. Haldimand à Mabane, 24 août 1786, APC, MG 23, G II, 20, no 23.

Au printemps de 1783, deux jeunes Sulpiciens français, Sicard et Cassel (Capel) étaient arrivés à Montréal avec Jean Bouthiller, un négociant de la ville. Ayant appris cette nouvelle, Haldimand leur donna l'ordre de se rendre à Québec et de s'embarquer pour la France. Alors les citoyens de Montréal qui déploraient le nombre grandissant de paroisses sans curés adressèrent une requête au gouverneur le suppliant de permettre aux deux prêtres de revenir²⁸. Celui-ci leur répondit qu'il avait lui-même entrepris des démarches pour obtenir qu'ils puissent faire venir des prêtres d'Europe; Montgolfier et les Sulpiciens avaient été mis au courant de ceci. Toutefois les deux jeunes prêtres introduits clandestinement dans le pays devaient partir²⁹.

Les citoyens remercièrent Haldimand de sa réponse, mais ils s'impatientèrent³⁰. C'est ainsi que le 18 août,

28. Adresse des citoyens de la Ville et faubourg de Montréal à Haldimand, 21 juin 1783, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 45, pp. 19-20. Voir aussi Lucien Lemieux, L'établissement de la première province ecclésiastique au Canada 1783-1784, Montréal, 1968, p. 17.

29. Réponse d'Haldimand à la requête des citoyens, 24 juin 1783, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 45, p. 21. Haldimand avait en effet recommandé l'admission au Canada de prêtres savoyards. Lemieux, op. cit., p. 17.

30. Mézières et Adhémar à Haldimand, 30 juin 1783, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 45, p. 33.

Jean-Baptiste-Amable Adhémar, commerçant, et Jean-Guillaume Delisle, notaire, informèrent le gouverneur que leurs concitoyens s'étaient assemblés et les avaient élus pour se rendre à Londres demander au gouvernement britannique de leur permettre de faire venir des prêtres d'Europe³¹. Les capitaines de milice dans chaque paroisse furent chargés d'organiser les collectes nécessaires au financement de la députation³². De leur côté, les Sulpiciens ne manquèrent pas d'appuyer financièrement les députés³³.

Ayant appris le départ des deux émissaires, les Canadiens en profitèrent pour leur demander de porter au roi des requêtes d'une nature civile et politique. Se joignit à eux William Dummer Powell, avocat loyaliste de la ville, chargé des demandes des citoyens anglais. Les requêtes provenaient de trois groupes: les nouveaux sujets qui voulaient des prêtres et des professeurs, mais ne voulaient pas de chambre d'assemblée³⁴; les

-
31. Adhémar et Delisle à Haldimand, 18 août 1783, *ibid.*, p. 25. Haldimand leur répondit qu'il doutait que l'assemblée qui les avait élus avait été tenue selon les procédures légales, mais qu'il se ferait toujours un plaisir de faire parvenir leurs représentations au pied du trône. *ibid.*, p. 29.
32. Adhémar aux capitaines de milice, 11 juillet 1783, *ibid.*, p. 27.
33. Roubaud à Haldimand, 15 mars 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 31.
34. La très humble adresse des citoyens et habitants catholiques Romains de différents états dans la province de Québec en Canada au Roi, APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 37.

nouveaux sujets qui demandaient tous les "droits privilèges et prérogatives dont jouissent les sujets de Sa Majesté dans les autres parties du globe³⁵"; les anciens sujets, dont plusieurs loyalistes, et quelques nouveaux sujets qui demandaient la révocation de l'Acte de Québec, les lois civiles britanniques, les lois commerciales anglaises et des réformes dans l'administration de la justice³⁶.

Partis à l'automne de 1783, Adhémar et Delisle étaient arrivés à Londres au début de décembre. Dès le 4 du mois, ils demandèrent à lord North une audience qui leur fut aussitôt accordée³⁷. A cette première rencontre, ils lui présentèrent un mémoire plaidant la nécessité de permettre aux prêtres européens de venir en Canada³⁸. Ceci fait, ils passèrent en France et, au mois de février 1784, se rendirent à

35. Adresse des citoyens de tous les états et autres habitants catholiques Romains dans la province de Québec au Roi, *ibid.*, no 36.

36. Petition of Your Majesty's ancient and new subjects inhabitants of the province of Quebec, *ibid.*, no 37.

37. Adhémar et Delisle à lord Sydney, 4 déc. 1783, *BRH*, 12 (1906) p. 356. Réponse de lord North à Adhémar et Delisle, s.d., *ibid.*, p. 357. Lord North occupait alors le poste de secrétaire d'Etat pour les affaires domestiques et coloniales.

38. Adhémar et Delisle à lord Sydney, 2 mars 1784, *ibid.*, p. 357. Mémoire qui sert à prouver le besoin où se trouve la province de Québec d'avoir des prêtres d'Europe pour l'exercice de la religion romaine qui y est établie, *ibid.*, pp. 337-341.

Saint-Sulpice de Paris demander qu'on leur accorde deux prêtres pour le Canada³⁹. Vivement intéressés par leur demande, les Sulpiciens leur en offrirent trois. Par la même occasion les deux émissaires profitèrent de leur séjour en France pour recruter trois jeunes professeurs: messieurs Duchesne, Gombie et Aubert. Puis il les firent passer à Londres avec l'intention de les faire embarquer pour le Canada⁴⁰.

Ces beaux projets échouèrent. Le 23 mars, lord Sydney, nouveau secrétaire d'Etat leur déclara qu'il s'opposait à l'envoi des trois professeurs et qu'il refusait aux trois prêtres de Saint-Sulpice l'admission en Canada⁴¹. Dès le lendemain, les deux hommes présentèrent un nouveau mémoire à Sydney⁴². Puis ils essayèrent à plusieurs reprises de le rencontrer. Ce dernier fixait l'heure et le jour du rendez-vous, mais chaque fois, au moment de la rencontre, il se disait indisposé

39. Affidavit de Jacques-François Cugnet, 30 oct. 1784, APC, MG 21, G 2, B 205, f. 228.

40. Note d'Adhémar et Delisle à lord Sydney, 20 mars 1784, APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 42.

41. Nepean à Adhémar et Delisle, 23 mars 1784, *ibid.*

42. Adhémar et Delisle à Sydney, 24 mars 1784, *BRH*, 12 (1906), p. 363; Mémoire qui sert à prouver que les Canadiens peuvent se choisir eux-mêmes des sujets ecclésiastiques pour l'exercice de la religion romaine qu'ils professent, sans qu'il puisse résulter de cette liberté aucune conséquence dangereuse à l'Etat, *ibid.*, pp. 353-356.

ou trop occupé pour les recevoir⁴³. Finalement, Nepean leur transmis la nouvelle que Sa Majesté préférerait ne pas recevoir les requêtes des Canadiens et que le gouvernement s'opposait toujours à l'envoi des prêtres et des professeurs destinés au Canada⁴⁴.

Les députés imputèrent leur échec en partie au changement de ministère qui avait eu lieu au milieu de décembre alors que le jeune Pitt accédait au pouvoir. Toutefois il semble que le manque de succès de la députation s'explique aussi par le fait que Mgr Briand, pour des raisons de prudence, avait refusé de la sanctionner officiellement⁴⁵. Selon Roubaud, l'évêque aurait même remis à Charles-Louis de La Naudière un mémoire désavouant les démarches des deux députés et à Londres ce dernier se vantait d'avoir fait échouer leur députation⁴⁶. Que La Naudière ait travaillé contre la députation, cela est bien possible, mais ses directives provenaient sans doute du gouverneur Haldimand et non pas de Briand qui avait fourni de l'argent

43. Voir l'échange de correspondance entre Adhémar et Delisle d'une part et Nepean d'autre part, 2 mars au 26 mars 1784, ibid., pp. 357-365.

44. Adhémar et Delisle à Carleton, 26 mars 1784, ibid., p. 365.

45. Ibid.

46. Roubaud à Perrinault, 10 août 1784, APC, MG 23, G V 7, carton 13, no 34.

pour aider à payer le passage des deux hommes du Canada à Londres⁴⁷. Devant cet échec, les Sulpiciens décidèrent de fermer leur bourse aux deux députés⁴⁸. Néanmoins Adhémar demeura à Londres afin de s'occuper des affaires politiques et civiles.

C. Formation des comités

Le secrétaire d'Etat ayant refusé de prêter attention aux requêtes des Canadiens, les intéressés à Londres se groupèrent en un comité: Adhémar, Delisle, Powell et du Calvet secondés par Maseres. D'un commun accord ils décidèrent de présenter leurs demandes au Parlement à la session d'hiver. Roubaud était chargé de la rédaction française et il promit de remettre copie des textes importants au sous-secrétaire Nepean, dès qu'il en aurait l'occasion⁴⁹. La requête confiée à Powell fut imprimée pour présentation à la Chambre des communes au

47. Haldimand s'opposait à la députation des Canadiens et La Naudière s'était fait collaborateur du nouveau régime. Même Roubaud avertira les Canadiens de se méfier de lui car il pouvait tout sacrifier pour une place., ibid. Voir aussi Michel Brunet, La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, 1958, pp. 74-75, 102-104.

48. Roubaud à Haldimand, 15 mars 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 31.

49. Le même à Nepean, 15 avril 1784, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, p. 225.

nom des anciens sujets⁵⁰.

Roubaud ne s'était pas intéressé à la députation canadienne à son arrivée, car son état de santé le forçait à garder le lit. S'étant un peu remis, il pensa à se créer une nouvelle réputation auprès des Canadiens dans le but d'obtenir leur faveur. Tout d'abord, il écrivit à Crevier le Cadet conseiller de Saint-François qui l'avait hébergé chez lui pendant un certain temps en 1762⁵¹. Après avoir remercié les Crevier du bon accueil reçu chez eux, il disait ne pas les avoir oubliés et il louangeait tout particulièrement Mme Crevier. Sachant bien la mauvaise réputation qu'il s'était créée au Canada, il affirmait que les rapports faits sur son compte n'étaient pas tous vrais, mais qu'ils n'étaient pas non plus tous faux. Maintenant il se repentait de sa mauvaise vie et, bien qu'il eût pensé aller finir ses jours au sein de sa propre famille en France, la conscience lui ordonnait plutôt de venir faire réparation en Canada et de passer une bonne partie des jours qu'il lui restait à vivre parmi les Indiens qu'il aimait toujours. Comptant arriver au Canada au printemps de

50. Copy of a petition from the British Inhabitants of the Province of Quebec to the Commons House of Parliament... in the year 1783, Londres, 1784.

51. Roubaud à Amherst, 20 mai 1762, APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, f. 210.

1785, il avait écrit au chef des Abénakis, dans la langue indienne, afin de lui signaler son retour au pays⁵². En terminant, il promettait de seconder Crevier dans ses relations commerciales avec les marchands de Londres⁵³.

En avril, il fit parvenir aux Canadiens un long mémoire concernant les réformes qui s'imposaient au Canada. Voulant toujours revenir au pays, il demandait que Mgr Briand fût mis au courant de ses intentions. Par ce mémoire il cherchait nettement à amadouer les Canadiens. Il y parlait du manque de prêtres au Canada, de l'incident des deux Sulpiciens renvoyés par Haldimand, de la nécessité d'admettre au pays des ecclésiastiques venus d'Europe. Non seulement les Canadiens, disait-il, mais les Indiens aussi avaient besoin de prêtres et la présence de missionnaires parmi eux était un gage de leur fidélité envers l'Etat. En effet, depuis la révolution américaine, il n'y avait qu'un seul moyen de conserver aux Canadiens le commerce des pelleteries dans les territoires cédés de l'Ohio; c'était de maintenir des missionnaires parmi les Indiens qui s'y

52. Le même au chef des Abénakis (1784), APC, MG 21, G 2, B 206, f. 5.

53. Le même à Monsieur Crevier le Cadet enseigneur de St-François en Canada, 5 avril 1784, APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 3-4.

trouvaient. D'autre part, il était manifeste, depuis la révolte des colonies, qu'on ne pourrait conserver un territoire aussi vaste que le Canada, si les sujets désiraient la séparation. Aussi, afin d'assurer la fidélité des Canadiens, Londres devait-il leur permettre d'accéder aux grades supérieurs dans l'armée et leur donner accès aux charges civiles et au conseil du gouverneur. Pour le moment, les Anglais occupaient la plupart des emplois gouvernementaux alors que les Canadiens formaient les 19/20 de la population et avaient en justice droit à 2/3 des charges publiques. Cette injustice provenait de ce que, parmi les 21 membres du conseil du gouverneur, il n'y avait que 7 Canadiens. Comme c'était ce conseil et le gouverneur qui nommaient conjointement aux fonctions publiques, ceux-ci favorisaient leurs parents, amis et créatures, pour la plupart anciens sujets⁵⁴.

Le 10 août Roubaud n'avait toujours pas abandonné le projet de revenir au pays⁵⁵, mais le vicaire-général Henri-François Gravé lui fit savoir par Finlay "qu'il serait plus décent pour

54. Mémoire de la province de Québec pour obtenir des modifications sur le Bill de Québec, 9 avril 1784, APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 7-13.

55. Roubaud à Finlay, 10 août 1784, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, p. 248.

lui de faire sa pénitence ailleurs qu'en Canada⁵⁶.

Roubaud n'avait probablement pas du tout l'intention de revenir en Amérique. Après l'échec de la députation canadienne, il s'était offert à leurs commettants pour devenir leur agent à Londres⁵⁷ et il voulait leur faire croire qu'il tenait beaucoup au pays et qu'il avait changé de vie. Voulant s'imposer à eux, il critiquait sans merci les membres de la députation canadienne. Déjà en juillet il avait écrit dans le livre de du Calvet:

Ici messieurs, le succès dépend beaucoup des formalités: je suis sur les lieux; souffrez que je vous communique l'expérience de mes yeux. Vous avez dépêché trois Députés, recommandables tant que vous voudrez par la droiture, le patriotisme, le bon esprit, le mérite personnel; mais c'était de simples Citoyens: ils ont échoué à plein; sur la moindre connaissance du grand monde vous deviez bien vous y attendre. Le mérite individuel, la vertu isolée, & ne brillant que de son lustre interne & modeste, ne suffisent pas pour réussir auprès d'un gouvernement; il faut de l'éclat, de la grandeur, de la pompe, dans les Cours, pour s'y faire remarquer et écouter; & ce n'est que par l'impor-

56. Finlay à Roubaud, 11 nov. 1784, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 16.

57. Roubaud à Finlay, 10 août 1784, loc. cit.

tance de l'ambassadeur qu'on y juge de l'importance de l'ambassade⁵⁸.

S'offrant toujours aux Canadiens pour leur servir d'agent, il persistera dans ses critiques:

Vos députés n'ont rien obtenu pour la religion, le clergé devait s'y attendre. quel pouvoir ont ces triqueniques. au moins si le Canada avait un agent...Pour moi si j'étais choisi, je serais appelé (sic) à la barre du parlement et je me chargerais de lui montrer au droit quelle injustice il y a eu pour le gouvernement de s'être mêlé de rejeter (sic) l'admission des prêtres étrangers...⁵⁹.

Il ira même jusqu'à solliciter l'appui du maître de poste Hugh Finlay:

Il faudrait aussi une députation mais il en faudrait une composée d'anciens et de nouveaux sujets réunis et de marque, d'expérience et la connaissance du monde dicte que dans les affaires publiques et avec un gouvernement, il faut un peu d'éclat, tout ce qui est mesquin et petit dans l'apparence, est reçu mesquinement et petitement pour le fonds, voilà le monde⁶⁰.

-
58. Appel à la justice de l'Etat...op. cit., p. 236. C'est Adhémar qui nous apprend que ce texte est de Roubaud. Voir supra, p. 135, no 8. Comme nous le verrons, il s'agit bien des mêmes idées que Roubaud répétera à plusieurs reprises au sujet de la députation des Canadiens.
59. Roubaud à Perrinault, 10 août 1784, APC, MG 23, G V 7, carton 13, no 34.
60. Le même à Hugh Finlay, 10 août 1784, loc. cit.

Deux jours plus tard, il écrivait de nouveau à Finlay lui annonçant qu'il fallait se choisir un agent le plus vite possible car le parlement allait bientôt rentrer. Aussi condamnait-il l'inaction persistante d'Adhémar qui ne faisait rien, ne voyait personne.

Pour Adhémar, je ne sais pas comment des gens sensés ont pû aller déterrer un pareil député de province, c'est vouloir se rendre méprisable⁶¹.

Le lendemain l'infatigable Roubaud adressait une autre lettre à Jean-Baptiste-Pierre Montigny de Louvigny, marchand de Montréal. Cette fois il critiquait Maseres aussi bien qu'Adhémar:

Maseres est ici l'agent des anciens sujets, il est assurément très bien intentionné, mais il est protestant, la religion ne le touche pas et c'est cependant cet article qui doit être le premier objet de vos démarches.

Et de nouveau il s'en prenait à "ce manant d'Adhémar" qui à Londres méprisait ses concitoyens canadiens à cause de leur inaction et de leur mesquinerie:

61. Le même au même, 12 août 1784, ibid., p. 243.

Mais cet argousin, pour parler le langage de Lanaudière, est ici à publier partout que vous n'êtes pas des hommes à rien (sic) faire, que dès qu'il s'agira de débours deux sols vous choisirez de vous laisser mettre les pieds sur la gorge, à vous, à vos enfants et à toute votre postérité. Que ce n'est qu'à la force des sollicitations du clergé que vous vous êtes déterminés à ramasser une centaine de Louis Sterlings pour la mesquine députation, qu'il ne doute pas que Mess. Longueil, Baby, de St. Luc, et de Rouville ne fassent plus pour conserver leurs places, que vous pour conserver votre religion et rattraper votre liberté.

Mais, poursuivait Roubaud, Adhémar, de son côté, ne fait rien, ne voit aucun ministre, si bien que du Calvet doit s'occuper de tout.

J'écris sans passion, mais à propos, Mr. Adhémar serait-il un homme à bien parler En public et la barre d'un Parlement? avec ses Deux grands bras élargis et étendus il a dégouté et effrayé même les ministres. je vous parle sçavamment. serait-il pous heureux devant les deux chambres du parlement. Entend-il le droit des gens, la constitution d'Angleterre, les procédures du Sénat & c ⁶².

Roubaud ne réussit pas pour autant à se faire valoir au-

62. Le même à Montigny de Louvigny, le 13 août 1784, AAQ, A., I: 10.

près des Canadiens. Ses critiques à l'endroit de leur députation furent très mal reçues par Delisle qui s'empressa à son retour au Canada de renseigner ses concitoyens sur le genre de personne qui s'offrait à eux pour être leur agent à Londres. Il informa également Adhémar que Roubaud avait dit du mal de lui aux Canadiens⁶³. Roubaud fut assurément mis au courant de cette réaction, car, un peu plus tard, il déclarait aux Canadiens avoir mal jugé Adhémar qui était en vérité "un parfait honnête homme droit, franc, d'une conversation aisée et aimable, d'un esprit plus éclairé que la profession de négociant ne semblerait d'abord l'annoncer"⁶⁴.

Le deuxième livre de du Calvet, paru à l'été de 1784, eut un effet considérable sur les esprits des Canadiens qui, dès janvier, s'organisèrent en comités⁶⁵. D'une façon générale, les marchands demandaient des modifications à l'Acte de Québec afin d'assurer une justice plus efficace et expéditive, d'intro-

63. Delisle à Adhémar, 15 oct. 1784, APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 47.

64. Roubaud à Messieurs les Habitants du Canada (1785), AAQ, A., I: 11.

65. Delisle à Adhémar, 15 janv. 1785, APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 49; comité canadien à Hamilton, 3 et 6 janv. 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 47, p. 184; comité de Québec aux marchands de Londres, 9 nov. 1787, ibid., vol. 49 p. 37; comité de Montréal aux mêmes, 2 nov. 1785, ibid., p. 35.

duire des lois commerciales mieux adaptées aux besoins du négoce, d'enrayer les abus dans la distribution des charges civiles, d'établir une assemblée ayant le pouvoir d'imposer des taxes qui serviraient à payer les dépenses du gouvernement et à financer les travaux publics⁶⁶. De leur côté, les seigneurs et les paysans voulaient le maintien de l'Acte de Québec car ils craignaient que de nouvelles lois ne viennent porter atteinte à la religion et à la propriété et qu'une chambre d'assemblée ne devienne une source d'embarras, si elle avait le droit d'imposer des taxes⁶⁷.

En novembre 1784, les comités de marchands de Montréal et Québec opposés à l'Acte de Québec, firent circuler deux requêtes adressées au roi, l'une écrite en français, l'autre en anglais⁶⁸. A leur tour, en décembre, les partisans de l'Acte de Québec firent circuler leur propre requête⁶⁹.

Face aux requêtes qui circulaient, la position officielle du clergé semblait être la neutralité. Si les prêtres eux-

66. Voir APC, MG 11, C.O. 42, vol. 47, p. 1ss.

67. La Gazette de Québec, 15 janv. 1789.

68. Adresse des anciens et nouveaux sujets habitants de la province de Québec et sa très Excellente Majesté, 24 nov. 1784, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 47, p. 181; Adresse en Anglais, ibid., p. 1.

69. La Gazette de Québec, 15 janv. 1789.

mêmes devaient s'abstenir de signer, ils ne devaient toutefois pas se prononcer contre la réforme et ils devaient permettre à leurs paroissiens de signer librement, ou de s'en abstenir⁷⁰. Selon Roubaud, deux ecclésiastiques, Claude-Charles-Félix Berey, commissaire provincial des Récollets, et Charles-François Bailly de Messein, curé de la Pointe-aux-Trembles, appuyèrent le projet d'assemblée⁷¹.

Vers la mi-avril 1785, les requêtes des partisans de la réforme parvinrent à Londres. Le paquet qui les contenait était si gros que l'affranchissement en avait coûté 32 livres sterlings. Le comité de Montréal écrivit à du Calvet le remerciant du bien que son livre avait fait en éclairant les esprits des Canadiens⁷².

Au cours de l'année 1785, il y avait à Londres plusieurs Canadiens: Jean-Louis Frémont, marchand de Montréal, Frederick William Ermatinger, shérif de Montréal, le capitaine Munro, Pierre Gamelin, marchand de Montréal, Adhémar, du Calvet, Char-

70. Lettre de M. Gragé, vicaire général à MM. les curés du district de Québec, 4 déc. 1784, APC, MG 24, L 3, vol. 9, pp. 5210-5211.

71. Roubaud à Nepean, 15 avril 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 54. Nous n'avons pas trouvé de sources indiquant que Berey et Messein avaient en effet appuyé le projet d'Assemblée.

72. Ibid., f. 53ss.

les Hay et son conseiller Zacharie McCaulay⁷³. Toutefois les marchands canadiens choisirent les marchands de Londres commerçant avec le Canada pour présenter leurs requêtes au gouvernement. Un seul Canadien, Adhémar, se joignit aux marchands réunis en comité⁷⁴.

Le 14 avril les marchands de Londres se rencontrèrent une première fois. Monsieur Patterson prit la parole et déclara que l'affaire dont les marchands canadiens les avaient chargés leur était fort pénible, Etant tous marchands et accablés par leurs activités mercantiles, ils étaient fort mal placés pour s'occuper de choses civiles et politiques. Ils craignaient même que le gouvernement ne soit offusqué des démarches qu'ils pourraient entreprendre en ce sens. D'autre part, les marchands canadiens voulaient leur imposer Maseres comme président, ce qu'ils n'admettaient pas, cette exigence mettant en doute leur propre honneur et intégrité. C'est pourquoi ils décidèrent tout simplement d'envoyer une note à Maseres lui demandant de

73. Adhémar à Delisle, 5 janv. 1785, APC, MG 23, G V 7, carton 17, no 48.

74. Roubaud à Nepean, 15 avril 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 56., compte rendu d'une réunion du comité des marchands de Londres, 24 janv. 1786, APC, MG 11, Q 26-1, p. 34.

les accompagner le jour où ils porteraient les requêtes au secrétaire d'Etat⁷⁵.

Eprouvant des difficultés à se renseigner sur toutes les démarches du comité de Londres, Roubaud tenta de gagner à la cause du gouvernement Adhémar qui était sans argent. Déjà, disait-il, il l'avait persuadé d'aller voir Nepean pour lui offrir ses services⁷⁶. Finalement il semble que Roubaud ait réussi dans sa démarche, car dans une lettre du 29 avril 1785, il était en mesure d'annoncer à Nepean qu'Adhémar faisait du bon travail pour le gouvernement, qu'il avait même envoyé trois lettres aux Canadiens les exhortant à la modération⁷⁷.

De son côté, Roubaud adressa à Finlay, le 31 mai, une lettre écrite à l'intention des Canadiens. Il leur disait que l'Acte de Québec avait amplifié les droits de la Couronne au Canada en investissant Sa Majesté britannique de toutes les prérogatives des rois de France en matière de propriété. Aussi le présent ministère était-il fort soumis au roi de sorte qu'il n'approuverait aucun changement à l'Acte de Québec qui porterait

75. Roubaud à Nepean, 15 avril 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 51-52.

76. Le même au même, 20 avril 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, p. 25.

77. Le même au même, 29 avril 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 63.

atteinte aux prérogatives royales. Puis il leur fit part de la fameuse rumeur voulant que Haldimand revienne au Canada et il déclarait que ceux qui s'opposeraient à lui seraient disgraciés, même le présent gouverneur, Henry Hamilton, dont le protecteur était lord Sheffield, un ennemi du ministère actuel⁷⁸. C'est pourquoi il exhortait les Canadiens à la modération et leur déclarait que le gouvernement était bien disposé envers eux, pourvu qu'ils ne demandent que des choses raisonnables. Aussi ne fallait-il pas écouter du Calvet ni ses propositions, car celui-ci était un "furieux" qui avait attaqué de front les ministres. Après leur avoir déconseillé d'employer Maseres qui avait comme protecteur Thomas Powys, un membre de l'opposition, il offrait assez subtilement de leur servir d'agent à Londres, déclarant être un homme sage et éclairé⁷⁹.

-
78. Haldimand qui avait gouverné avec la rigueur d'un militaire s'était opposé aux désirs de réforme des marchands. Contrairement à lui, Hamilton sympathisait avec eux et pour cette raison on lui imputait la responsabilité d'avoir donné libre cours aux mouvements de protestation. Hilda Neatby, Québec the Revolutionary Age...op. cit., pp. 179, 198.
 Sheffield était aussi le protecteur de du Calvet. Roubaud prétendra qu'il y avait entre Hamilton, Sheffield, Masares et du Calvet un complot contre Haldimand. Roubaud à Nepean 7 mai 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 198-201.
79. Le même à Messieurs et amis, 31 mai 1785, ibid., vol. 17, pp. 234-242.

Finlay interpréta la lettre de Roubaud comme une tentative de décourager les marchands qui voulaient obtenir une chambre d'assemblée⁸⁰. Aussi conseilla-t-il à son correspondant de se mêler de ses affaires⁸¹ et il fit parvenir à Nepean copie de sa lettre⁸². Roubaud, qui généralement manifestait une certaine douceur de caractère, se fâcha vertement. Considérant avoir rendu un service à Finlay en le renseignant sur le climat politique en Angleterre, il lui déclara:

You are not the first and shall not
be the last ungrateful man I have ever
obliged⁸³.

Ce que Finlay ne savait pas, c'était que Roubaud travaillait pour Nepean et n'avait pas à craindre que celui-ci prenne connaissance de sa lettre aux Canadiens. Roubaud fit même parvenir au sous-secrétaire copie de la virulente réponse qu'il venait d'envoyer à Finlay⁸⁴.

Pendant que Roubaud prêchait la modération, Maseres s'employait à présenter le réquisitoire canadien devant le Parle-

80. Finlay à Grant, 1er août 1785, ibid., pp. 251-57.

81. Le même à Roubaud, 6 août 1785, ibid., vol. 20, p. 55.

82. Le même à Nepean, 8 août 1785, ibid., vol. 17, p. 233.

83. Roubaud à Finlay (oct. 1785), ibid., vol. 20, pp. 58-62.

84. Le même à Haldimand, 27 oct. 1785, ibid., p. 63.

ment. Le 20 avril, il accompagnait les marchands qui se rendaient chez Sydney lui remettre les demandes des Canadiens⁸⁵. Le secrétaire d'Etat informa les délégués qu'il fallait attendre l'arrivée de la requête des partisans de l'Acte de Québec avant de passer à l'action⁸⁶. Six jours plus tard, les marchands demandèrent à Pitt quelles étaient ses intentions concernant la requête des marchands canadiens. Celui-ci leur fit parvenir sa réponse au Quebec Coffee House par un domestique. Il s'excusait de ne pouvoir rien entreprendre avant d'avoir consulté ses collègues. Les marchands virent dans cette réponse évasive un mauvais présage⁸⁷. C'est pourquoi ils décidèrent d'ajourner leur réunion et d'attendre que le premier ministre se prononce d'une façon définitive⁸⁸. Ce dernier avait également en main depuis le mois de juillet un plan de réforme que lui avait remis Masères pour présentation au Parlement, mais une fois de plus il s'abstint de se prononcer dans un sens ou dans l'autre⁸⁹.

Finalement, au début de mai, Pitt accepta d'appuyer le

85. Le même à Nepean, 20 avril 1785, *ibid.*, p. 25.

86. Le même à Haldimand, 23 avril 1785, *ibid.*, p.25.

87. Le même au même, 26 avril 1785, *ibid.*, f. 60; le même à Nepean, 26 avril 1785, APC, C.O. 42, vol. 16, p. 326.

88. Le même au même, 29 avril 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 62-63.

89. Le même à Haldimand, 26 avril 1785, *loc. cit.*

projet Maseres que Thomas Powys allait présenter à la Chambre des Communes. Voulant agir conjointement avec les marchands de Londres, Maseres envoya du Calvet leur dire de faire le plus vite possible les démarches nécessaires pour amener les requêtes des marchands canadiens devant la chambre, ce qui, précisait-il, aurait dû être fait depuis longtemps. Toutefois, les marchands attendaient toujours une réponse de Pitt et Robert Hunter, un d'entre-eux qui se trouvait en compagnie d'Adhémar, avisa du Calvet qu'il n'accepterait de Maseres que des messages écrits. Furieux, du Calvet accusa Adhémar d'avoir trahi les Canadiens⁹⁰.

Le refus du comité de Londres de passer à l'action semble avoir tué le projet Maseres, car Powys et les ministres qui l'appuyaient étaient tous d'accord pour ne pas mentionner les affaires canadiennes en Chambre avant que les marchands n'aient pris des mesures pour amener les requêtes des Canadiens devant le Parlement⁹¹. Plus tôt, Maseres avait voulu faire imprimer et publier ces requêtes, mais les marchands s'y étaient opposés par crainte qu'un tel geste n'offense les

90. Le même à Nepean, 2 mai 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 16, p. 324.

91. Le même au même, 7 mai 1785, ibid., p. 336.

ministres⁹² .

Bientôt on jugea la session trop avancée pour introduire les affaires canadiennes au Parlement⁹³. Puis, à la fin d'avril, les requêtes des partisans de l'Acte de Québec parvinrent à Londres⁹⁴. Elles portaient 4,000 signatures dont celles de 51 seigneurs. Les partisans du projet d'assemblée, pour leur part, n'avaient obtenu que 2,373 signatures⁹⁵. Selon Roubaud, les seigneurs avaient engagé leurs tenanciers à signer leur requête⁹⁶. La rumeur courait même que les colonels de milice François Baby et Dupré Saint-Georges avaient profité de leur autorité militaire pour décourager les habitants disposés à signer la requête des marchands⁹⁷.

Les marchands de Londres ne semblaient pas vouloir produire les demandes des marchands canadiens devant le Parlement parce qu'ils n'étaient pas d'accord sur toutes les demandes qui y figuraient⁹⁸. C'est sans doute pourquoi ils remirent à Sydney, le 8 février, leur propre requête. S'ils fa-

92. Le même au même, 29 avril 1785, APC, MG 21, B 206, f. 62.

93. Le même à Messieurs et amis, 31 mai 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, p. 324.

94. Le même à Nepean, 29 avril 1785, loc. cit.

95. La Gazette de Québec, 15 janv. 1789.

96. Roubaud à Nepean, 29 avril 1785, loc. cit.

97. Le même au même, 15 avril 1785, APC, MG 21, G 2, B 206, f. 53.

98. Le même au même, 7 mars 1785, APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, p. 198.

vorisaient effectivement l'introduction des lois anglaises et l'établissement d'une chambre d'assemblée, la plupart des réformes qu'ils demandaient pour les Canadiens étaient d'une nature commerciale⁹⁹. Pour sa part, Sydney n'avait pas été insensible aux requêtes des Canadiens, mais comme ils étaient eux-mêmes divisés au sujet de leurs demandes, le gouvernement britannique avait décidé de prendre son temps afin de bien étudier les problèmes canadiens avant de se décider à modifier la constitution du pays¹⁰⁰. Finalement, lorsqu'en 1791, il se décidera à accorder une nouvelle constitution au Canada, Roubaud, qui s'était intéressé de près aux requêtes des Canadiens, aura quitté l'Angleterre. Peut-être n'apprendra-t-il jamais ce que fut la décision finale de Londres face aux demandes divergentes des Canadiens.

99. Requête du comité de Londres, 24 janv. 1786, APC, MG 11, Q 26-1, p. 34.

100. A. L. Burt, The Old Province of Quebec, New York, 1970, p. 427ss.

C O N C L U S I O N

Ce qui frappe le plus chez Roubaud, c'est son état psychologique. "Esprit inquiet", "homme remuant" disent ses contemporains. Même aujourd'hui, on n'a qu'à lire quelques-uns de ses écrits pour lui découvrir d'autres anomalies dont la plus saillante est un fort penchant pour l'affabulation. Dès qu'il a exposé tout ce qu'il sait d'une question, il n'hésite pas à inventer; il verse dans l'imaginaire, voire même dans l'absurde. Le produit de ses rêveries lui paraît manifestement aussi vraisemblable que la réalité qui l'entoure. Dans son monde de fiction, il élabore et organise des campagnes militaires, tout comme un enfant jouant avec des soldats de plomb. Dans la même veine, il solutionne tous les problèmes politiques, sociaux et économiques du Canada. Il s'élève même, à certains moments, au rang des prophètes.

S'il a du mal à distinguer ce qui est vrai de ce qui est faux, il ne semble pas plus apte à différencier ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas. Il paraît se persuader à la longue que ses faux sont authentiques, qu'il a véritable-

ment sauvé de la mort un grand nombre de soldats lors de la prise du fort Georges, que les Jésuites lui ont véritablement promis une pension. Pendant vingt ans et plus il continue de l'affirmer. Un moment il est Français; un peu plus tard, il ne l'est plus, se fondant sur le fait qu'il est né à Avignon. Un moment il est le cadet de la famille; puis, tout-à-coup, il nous apprend qu'il en est l'aîné. Parfois il déclare être resté Jésuite; à d'autres moments, il se dit protestant. S'il a causé de nombreux ennuis à ses anciens confrères et à Mgr Briand et s'il s'est créé une mauvaise réputation auprès des Canadiens, cela n'a pas grande importance pour lui. Il se persuade que tous lui pardonneront comme on pardonne à un enfant et que personne ne s'opposera à ce qu'il revienne au pays s'il le désire. Crevier la cadet et les Abénakis qu'il ignore depuis plus de 20 ans, ne pourront selon lui, qu'être heureux d'apprendre qu'il revient parmi eux. Lorsqu'il espionne et trahit, c'est pour rendre service à ses employeurs.

Ne distinguant pas très clairement entre le bien et le mal et organisant son monde selon sa bonne fantaisie, il en arrive à croire que ce n'est pas lui qui fait du tort aux autres, mais bien les autres qui le poursuivent de leur méchanceté. Les Jésuites qui ont été assez bons de le protéger et de le soigner alors qu'il était malade ne sont, à ses yeux, que

des persécuteurs redoutables. Haldimand est responsable de la fièvre qui le saisit lorsqu'il revient à Trois-Rivières après son aventure en Acadie. Bien plus, Bruyère, le secrétaire d'Haldimand, vient l'insulter chez le médecin. Le gouverneur britannique est injuste envers lui. Du Calvet abuse de sa bonté et Hugh Finlay est ingrat à son égard.

S'il sait supporter avec une grande patience toutes ces injures qu'il prétend venir de la méchanceté d'autrui, il se fâche vertement dès qu'on l'humilie ou qu'on met en doute son honneur ou sa sincérité, ce qui fait justement le plus défaut chez lui. C'est que dans son for intérieur, ce grand persécuté a une bonne opinion de lui-même. On se rappelle qu'il considérerait que l'hôpital de Trois-Rivières était un endroit indigne de lui. Ce qui le ronge le plus intérieurement, c'est peut-être l'exemple de ses frères qui ont réussi en France. Lui aussi voudrait se tailler une renommée dans le monde, être bien vu des grands, devenir le conseiller des rois. Parfois son imagination infantile lui laisse croire qu'il a la clairvoyance et le fermeté voulues pour diriger un empire. Fût-il roi, il n'hésiterait pas à mater cruellement la rébellion des colonies; il détruirait Boston sous les bombardements; il lancerait les Indiens contre les habitants.

Quel étrange contraste avec l'homme qui avait été traumatisé à la vue des cruautés commises par les Indiens lors de la prise du fort George.

L'exhibitionisme est un autre des traits saillants de la personnalité de Roubaud. Murray, affirme-t-il, l'a pris publiquement sous sa garde et il a lui-même exprimé le désir de se convertir publiquement au protestantisme. Ce mot: publiquement ne cesse de revenir sous sa plume. Pour égayer Murray qui s'ennuie au Canada, il se fait histrion.. Plus tard, à Londres, il monte sur les planches et fait rire le public.

Est-ce par désir de faire montre de ses connaissances qu'il ergote sans fin dans ses mémoires. Il donne lui-même une autre explication:

J'écris couramment. L'esprit assez mince chez moi n'y a point₁ de part; c'est le coeur seul qui dicte...¹.

En considération de son état psychologique, les noms d'hypocrite, de malhonnête, "de double traître": traître à sa religion, traître à son pays, que les historiens lui ont acco-

1. Roubaud à Messieurs les Habitants du Canada, (1785), AAQ, A., I: 11.

lés ne s'appliquent peut-être pas tellement plus à Roubaud qu'ils ne s'appliqueraient à un enfant. Incontestablement il a collaboré avec le nouveau régime, mais il ne fut pas le seul à le faire. Un bon nombre de seigneurs ont fait autant dans le but d'obtenir une place².

Au moins Roubaud a-t-il le mérite de nous renseigner sur certains aspects de cette question. D'ailleurs la collaboration de Roubaud se limitait à fournir des renseignements de son cru aux dirigeants britanniques. Aucun des longs mémoires qu'il a écrits ne paraît avoir eu d'effet marquant sur les décisions des gouverneurs ou des ministres. De fait Roubaud n'était pas un homme très habile. Sa force consistait, semble-t-il, en ce qu'il ne pouvait accepter la réalité des choses et que, pour cette raison, il revenait sans relâche à la charge.

Par ses nombreuses tentatives pour obtenir une part des biens de ses confrères, Roubaud met à jour les défauts de l'administration coloniale. En effet on voit les ministres chargés des colonies envoyer trois fois aux Jésuites le même ordre de payer une pension à Roubaud, sans avoir entre les mains aucun

2. Voir Michel Brunet, La présence anglaise et les Canadiens, Montréal, 1958, p. 87ss.

document prouvant que ceux-ci avaient promis une telle pension et, il semble, sans se donner la peine de retracer les antécédents de cette question dans leurs propres dossiers.

A la suite de la Conquête, le rôle principal de Roubaud fut de fournir des renseignements aux nouveaux maîtres. Ces documents sont aujourd'hui encore d'un grand intérêt pour l'histoire. On y rencontre nombre de détails sur les événements militaires et politiques, sur l'économie du Canada, sur la religion et sur les Indiens. On y découvre les noms d'un bon nombre des Canadiens qui se trouvaient à Londres à l'époque et on y rencontre aussi d'intéressants détails sur le milieu du monde interlope et sur les réseaux d'espions dans la capitale londonienne.

En plus de nous renseigner sur du Calvet, la correspondance de cet infatigable espion nous permet de suivre, presque au jour le jour, les démarches des Canadiens à Londres, les tentatives de Maseres pour amener les affaires canadiennes devant le Parlement, les hésitations des marchands de Londres chargés des requêtes de leurs homologues canadiens. Ainsi la correspondance de Roubaud nous permet-elle de retracer les antécédents d'un certain nombre de documents officiels d'intérêt canadien qui se retrouvent aujourd'hui parmi les papiers

du Colonial Office. C'est le cas de la requête que les marchands de Londres font parvenir à Sydney au début de février 1786³. Sans les renseignements que Roubaud nous a laissés, on s'explique difficilement pourquoi des marchands londoniens se mêlent de demander au gouvernement des réformes en faveur des Canadiens.

Bien entendu, il faut aborder les écrits de Roubaud avec précaution, car l'homme est un fieffé menteur. Mais il ne ment pas toujours. Il invente surtout lorsqu'il cherche à obtenir des faveurs ou à justifier ses actions. Egaleme nt lorsqu'il veut se mettre en évidence, comme le montre bien l'épisode des fameux papiers de Montcalm. Donne-t-il des conseils ou tente-t-il de solutionner un problème, encore là il divague dans la rêverie et se perd dans un verbiage interminable. Mais il n'y a pas à s'y tromper: l'historien attentif aura tôt fait d'y reconnaître des propos infantiles, voire insensés. Par contre, lorsqu'il espionne au compte d'une autre personne, Roubaud rapporte les faits aussi exactement qu'il en est capable, car son emploi en dépend. De fait, s'il lui arrive de se tromper, il n'hésite pas à se corriger lui-même à la première occasion.

3. Voir supra, p.158.

Un dernier mot concernant les affaires auxquelles Roubaud a été mêlé. Le cas du Calvet n'est pas sans intérêt, car dans son premier livre le marchand montréalais décrit les persécutions qu'il a endurées aux mains des militaires bien avant son arrestation. Il soulève du coup toute la question de l'emprise du militaire sur le civil après la Conquête et au cours de la rébellion des treize colonies. C'est une question qui mériterait d'être étudiée. D'ailleurs on sait que du Calvet ne fut pas le seul à être persécuté par les militaires. Le juge de paix, Thomas Walker, eut une oreille tranchée par les soldats du 28ième régiment. Ceux-ci voulaient le punir d'avoir défendu un concitoyen qui refusait de loger un soldat dans une de ses maisons⁴.

La mission d'Adhémar et Delisle à Londres nous paraît aussi mériter une étude plus poussée. Le chercheur qui s'y intéresserait trouverait déjà aux Archives publiques du Canada une documentation considérable et facile d'accès dans le fonds Verreau et dans les papiers du Colonial Office.

Pour la période 1775-1791, il serait intéressant d'analyser l'état social des personnes qui voulaient modifier l'Ac-

4. Hilda Neatby, Quebec the Revolutionary Age, Toronto, 1966, pp. 38-40.

te de Québec d'une part et ceux qui tenaient à cet Acte d'autre part. En particulier, il serait bon de connaître plus précisément l'attitude du clergé face aux projets de réforme.

Quant au cas de Roubaud, il saurait peut-être intéresser un psychologue. N'étant pas spécialisé dans cette discipline, nous nous sommes bornés à souligner chez le personnage certains agissements, certaines attitudes, certaines manifestations de son esprit qui nous paraissaient anormaux.

A P P E N D I C E

1. Principaux écrits de Roubaud

(a) Sa vie

Requête à lord North, 6 janv. 1773.
APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2297.

Requête au roi, 4 janv. 1774.
APC, MG 11, Q 10, pp. 3-6.

Mémoire à Dartmouth, (1774).
APC, MG 23, A 1, (1) (10), no 2383.

Histoire du mémoire sur l'alliance de l'Angleterre et de la France et des suites qu'il a eues à Monseigneur le comte de Vergennes, Ministre de France au département des affaires étrangères, 29 fév. 1775.
APC, MG 5, B 2, vol. 56, ff. 197-207.

Histoire de Pierre Roubaud ci-devant de la Société de Jésus à Monseigneur le comte de Vergennes, Ministre de France au département des affaires étrangères, 2 mars 1776.
APC, MG 5, A 1, vol. 515, ff. 66-75.

Requête au roi, (1777).
APC, MG 23, A 1, (1) (10), no 2395.

Mr. Roubaud's Deplorable Case humbly submitted to lord North's consideration, humanity, Generosity, civil and natural equity and to all Administration, 24 fév. 1781.
Historical Magazine, 8 (1870), p. 287 et APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 224-254.

To the Right Honourable The Earl of Shelburne,
Petition of Mr. Roubaud formerly a Jesuit in
Canada, 19 avril 1782.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 15, pp. 156-164.

Petition to the House of Commons, 12 fév. 1785.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, pp. 11-34.

Sketch of Mr. Roubaud's Petition for the Consider-
ation of Parliament, 5 mars 1785.

APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 22-24.

Memorial regarding the chief facts exhibited in his
petition to be presented by Mr. Powis to the Exchequer
and if it is allowed to the House of Commons, (1786).

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 16, pp. 353-361.

Requête à Sydney, 29 nov. 1786.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 18, pp. 44-51.

Requête à Sydney, 9 déc. 1786.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 66-78.

Case of Peter Roubaud formerly a Jesuit in Canada,
(1787).

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, pp. 242-256.

(b) Les Jésuites du Canada

Eclaircissements sur les biens des Jésuites en Canada,
3 fév. 1770.

APC, MG 18, L 4, liasse 47, pp. 8-19.

Mémoire justificatif de la donation Royale des biens
des Jésuites en faveur de Mr. Le Général Amherst contre
les fausses allégations insinuées au Gouvernement pour
l'empêcher d'avoir son effet, (1770).

APC, MG 18, L 4, liasse 69, pp. 6-77.

Mémoire de Roubaud à lord Dartmouth, 17 août 1772.

APC, MG 11, Q 8, pp. 146-154 et C.O. 43, vol. 13, p. 19ss.

Mémoire sur la dissolution des Jésuites par le pape,
envoyé au roi le 11 oct. 1773.

APC, MG 11, Q 9, pp. 80-90.

Mémoire sur l'état présent des Jésuites en Canada
pour Milord Dartmouth, secrétaire d'Etat pour les
colonies, 18 oct. 1773.

APC, MG 23, A 1, (1) (9), no 2335.

Memorial on the Jesuits of Canada, 9 mai 1785.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, pp. 2-16.

Mr. Roubaud's Case, 1 juil. 1785.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 40-49.

Mr. Roubaud's case as it must be brought into a
court of judicature in Quebec by the attorney
General if the Jesuits declined again complying
with His Majesty's orders in favour of Mr. Roubaud,
fév. (1786).

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 211-223.

Lettre à lord Dorchester, 5 août 1786.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 18, pp. 27-32.

Memorial of Peter Roubaud in answer to the Memorial
of Father Glapion, directed to Lord Sydney, 30 mai
1787.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 83-125.

Mémoire de Pierre Roubaud, ci-devant missionnaire
jésuite en Canada, en réponse au mémoire du père
Glapion, supérieur des jésuites de Québec adressé
Au très Honorable Lord Sydney.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 20, pp. 126-173.

Father Glapion unmasked or the true state of the
Cause between our Sovereign and that ex Jesuit,
7 juin 1787.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, pp. 39-44.

Substantial Abstract of father Glapion's Memorial
with the answers of Peter Roubaud, 7 juin 1787.

APC, MG 11, C.O. 42, vol. 19, pp. 16-38.

Requête à Sa Majesté, s.d.
APC, MG 11, Q 55, pp. 253-55.

(c) Autres communautés religieuses au Canada

Mémoire à George III, (1770).
APC, MG 18, M 1, vol. 35, s.p.
Ce mémoire concerne les Sulpiciens du Canada.

Mémoire sur les Messieurs de St-Sulpice du Canada,
(1770).
APC, MG 18, M 1, vol. 35, s.p.

Mémoire sur les Messieurs des Missions étrangères
au Canada, (1770).
APC, MG 18, M 1, vol. 35, s.p.

(d) Politique canadienne

Lettre à Mr. Montigny de Louvigny, 13 août 1783.
AAQ, A., I: 10.

Mémoire de la province de Québec pour obtenir des
modifications sur le Bill de Québec, 9 avril 1784.
APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 7-13.

Lettre à Nepean, 15 avril 1785.
APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 53-56.

Lettre à Messieurs et amis, 31 mai 1785.
APC, MG 11, C.O. 42, vol. 17, pp. 234-242 et MG 21,
B 213, pp. 304-17.

(e) Rébellion des treize colonies

Mémoire sur l'Amérique, 4 janv. 1775.
APC, MG 23, A 1, (3) (5), ff. 25-28.

Second mémoire sur l'Amérique, 17 janv. 1775.
APC, MG 23, A 1, (3) (5), ff. 30-34.

Essai d'un mémoire sur la guerre présente avec
l'Amérique, 19 mars 1776.
APC, MG 11, C.O. 5, vol. 154, pp. 89-101.

Plan of the next Campaign in America with some
reflextions (sic) on General Howe's last Operations
as sent by Mr. Roubaud in his last letter to General
Murray the 25th of November 1777.
APC, MG 11, C.O. 5, vol. 155, no 93.

Lettres de Monsieur le Marquis de Montcalm, gouver-
neur-général en Canada, à Messieurs de Berryer et
de Molé, écrites dans les années 1757, 1758 et 1759,
Londres, 1777. Ces lettres ont des prétentions pro-
phétiques.

(f) Indiens

Dissertation sur les Sauvages extraite sur les mé-
moires de feu le marquis de Montcalm, présentée à
son excellence Monsieur le chevalier Amherst major
général, (1762).
APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, ff. 166-192.

Remarques sur la dissertation sur les Sauvages,
(1762).
APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, ff. 151-165.

Projet d'une invasion générale contre toutes les
colonies anglaises de la part des Sauvages dressé
par Mr. de Montcalm en l'année 1759.
APC, MG 11, C.O. 42, vol. 13, pp. 193-206.

(g) Sermons

Sermon prononcé dans l'église paroissiale de Montréal,

23 mars 1760 en présence de M. de Vaudreuil
et de tous les officiers français.
APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, ff. 47-49.

Sermon sur le respect dans les Eglises prononcé
à Montréal en avril 1760 par le R.P. Jean-Bazile
(sic) Roubaud, Jésuite.
Saberdache rouge, vol. M 4, no 1, pp. 1-45, APC,
microfilm, M 6.

Extrait d'un sermon sur le respect dans les églises
prononcé aux Trois-Rivières le 25 mars 1762.
APC, MG 12, W.O. 34, vol. 6, ff. 146-147.

(h) Poésies

Poésie française dictée par le révérend père Rou-
baud, professeur de rhétorique à Carpentras, le
16 déc. 1748.
Bibliothèque Inguimbertaine de Carpentras, Ms. 1756,
ff. 278-371.

Ode sur la naissance de son Altesse Royale (sic),
Monseigneur le prince de Galles, 1 nov. 1762.
APC, MG 12, W.O. 34, vol. 4, ff. 102-103.

Ode sur la naissance du prince de Galles, 12 août
1762.
APC, MG 18, L 4, liasse 62.
Cet ode est différent du précédent. Il a pour but
de flatter Amherst et Murray.

(i) Sujets divers

Lettre du Père....., Missionnaire chez les Abénakis,
21 oct. 1757.
R.J., vol. 70, pp. 90-203.
Il s'agit du récit de la prise du fort George par
les troupes françaises en août 1757.

Discours sur le Canada pour instruire le général Amherst, (vers fév. 1761).
APC, MG 23, G V 5.

Extraits des mémoires de Mr. de Montcalm pour servir d'instructions aux futurs gouverneurs du Canada, (1762).
APC, MG 18, K 7, vol. 7.

Extraits des mémoires de Mr. le Marquis de Montcalm pour servir d'instructions aux futurs intendants du Canada, (1762).
APC, MG 18, K 7, vol. 7.

Mémoire de la cour d'Angleterre en réponse à celui de la cour de France, (nov. 1764).
APC, MG 11, C.O. 42, vol. 25.
Ce mémoire concerne le paiement par la France des billets de monnaie restés en Canada après la Conquête.

Etat actuel du Canada, (1765).
APC, MG 11, C.O. 5, vol. 43, pp. 15-32.

Lettres politiques et systématiques de Mr. le Maréchal de bellisle à Mr. le Marquis de Montcalm sur le rétablissement de la marine française, (vers 1765).
APC, MG 23, A 4, vol. 14, pp. 16-102.

Mémoire pour servir d'instruction sur les prétentions de Mr. le Marquis de Rigaud au poste de la baye, (1766).
APC, MG 11, Q 55, pp. 173-180.

Reflexions politiques sur les colonies anglaises en général et sur les isles St. Pierre et Miquelon, (vers 1766).
APC, MG 23, A 4, vol. 14, pp. 103-118.

Intelligence sur le port de Rochefort, 2 mars 1776.
APC, MG 5, A 1, vol. 515, ff. 75-76.

Dissertation sur le Canada, 13 oct. 1766.
APC, MG 11, Q 55, pp. 270-284.

Discours sur une alliance de l'Angleterre avec la France présenté au Ministre d'Angleterre le 4 nov. 1775.

APC, MG 5, B 2, vol. 56, ff. 187-196.

Nouvelles et débats de la Chambre des communes d'Angleterre, 1778-1779.

Archives générales de Simancas, Secrétariat d'Etat, liasse 7021.

Information and reflexions (sic) on Mr. D. C. (du Calvet)'s case by Peter Roubaud, 5 mars 1785.

APC, MG 21, G 2, B 206, ff. 24-25.

INDEX ONOMASTIQUE

-A-

Adhémar, Jean-Baptiste-
Amable, 137, 143-147,
153-155, 157, 159, 163,
173.
Almodovar, comte de, 67-69.
Amherst, Jeffery, 19, 22,
27-39, 52, 99-100, 104-
105, 176, 180-181.

-B-

Baby, François, 154, 164.
Bailly de Messein, Charles-
François, 157.
Belle-Isle, Charles-Louis-
Auguste Fouquet de, 17,
18n, 181.
Berey, Charles-Félix, 157.
Bernier, Joseph-Pierre, 18.
Bigot, François, 77, 94.
Bougainville, Louis-Antoine
de, 18.
Bourlamaque, François-Char-
les de, 16.
Bouthiller, Jean, 142.
Briand, Mgr Jean-Olivier,
1, 86-94, 149, 167.
Bruyère, John, 25, 36-37,
168.
Brymner, Douglas, 1.
Burton, Ralph, 24-25, 28,
29n.

-C-

Carleton, Guy, 42n, 112-113,
117-122, 177.
Casot, Jean-Baptiste, 100n,
107.
Charest, Etienne, 87.
Charland, Thomas-M., 4.
Chatham, comte de, voir Pitt.
Claus, Daniel, 27.
Clément XIV, le pape, 105.
Collins, John, 103n.
Conway, Henry, 47-48, 92.
Cramahé, Hector-Théophilus,
42, 91, 138.
Crevier-Deschenaux (le Cadet),
François-Xavier, 1, 30, 148,
167.

-D-

Dalton, Roy C., 5.
Dartmouth, le comte de, 48, 53-54,
62, 105-107, 175-177.
Delisle, Jean-Guillaume, 143-147,
155, 173.
DuCalvet, Pierre, 9, 133-141,
147, 151, 155, 157, 160, 163,
168, 171, 173, 182.
Dupré Saint-Georges, 164.

-E-

Egremont, le comte d', 39.
 Ermatinger, Frederick William,
 157.

-F-

Finlay, Hugh, 41n, 126, 150,
 152, 159-161, 168.
 Floquet, Pierre-René, 101.
 Franklin, Benjamin, 140.
 Frémont, Jean-Louis, 138,
 157.

-G-

Gage, Thomas, 51n, 97.
 Gamelin, le sieur, 19.
 Gamelin, Pierre, 138, 157.
 Garden, James, 126.
 Garnier, Jean-Charles, 59, 61,
 63-64.
 George III, 47, 111-112, 178.
 Glapion, Augustin-Louis de,
 38, 42, 101, 110, 177.
 Gordon, George, 70.
 Grafton, le duc de, 122.
 Grant, Robert, 109a.
 Grant, William, 96.
 Gravé, Henri-François, 150.
 Guerchy, le comte de, 42n.
 Guines, le comte de, 58-59, 61.

-H-

Hay, Charles, 141n, 158.
 Haldimand, Frederick, 1, 29n,
 30-38, 52, 125, 133-134,
 139, 141-143, 160, 168.

Halifax, comte de, 43, 46-47,
 76, 95, 113, 119.
 Hertford, comte de, 79, 83.
 Hillsborough, le comte de, 43,
 50, 52, 119-122.
 Hope, Henry, 125, 128.
 Horne, John Tooke, 66.
 Hunter, Robert, 163.
 Hussey, Thomas, 75, 129.

-J-

Johnson, William, 15n, 22, 26-
 28, 31, 34, 97.
 Jordan, Jacob, 140.

-L-

LaBrosse, Jean-Baptiste de,
 24, 25.
 LaCorne, Joseph-Marie, 87, 89-
 91.
 LaCorne Saint-Luc, 154.
 Lamalle, Edmond, 2, 5.
 LaNaudière, Charles-Louis, 146-
 147, 154.
 LaNaudière, Mme Charles-François
 Tarieu de, 18n.
 Lanctôt, Gustave, 3, 5.
 Lauris, (famille), 15n.
 Lavalette, Antoine de, 109n.
 Lefranc, Marin-Louis, 100, 107.
 LeMaître, Francis, 138.
 Lévis, François-Gaston de, 16.
 Livius, Peter, 134.
 Longueuil, Joseph de, 150.
 Lotbinière, François-Louis Eus-
 tache Chartier de, 93n.

-M-

Mabane, Adam, 40, 45-46.
 Maheux, Arthur, 2.
 McCaulay, Zacharie, 158.
 Mairanville, Stephen de, 70.
 Maquet, Alexis, 100n, 107.
 Martheilhe, John, 110.
 Maseres, Francis, 134, 153, 158, 160-161, 171.
 Mathews, R., 138.
 Molé, Mathieu-François, 17.
 Montcalm (famille), 15n, 179.
 Montcalm, Louis-Joseph marquis de, 3, 5, 15-16, 18n, 19, 28-30, 63-64, 66, 172, 179, 181.
 Montgolfier, Etienne, 86-88, 90.
 Montigny de Louvigny, Jean-Baptiste-Pierre, 153, 178.
 Murray, James, 8, 38-43, 47, 51-52, 75-77, 87-88, 95, 97, 102n, 110-111, 113, 120-121, 123, 169, 180.

-N-

Nepean, Even, 124, 131, 136-137, 159, 178.
 Noailles, marquis de, 65.
 Noël, Jean-Baptiste, 100n, 107n.
 North, lord, 52, 123, 144, 175.

-P-

Panet, Jean-Claude, 93n.
 Paquin, Jacques, 75.
 Patterson, John, 158.

Pitt, William, 48.
 Pitt, William (le jeune), 73, 162.
 Pompadour, Mme de, 17.
 Powell, William Dummer, 143, 147.
 Pownall, John, 53, 124-125.
 Powys, Thomas, 160, 163, 176.
 Praslin, le duc de, 42n.

-R-

Richmond, le duc de, 51, 57, 61.
 Robertson, James, 104.
 Rochemonteix, Camille de, 1.
 Rochford, le comte de, 61.
 Rogers, Robert, 19, 36.
 Ross, George, 46.
 Roubaud (famille), 11-13.
 Roubaud, Mme, 48, 53-54.
 Rouville, Hertel de, 154.

-S-

Sackville, le comte de, 70.
 Sacy, le père, 109a.
 Saint-Pé, Jean-Baptiste, 23, 33.
 Sheffield, le comte de, 160.
 Shelburne, le comte de, 49, 64, 75, 112-113, 117-120, 175-176.
 Suffolk, le comte de, 61.
 Sutton, Richard, 49.
 Sydney, lord, 124-130, 136, 145-146, 164-165, 172, 176.

-T-

Tressol, Marguerite, 11.
Trudel, Marcel, 4.

-V-

Vaudreuil, François de Ri-
gaud de, 16, 94-97, 181.
Vaudreuil, marquise de, 94-
97.
Vaudreuil, Pierre de Cava-
gnal, marquis de, 18-19,
94, 180.
Vergennes, le comte de, 62-
63, 65, 175.
Verreau, Hospice-Anthelme-
Jean-Baptiste, 3.
Virot, Claude-François, 16.

-W-

Walker, Thomas, 173.
Watson, Brook, 138.
Well, Bernard, 100.
White, Mme J.M., 6.

-Y-

Yorke, Joseph, 53-54.